

CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE LA COMMISSION DE VENISE
**L'Algérie élue
à la vice-
présidence**

Le Courrier

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN **d'Algérie**

P 24

Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 euro
Vendredi 9 - Samedi 10 octobre 2026 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°6868 - 23^e année

**SON CONSEILLER HAMID
LOUNAOUCI N'EST PLUS**



**Le président
Tebboune
présente ses
condoléances**

P 24

**ÉLECTIONS, SANTÉ,
ENVIRONNEMENT, BUDGET
ET PROJETS FERROVIAIRES**

**Le Gouvernement
examine cinq
dossiers**

P 5

PLF - 2027

**Des mesures
fiscales pour
protéger la santé
des Algériens**

P 6

FOOTBALL

**La valeur
marchande de
Belloumi atteint
18 millions d'euros**

P 11

**HIPPODROME PARC DES LOISIRS -
LAGHOVAT, CET APRÈS-MIDI À 16H00**

**Veliane Borix,
une course
à sa portée**

P 21

**ATTAF DÉNONCE LES TENTATIVES DE DÉTOURNEMENT DE LA CAUSE
SAHRAOUIE DE SON ESSENCE COMME QUESTION DE DÉCOLONISATION**

« Il est temps de rendre justice au peuple sahraoui »

**► QUATRIÈME COMMISSION
DE L'ONU
Achever
le processus de
décolonisation** P 2
**► INDÉPENDANCE DU PEUPLE
SAHRAOUI
Appel à mettre
fin à un demi-
siècle d'attente** P 4



L'Algérie a célébré, jeudi, la Journée de la diplomatie algérienne, qui coïncide, cette année, avec le 81^e anniversaire de la création de l'ONU. Une occasion qui revêt une symbolique forte lors de laquelle le chef de la diplomatie nationale a rappelé les positions de l'Algérie en faveur des causes justes.

LIRE EN PAGE 3

Ph: DR

**INSTALLATION D'ALI SIDANE COMME NOUVEAU COMMANDANT
DE LA GENDARMERIE**

Chengriha appelle à plus de détermination, de persévérance et d'abnégation

P 5



L'ÉDITO

Le 10^e salon international de la récupération et de la valorisation des déchets a ouvert ses portes jeudi dernier pour trois jours. Avec un invité d'honneur de poids : le Sultanat d'Oman qui est très avancé dans ce secteur. Abdullah bin Ali Al-Amri, président de l'Autorité omanaise de l'environnement, était présent aux côtés de Kaouter Krikou, notre ministre de l'Environnement qui a présidé l'ouverture de la manifestation. Comme chaque année, l'événement est « un espace privilégié de dialogue et d'échange autour des enjeux liés à l'économie circulaire et à la gestion des déchets ». À cette occasion, Mme Krikou a indiqué que « plus de 3.000 start-up et microentreprises activaient dans le domaine de la gestion des déchets à l'échelle nationale, et que plus de 197 autorisations de collecte des déchets recyclables avaient été délivrées au titre de l'année 2025 ». Pourtant, l'an dernier lors de la 9^e édition, notre ministre du Commerce intérieur, Amel Abdelatif, qui était présente, avait déclaré - se basant sur le registre de commerce - que « 19 469 opérateurs actives dans

Recyclage des déchets, où en est-on ?

le recyclage des déchets ». Ce qui est une hausse puisqu'ils étaient « 14 229 en 2020 » a-t-elle ajouté. Vivement la numérisation pour avoir des chiffres concordants. En attendant, il devient compliqué de faire un bilan réel, même partiel, après 10 ans de salons. Sur le guide édité l'an dernier, on peut lire que les déchets concernés par le recyclage sont : les « déchets papiers carton », les « déchets plastiques », les « déchets pneus usagés », les déchets « huiles usagées », les « déchets produits chimiques », les « déchets textiles », les « déchets ménagers », ...etc. Parmi les plus importants, visibles à l'œil nu, figurent le plastique et le papier carton. Toute une « armée » de petits collecteurs que les citoyens rencontrent

chaque jour, s'affaire à rechercher ces deux matières dans les dépôts de leurs ordures ménagères. Des collecteurs de plus en plus nombreux. Ce qui confirme que l'activité est rentable. On aurait tort de minimiser ou de dévaloriser le recyclage des déchets. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT) « au moins 121 à 142 millions de personnes travaillent dans des activités liées à l'économie circulaire à travers le monde ». Notons que, trois jours avant l'ouverture du 10^e salon, le mardi 6 octobre dernier, a eu lieu à Mascara, la signature d'un important partenariat sur la gestion des déchets spéciaux et des déchets dangereux, entre la Société nationale de récupération et de valorisation (SNRV) (filiale de la SNS) et « Holcim El-Djazaïr » connu dans la production de ciment (membre du groupe international Holcim). Par déchets spéciaux, on entend, entre autres, les déchets hospitaliers. Et par déchets dangereux : les batteries de voitures, les solvants et les huiles de vidange. Sur les milliers d'opérateurs actifs dans le recyclage, seuls 130 exposants ont participé au 10^e salon. La collecte, le tri, le recyclage des déchets ont fait l'objet d'un conseil des ministres le 7 mai 2024.

Zouhir Mebarki

PRISONNIERS DE L'OCCUPATION MAROCAINE

Les familles des détenus de Gdeïm Izik s'engagent dans la bataille

Alors que les détenus civils sahraouis du groupe Gdeïm Izik poursuivent leur grève de la faim pour le 16e jour consécutif, leurs familles ont annoncé leur intention d'entamer à leur tour ce mouvement de protestation.

Les appels à une intervention internationale se multiplient pour garantir la protection des grévistes et obtenir leur libération.

La mobilisation autour des détenus civils sahraouis du groupe Gdeïm Izik prend une nouvelle ampleur. Leurs familles ont annoncé leur intention d'observer une grève de la faim en solidarité avec leurs proches, dénonçant les conditions de détention et la privation de leurs droits fondamentaux dans les prisons marocaines. Dans un communiqué, l'Association sahraouie des victimes des graves violations des droits de l'Homme commises par l'État marocain (ASVDH) a fait part de sa vive inquiétude face à l'évolution de la grève de la faim illimitée menée par les détenus. L'organisation alerte notamment sur la détérioration continue de leur état de santé et le durcissement des restrictions imposées aux prisonniers ainsi qu'à leurs familles. Cette initiative intervient dans un contexte de tensions croissantes autour des conditions de détention des prisonniers politiques sahraouis et de la multiplication des appels à une intervention des instances internationales afin de prévenir toute aggravation de leur situation



sanitaire.

DES VISITES FAMILIALES EMPÊCHÉES

La Ligue pour la protection des prisonniers sahraouis dans les prisons marocaines a, pour sa part, signalé que les familles de Mohamed Bachir Boutenguiza et d'El-Houcine Zaoui avaient été empêchées, mercredi, de rendre visite à leurs proches détenus à la prison de Kénitra. Selon l'organisation, il s'agissait du deuxième refus consécutif, sans qu'aucune justification légale ne soit communiquée aux familles. La Ligue déplore également l'absence d'informations sur la situation carcérale des deux détenus et sur leur état de santé, alors que la poursuite de la grève de la faim suscite des inquiétudes grandissantes. Face à ces restrictions, les familles et les organisations solidaires appellent les organismes des Nations

unies et les organisations internationales de défense des droits de l'Homme à intensifier leurs démarches auprès des autorités marocaines. Elles réclament des garanties concernant le respect des droits fondamentaux des détenus civils sahraouis, ainsi que la protection de leur intégrité physique.

LA MOBILISATION SOLIDAIRE S'ÉLARGIT

En parallèle, l'Union nationale des femmes sahraouies a organisé un rassemblement de solidarité avec les détenus civils sahraouis en grève de la faim. Cette action a permis aux participantes de réaffirmer leur soutien aux prisonniers et à leurs familles, tout en appelant au respect de leurs droits et à un traitement conforme aux normes humanitaires et juridiques internationales. La mobilisation s'étend également

à des organisations marocaines de défense des droits humains. L'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH) a exprimé sa profonde préoccupation face à la grève de la faim observée par plusieurs détenus politiques sahraouis, qui protestent contre les traitements humiliants et la privation de leurs droits fondamentaux. L'organisation estime que le maintien en détention de ces prisonniers constitue une violation des instruments internationaux relatifs aux droits humains. Elle réclame leur libération et l'ouverture d'une enquête impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements dont ils auraient été victimes. L'AMDH a également réaffirmé sa solidarité avec les grévistes, tenant les autorités marocaines et l'administration pénitentiaire pour responsables de toute complication susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique ou à leur droit à la vie. Enfin, l'association a renouvelé son appel à mettre un terme au dossier de la détention politique et à respecter les mécanismes des Nations unies chargés de la protection des droits de l'Homme. Alors que les détenus poursuivent leur mouvement et que leurs familles envisagent de les rejoindre dans la protestation, les appels à une intervention internationale se renforcent. Les organisations mobilisées demandent des mesures urgentes pour garantir les droits des prisonniers, assurer le suivi de leur état de santé et mettre fin aux restrictions dénoncées par leurs proches.

M. Seghilani

QUATRIÈME COMMISSION DE L'ONU

Achever le processus de décolonisation

La délégation algérienne participant, à New York, aux travaux de la 4e Commission de l'ONU, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation a rappelé que la question du Sahara occidental demeure, au regard du cadre onusien, celle d'un territoire non autonome dont le processus de décolonisation n'est pas encore achevé, précisant dans ce cadre que l'absence d'un mécanisme international indépendant et permanent de surveillance des droits de l'homme limite le contrôle international de la situation dans le territoire occupé.

Samir Bouaziz, le président de l'Académie de la jeunesse algérienne et membre du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui, dans son intervention devant la Commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation (4e Commission) de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, a déclaré que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance est un "droit inhérent, inaliénable et imprescriptible, qui ne saurait être confisqué, différé ou remplacé par des arrangements imposés ou une politique du fait accompli, mais qu'il convient de permettre au peuple sahraoui d'exprimer librement et démocratiquement sa volonté". Il a insisté sur le fait que la responsabilité juridique et politique de l'ONU demeure engagée jusqu'à l'achèvement du processus de décolonisation, y compris la

pleine mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), et jusqu'à ce que le peuple sahraoui puisse exercer librement et démocratiquement son droit à l'autodétermination. Tarek Djeklafi, conseiller à l'Académie de la jeunesse algérienne, a abondé dans le même sens en affirmant que "l'attachement au processus de règlement politique sous l'égide des Nations unies n'est pas simplement une option diplomatique, mais constitue l'unique voie à même de garantir la stabilité régionale en Afrique du Nord". Un avis partagé par le membre du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui, Yefri Benzerga, qui a évoqué "la longue attente du peuple sahraoui pour obtenir son droit à l'autodétermination (...) alors que les territoires sahraouis occupés connaissent de vastes opérations de pillage des ressources du peuple sahraoui par l'occupant marocain". Le membre du Comité, Adel Ghabouli s'est interrogé sur le temps qu'il faudra attendre pour que la volonté du peuple du Sahara occidental soit respectée ? et combien de générations devront attendre pour exercer leur droit à la liberté et à l'indépendance ?

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DOIT BOUGER

Dans son intervention devant la 4e Commission de l'ONU, Francesco Bastagli, ancien

représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental (2005-2006) et ancien chef de la MINURSO s'est montré critique à l'égard de l'inaction de la communauté internationale. Il a qualifié de massifs les échecs cumulés de la Commission, regrettant qu'elle n'ait pas su défendre une véritable autodétermination pour le peuple sahraoui ni remplir ses obligations inscrites au Chapitre XI de la Charte des Nations unies. Il a estimé que de nombreux États membres ont privilégié l'indifférence ou la politisation, transformant les conclusions de la 4e Commission en une « version de série B des délibérations du Conseil de sécurité ». Francesco Bastagli a appelé les délégués à agir en accord avec leur conscience. Il a insisté sur le fait que choisir l'opportunisme politique plutôt que le droit international ne fait que fragiliser le socle de normes mondiales garantissant la paix. Il a conclu son intervention en demandant instamment de restituer sa liberté à un peuple qui paie le prix fort de décennies d'inaction onusienne, rappelant aux membres que la décision finale leur incombe. Aujourd'hui, encore une fois, la communauté internationale est devant ses responsabilités.

Elle doit jouer pleinement son rôle de défense de la légalité internationale, autrement ses atermoiements seraient perçus comme une volonté de vider le droit international de sa substance et sa puissance.

Slimane B.

PREMIÈRE PRÉSIDENTE DU PARLEMENT PANAFRICAIN

Fatah Boutbig rend hommage à Gertrude Mongella

Le président du Parlement panafricain, Fatah Boutbig, a rencontré, hier, Gertrude Mongella, première femme à avoir présidé cette institution continentale, de 2004 à 2009. Cette rencontre a été l'occasion de rendre hommage à son parcours pionnier et à sa contribution à la mise en place du Parlement panafricain.

Cette entrevue, à la portée historique et symbolique, a également permis de mettre en valeur l'expérience de Gertrude Mongella et de tirer profit de son expertise dans le cadre des efforts engagés par le bureau actuel pour concrétiser sa vision d'un Parlement panafricain plus fort et plus efficace. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une série de consultations lancées par Fatah Boutbig avec les différentes parties prenantes, en vue de définir les priorités de l'institution et de poursuivre son développement, en s'appuyant sur les expériences accumulées et la mémoire institutionnelle des personnalités ayant contribué à sa fondation. À cette occasion, Fatah Boutbig a salué le parcours de Gertrude Mongella, qu'il a présentée comme un modèle pour le continent africain et une source d'inspiration pour les femmes et les jeunes filles africaines. Il a notamment mis en avant sa vision, son dévouement et les sacrifices consentis durant les premières années de direction du Parlement panafricain. Il a également souligné sa contribution à la mise en place d'un cadre institutionnel permettant aux citoyens africains de participer aux processus décisionnels au sein de l'Union africaine. En signe de reconnaissance, le président du Parlement panafricain lui a remis un certificat d'appréciation et de gratitude, en hommage à son leadership pionnier et aux services rendus à l'institution. Cette distinction vise à saluer les fondements qu'elle a contribué à établir pour faire du Parlement panafricain une voix des peuples africains et un instrument de renforcement de l'unité, de l'intégration et de la démocratie parlementaire sur le continent. Fatah Boutbig a enfin décrit Gertrude Mongella comme une figure pionnière ayant ouvert de nouvelles perspectives aux générations successives de parlementaires africains. Il a rappelé que la construction des institutions ne repose pas uniquement sur les efforts de leurs dirigeants actuels, mais également sur la vision, le courage, la détermination et l'engagement de celles et ceux qui ont posé leurs premières pierres.

M. S.

ATTAF DÉNONCE LES TENTATIVES DE DÉTOURNEMENT DE LA CAUSE SAHRAOUIE DE SON ESSENCE DE QUESTION DE DÉCOLONISATION

« Il est temps de rendre justice au peuple sahraoui »

L'Algérie a célébré, jeudi, la Journée de la diplomatie algérienne, qui coïncide cette année avec le 81e anniversaire de la création de l'ONU. Une occasion qui revêt une symbolique forte lors de laquelle le chef de la diplomatie nationale a rappelé les positions de l'Algérie en faveur des causes justes.

À l'ouverture de la cérémonie de la célébration de cette journée organisée au siège du ministère, en présence de conseillers à la présidence de la République, des représentants d'instances et institutions nationales, des représentants du corps diplomatique d'organisations internationales et régionales accrédités en Algérie, ainsi que des cadres et fonctionnaires du ministère, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a, dans une allocution prononcée à cette occasion, mis le doigt sur le mal qui ronge le monde d'aujourd'hui. Un monde qui fait face à une recrudescence inquiétante de la violence, une montée des conflits armés et une banalisation de l'escalade des tensions qui prennent de plus en plus de place, au moment où recule le langage de dialogue, de la diplomatie et de la coopération qui doit normalement primer. Cette reconfiguration des relations entre les pays et les ensembles de pays porte un sacré coup à la légitimité du système des Nations unies et à la crédibilité du droit et de la légalité internationaux. En face, les peuples opprimés qui aspirent à l'indépendance que leur confère le droit international payent les conséquences de cette situation. En tête des causes justes qui attendent toujours un règlement juste et durable, figurent les dossiers sahraoui et palestinien.

LE MULTILATÉRALISME EN CRISE

Attaf a, dans ce contexte, mis en avant la position de l'Algérie. « De là découle notre conviction profonde que la sécurité est indissociable de la justice, que la stabilité est indissociable de la légitimité et que le développement est indissociable de la paix », a-t-il affirmé, ajoutant, à propos de la question sahraoui (dossier au menu du Conseil de sécurité ces jours-ci) qu'« il est impossible de bâtir un système international plus juste sans rendre justice aux peuples opprimés et aux peuples aspirant à réaliser leurs espoirs et à exercer leur droit à l'autodétermination ». C'est à partir de cette vision, poursuit-il, que « l'Algérie s'est engagée, au début de cette année, dans une démarche visant à contribuer à l'élaboration d'une solution politique durable et juste à la question du Sahara occidental », partant d'une « conviction profondément ancrée : une solution juste et définitive à cette question contribuerait à accélérer la réalisation des droits du peuple sahraoui et à ouvrir à la région de nouvelles perspectives de sécurité et de stabilité ».

En ce sens, Attaf a rappelé l'importance de parvenir à « une solution qui mette fin au conflit, une solution qui rende justice au peuple du Sahara occidental, une solution qui préserve la crédibilité des Nations unies et une solution qui renforce la sécurité, la stabilité et l'intégration de la région, de manière à répondre aux aspirations de ses peuples au bien-être et au développement ».

« C'est pourquoi tout écart par rapport à ces constantes, tout contournement de ces principes ou toute mise à l'écart de ces références ne pourrait que nous éloigner de l'objectif recherché, à savoir parvenir à



une solution politique juste, durable et acceptable par les deux parties au conflit, une solution qui rassure l'ensemble des peuples et des États de la région », a-t-il précisé.

UNE QUESTION DE DÉCOLONISATION

D'autre part, Attaf a dénoncé les récentes manœuvres des autorités de l'occupation et leurs soutiens qui tentent de vider la question sahraoui de sa substance et de sa nature juridique. « L'Algérie suit avec beaucoup d'étonnement, mêlé à une préoccupation légitime, les tentatives visant à détourner la question du Sahara occidental de son essence, c'est-à-dire de son caractère de question de décolonisation, pour la réduire à une simple question de réfugiés », a-t-il martelé, assurant que les réfugiés sahraouis sont « les dépositaires d'une cause juste et les défenseurs d'un droit originel à l'autodétermination ». À cet égard, il a mis en garde contre « toute tentative de contourner la légalité internationale et la doctrine des Nations unies en matière de décolonisation ainsi que sa pratique constante en la matière, de faire abstraction du droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et d'établir et de légitimer un fait accompli imposé au Sahara occidental ».

« LA PALESTINE A LE SOUTIEN INCONDITIONNEL DE L'ALGÉRIE »

À propos de la question palestinienne, l'autre cause juste qui jouit toujours du soutien inconditionnel de l'Algérie jusqu'à l'établissement de l'État palestinien avec Al-Qods pour capitale, le chef de la diplomatie nationale a condamné toutes les agressions contre le peuple palestinien sans défense et réaffirmé la nécessité de « respecter les résolutions de la légalité internationale, afin de permettre au

peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux légitimes », tout en appelant la communauté internationale à « une mobilisation sérieuse face à la machine génocidaire à Gaza et en Cisjordanie ». Notre pays, poursuit-il, « exprime également son regret face à l'enlisement de tous les efforts visant à ouvrir des voies susceptibles de mettre fin au conflit qui se déroule dans la région du Golfe », ajoutant aussi qu'il « renouvelle son soutien à ces efforts et appelle ceux qui les conduisent à faire preuve de patience et à poursuivre leurs bons offices, malgré la difficulté de leur mission ».

Sur la situation dans le Moyen-Orient et le Golfe, l'Algérie ne condamne pas moins « l'escalade dont sont victimes les États et les peuples de la région et renouvelle son soutien et sa pleine solidarité avec ses frères du Golfe », a insisté le ministre d'État. « C'est pourquoi nous espérons que prévaudra le langage du dialogue et de la raison, que la sagesse et la clairvoyance l'emporteront et que des efforts seront déployés pour contenir le conflit, avant que son cercle ne s'élargisse et avant que le coût de sa maîtrise ne dépasse la capacité de tous à le supporter », a-t-il enchaîné.

Le ministre d'État a, en outre, réitéré les positions de notre pays sur le Liban et la Syrie, condamnant « les atteintes à la souveraineté de ces pays de la part de l'occupant sioniste », réaffirmant « la solidarité de l'Algérie avec les dirigeants et les peuples des deux pays frères ». Attaf a aussi condamné les atteintes subies par la Libye, le Soudan, la Somalie et le Yémen, tout en réitérant « le soutien de l'Algérie à la légitimité dans ces pays », ainsi qu'à « leur unité et leur intégrité territoriale, et son rejet de toute démarche visant à démanteler leurs institutions, à affaiblir leurs États ou à transformer leurs crises en espaces ouverts aux interventions étrangères. »

Farid Guellil

SAHEL

La sécurité de l'Algérie est consubstantielle à celle de son environnement

Dans son allocution à cette occasion, le ministre d'État a fait savoir que l'Algérie insiste sur l'importance de faire prévaloir les valeurs de solidarité et de bon voisinage qu'elle considère comme « un choix profondément ancré et une conviction profonde selon laquelle la sécurité de l'Algérie ne peut être dissociée de celle de son environnement, et que la stabilité du voisinage constitue un intérêt commun, une responsabilité commune et un devoir commun ». C'est dans cette perspective que l'Algérie « considère la région du Sahel non pas uniquement comme un espace de crises sécuritaires, mais comme un espace humain et historique intégré, dans lequel les défis de sécurité se mêlent aux défis du développement et où les considérations politiques croisent les dimensions économiques, sociales et humanitaires », a-t-il expliqué, affirmant que l'Algérie « encourage le dialogue et la réconciliation et soutient tout effort sincère visant à traiter les causes et les racines des crises, dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États ». « Comme l'a justement analysé le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, analyse dont tous les développements récents dans la région ont confirmé la pertinence : les problèmes du Sahel ne peuvent être réduits à leur seule dimension sécuritaire, une stabilité durable ne peut être construite sur la seule approche sécuritaire et militaire, et les manifestations de la crise régionale ne peuvent être traitées en laissant ses causes profondes se multiplier, voire se gangrener », a souligné M. Attaf. Forte de la conviction que la sécurité du Sahel est celle de l'Algérie, que sa stabilité est la sienne et que ses aspirations sont également les siennes, l'Algérie œuvre à accompagner les efforts des États de la région et à renforcer leurs capacités, contribuant ainsi à consolider les fondements du développement et de la stabilité, a-t-il relevé. Dans ce cadre, l'Algérie « poursuit son soutien au renforcement des capacités des États du Sahel dans le domaine de l'énergie et contribue au développement de leurs infrastructures, notamment à travers l'achèvement des tronçons restants de la route transsaharienne, dont certaines parties sont réalisées par des entreprises algériennes », a-t-il assuré, évoquant également « la mise en service, il y a deux jours, de l'interconnexion avec les réseaux de fibre optique avec le Niger ». De même, l'Algérie « s'engage avec sérieux et détermination dans le processus d'intégration énergétique régionale, dont le projet de gazoduc transsaharien constitue le pilier essentiel, ouvrant ainsi des perspectives plus larges d'intégration et de développement partagé à travers un partenariat fondé sur le partage des bénéfices et des avantages », a ajouté le ministre d'État.

APS

LE MOUDAF/ TRIBUNE

« Pour une Algérie respectable et respectée »

Une diplomatie de souveraineté, de principes et d'engagement au service des peuples. Le 8 octobre 1962, quelques mois après le recouvrement de son indépendance, l'Algérie faisait son entrée à l'Organisation des Nations unies, consacrant ainsi son retour sur la scène internationale en tant qu'État libre et souverain. Le lendemain, le président Ahmed Ben Bella prononçait devant l'Assemblée générale des Nations unies un discours historique, affirmant la volonté de l'Algérie indépendante de prendre toute sa place dans le concert des nations. Depuis cette date, la diplomatie algérienne s'est construite autour de

principes fondamentaux hérités de la glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954 : la souveraineté nationale, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le refus de toute domination et la recherche de la paix par le dialogue. De son engagement dans les mouvements de libération à son rôle dans la défense des causes justes, notamment palestinienne et sahraoui, l'Algérie a constamment affirmé son attachement à une diplomatie indépendante, fidèle à son histoire et à ses convictions. En cette journée symbolique, le Mouvement dynamique des Algériens de France (MOUDAF) tient à saluer l'engagement de la diplomatie algérienne et de celles et

ceux qui, hier comme aujourd'hui, portent la voix de notre Nation à travers le monde. Le MOUDAF rappelle également que la communauté nationale établie à l'étranger constitue une force essentielle du rayonnement de l'Algérie, un trait d'union entre les peuples et un acteur de son influence politique, économique, scientifique et culturelle. À l'heure où les équilibres internationaux connaissent de profondes mutations, l'Algérie doit continuer à faire entendre une voix libre, souveraine et respectée, fidèle à ses principes et résolument tournée vers l'avenir. Pour une Algérie respectable et respectée.

INDÉPENDANCE DU PEUPLE SAHRAOUI

Appel à mettre fin à un demi-siècle d'attente

Devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, plusieurs intervenants algériens ont réaffirmé le caractère inaliénable du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

Is ont appelé à l'achèvement du processus de décolonisation, au respect du droit international et à la protection des ressources naturelles du territoire, dénonçant les tentatives d'imposer le fait accompli. Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance ne saurait être indéfiniment reporté ni soumis aux rapports de force. C'est le message porté par plusieurs pétitionnaires algériens devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation. À travers leurs interventions, ils ont appelé à la concrétisation des droits du peuple sahraoui et à l'achèvement d'un processus de décolonisation qui demeure inabouti. Prenant la parole devant les membres de la Commission, le Dr Adel Ghebouli, chirurgien, membre du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS) et secrétaire général de cette organisation, a dénoncé les décennies d'attente imposées à plusieurs générations de Sahraouis, toujours privées de la possibilité de décider librement de leur avenir. « Les droits ne vieillissent pas avec le temps et la justice ne doit pas attendre que le rapport de forces lui soit favorable », a-t-il affirmé, appelant l'Organisation des Nations unies à assumer pleinement ses responsabilités dans la résolution de la question sahraouie. Dans une intervention à forte dimension humaine, le pétitionnaire algérien a évoqué le sort des enfants sahraouis nés dans les camps de réfugiés en Algérie. Ces derniers grandissent en apprenant de leurs parents et grands-parents les noms de villes et de lieux qu'ils n'ont jamais pu découvrir, tandis que se transmettent, de génération en génération, la mémoire d'une terre et l'espoir d'y retourner un jour. Pour le Dr Ghebouli, cette attente ne relève pas uniquement d'une impasse politique ou diplomatique. Elle se traduit par des familles séparées depuis des décennies, des réfugiés contraints de prolonger leur séjour dans les camps et des jeunes privés de la possibilité de construire leur avenir sur leur propre terre. « Combien de résolutions supplémentaires nous faudra-t-il pour que la volonté du peuple du Sahara occidental soit respectée ? Combien de générations devront encore attendre avant de pouvoir exercer leur droit à la liberté et à l'indépendance ? », s'est-il interrogé. Malgré la durée de la question sahraouie, il a souligné que le peuple sahraoui avait préservé son identité et poursuivi ses revendications dans les instances internationales. Il a également insisté sur la nécessité de protéger ses droits et ses libertés fondamentales, notamment ses droits sur les ressources naturelles du territoire. S'adressant aux membres de la Commission, le Dr Ghebouli a mis en garde contre le risque de voir une situation provisoire se transformer en une réalité durable, au détriment des droits d'un peuple. Il a rappelé que toute solution juste et durable devait reposer sur la volonté des Sahraouis eux-mêmes, sans qu'aucun acteur ne puisse décider à leur place de leur avenir. « Écoutez le peuple du Sahara occidental », a-t-il lancé, invitant les représentants des États membres à mesurer leur responsabilité devant l'Histoire.

L'AUTODÉTERMINATION NE SAURAIT ÊTRE VIDÉE DE SON SENS

De son côté, la députée algérienne Fatma Bensafi a rappelé que la question du Sahara occidental relevait fondamentalement de la décolonisation et que son règle-



ment devait garantir au peuple sahraoui le droit de disposer de lui-même. Elle a rejeté toute tentative de réduire ce dossier à un différend frontalier ou de substituer à l'expression libre de la volonté populaire une politique du fait accompli. Dans son intervention intitulée « Aucune place à l'interprétation de la résolution 2797 du Conseil de sécurité », elle a insisté sur la nécessité de préserver la nature juridique et politique de la question sahraouie, conformément aux principes du droit international et aux engagements des Nations unies en matière de décolonisation. Évoquant la résolution 2797 du Conseil de sécurité, adoptée le 31 octobre 2025 et ayant prorogé le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la députée a souligné l'importance de maintenir le droit à l'autodétermination au cœur du processus politique. Elle a mis en garde contre toute lecture susceptible de réduire la portée de ce principe au moment de définir les modalités des négociations. S'appuyant sur le rapport du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, daté du 1er octobre 2026, Fatma Bensafi a également insisté sur le rôle de la MINURSO, dont la présence demeure, selon elle, indispensable au maintien de la stabilité et à la prévention d'une escalade dans la région. Elle a, en outre, souligné que toute proposition relative à l'avenir du territoire, y compris le plan d'autonomie, devait être soumise à la volonté du peuple sahraoui, seul habilité à se prononcer librement sur son devenir. Elle a rappelé, dans ce contexte, la place du Front Polisario en tant que représentant du peuple sahraoui dans le processus de règlement de la question. Pour la députée algérienne, l'autodétermination ne saurait se limiter à une formule consacrée dans les textes internationaux, sans traduction concrète dans le processus politique. Son exercice effectif demeure, a-t-elle soutenu, une condition essentielle à une solution conforme au droit international.

LES MANŒUVRES MAROCAINES NE CHANGENT RIEN À LA NATURE JURIDIQUE DU DOSSIER

Intervenant à son tour devant la Quatrième Commission, le chercheur en affaires africaines et journaliste solidaire de la cause sahraouie Ali Kafssi a affirmé que « la question du Sahara occidental demeure une question de décolonisation inachevée ». Il a estimé que les tentatives d'imposer le fait accompli ne pouvaient porter atteinte au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. L'intervenant a notamment contesté les revendications marocaines de souveraineté historique sur le territoire, en se référant à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) en 1975. Selon lui, les conclusions de la Cour n'ont pas établi de liens de souveraineté territoriale entre le Sahara occidental et le Royaume du Maroc. Il a ainsi estimé que les tentatives d'imposer une identité

marocaine au territoire ne constituaient pas une preuve de souveraineté, mais traduisaient la volonté de consolider une situation contestée sur les plans juridique et politique. Ali Kafssi a également critiqué la politique du fait accompli qu'il attribue à l'occupant marocain, évoquant notamment l'ouverture de consulats et la construction de murs de sable minés. Ces mesures, a-t-il soutenu, ne sauraient modifier le statut juridique du Sahara occidental ni mettre fin à son inscription dans le processus de décolonisation. Sur le plan politique, le chercheur a rejeté la présentation du plan d'autonomie comme une solution exclusive, estimant qu'une telle approche risquait de contourner le droit du peuple sahraoui à choisir librement et démocratiquement son avenir. Il a renouvelé son appel à l'organisation d'un référendum sous l'égide des Nations unies, permettant aux Sahraouis d'exercer leur droit à l'autodétermination. L'intervenant a, par ailleurs, dénoncé le recours au développement économique dans les territoires sahraouis occupés pour justifier le maintien du contrôle marocain. Il a critiqué l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental par l'occupant marocain, qu'il considère comme illégale au regard du droit international et du droit international humanitaire. Pour Ali Kafssi, la résilience du peuple sahraoui et son attachement à ses droits continueront de maintenir la question au centre des débats internationaux jusqu'à l'émergence d'une solution garantissant l'exercice effectif de l'autodétermination.

SOLIDARITÉ ALGÉRIENNE ET RESPONSABILITÉ ONUISIENNE

Les autres interventions ont convergé vers un même impératif : garantir au peuple sahraoui la possibilité d'exprimer librement et démocratiquement sa volonté, dans le respect des principes de décolonisation et du droit international. Le président de l'Académie de la jeunesse algérienne et membre du CNASPS, Samir Bouaziz, a qualifié le droit du peuple sahraoui à l'autodé-

termination et à l'indépendance de droit « inhérent, inaliénable et imprescriptible ». Selon lui, ce droit ne saurait être confisqué, différé ou remplacé par des arrangements imposés ou par une politique du fait accompli. Il a plaidé pour que le peuple sahraoui puisse déterminer librement son avenir, conformément aux principes démocratiques et aux normes internationales, soulignant qu'aucune solution ne pouvait être considérée comme juste si elle ne reposait pas sur l'expression de sa volonté. Pour sa part, Tarek Djeklafi, conseiller à l'Académie de la jeunesse algérienne, a défendu le processus de règlement politique sous l'égide des Nations unies. Il a présenté cette voie comme un cadre essentiel pour parvenir à une solution juste, tout en préservant la stabilité régionale en Afrique du Nord. Yefri Benzerga, membre du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui, a, quant à lui, attiré l'attention sur la longue attente imposée au peuple sahraoui et sur l'exploitation des ressources naturelles des territoires sahraouis occupés. Il a dénoncé les opérations de pillage qu'il impute à l'occupant marocain, rappelant que l'exploitation de ces ressources ne pouvait faire abstraction des droits et des intérêts du peuple sahraoui. Ces interventions ont ainsi mis en évidence les dimensions politique, humaine et économique de la question sahraouie. Les pétitionnaires ont souligné que la recherche d'une solution politique ne pouvait se faire au détriment du droit à l'autodétermination, pas plus qu'elle ne pouvait ignorer les conséquences de l'attente prolongée sur les populations sahraouies. Ils ont appelé à une application effective des principes de décolonisation, à la protection des droits fondamentaux du peuple sahraoui et au respect de ses droits sur les ressources naturelles du territoire. Les auditions ont également été marquées par des tensions. Selon les éléments rapportés lors de la séance, des membres de la délégation marocaine ont interrompu à plusieurs reprises les interventions de pétitionnaires défendant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Ces interruptions auraient suscité des protestations parmi les délégations présentes et perturbé le déroulement des auditions. Au-delà de ces incidents, les prises de parole devant la Quatrième Commission ont remis au centre des débats la responsabilité des Nations unies dans l'achèvement du processus de décolonisation au Sahara occidental. Pour les pétitionnaires algériens, l'enjeu dépasse les déclarations de principe : il s'agit de garantir que les résolutions internationales se traduisent en actes et que le droit d'un peuple à choisir son avenir ne demeure pas sans effet. Le message porté par les intervenants est ainsi resté constant : le temps écoulé ne saurait effacer les droits du peuple sahraoui, pas plus que les rapports de force ne peuvent justifier le report indéfini de leur mise en œuvre. Tant que les Sahraouis ne pourront pas exercer pleinement leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, la responsabilité de la communauté internationale restera entière.

M. Seghilani

DÉCÈS D'UNE ALGÉRIENNE DANS L'ATTAQUE CONTRE L'AÉROPORT D'ABHA

Alger condamne et suit de près la situation de nos ressortissants

L'Algérie a condamné fermement l'attaque au missile ayant ciblé l'aéroport international d'Abha, en Arabie saoudite, et coûté la vie à une ressortissante algérienne, a indiqué jeudi le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. Dès l'annonce de ce décès, les services compétents du ministère ont pris contact avec la famille de la défunte pour lui présenter leurs sincères condoléances et leurs sentiments de compassion. L'ambassade d'Algérie à Riyadh et le consul général à Djeddah ont également pris contact avec les autorités saoudiennes compétentes afin de suivre les circonstances de cet incident et de prendre les mesures nécessaires. Le ministère affirme poursuivre le suivi de la situation et veiller aux intérêts des ressortissants algériens en Arabie saoudite. L'Algérie a réitéré sa pleine solidarité avec le Royaume d'Arabie saoudite face aux agressions ciblant les civils et les infrastructures vitales, soulignant qu'elles constituent une violation du droit international et du droit international humanitaire. Elle a enfin appelé à l'arrêt immédiat de ces agressions et à éviter toute action susceptible d'aggraver la situation et de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région.

Ania N.

LORS DE L'INSTALLATION D'ALI SIDANE COMME NOUVEAU COMMANDANT DE LA GENDARMERIE

Chengriha appelle à plus de détermination, de persévérance et d'abnégation

Le général d'armée Saïd Chengriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a présidé, jeudi, la cérémonie d'installation du général-major Ali Sidane en qualité de nouveau commandant de la Gendarmerie nationale.

Le général-major Ali Sidane, qui occupait auparavant le poste de commandant de la 1^{re} Région militaire, succède au général-major Saïd Ahmed Bouremana, nommé à la tête de la Gendarmerie nationale le 21 décembre 2025, après avoir assuré l'intérim à la tête de cette institution depuis avril 2025. S'agissant du général-major Ali Sidane, il a remis ses fonctions à la tête de la 1^{re} Région militaire le 5 octobre dernier au général-major Nour Eddine Haddad.

Dans une allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie d'installation, le général d'armée Saïd Chengriha a ordonné aux personnels de la Gendarmerie nationale d'obéir aux ordres de leur nouveau commandant et d'exécuter ses instructions dans le respect des règlements militaires en vigueur et des lois de la République, en fidélité aux sacrifices des martyrs et aux valeurs de la Révolution. À l'issue de la cérémonie de remise de l'emblème national et de la signature du procès-verbal de passation de pouvoir, le chef d'état-major de l'ANP a rencontré les cadres et personnels de la Gendarmerie nationale, auxquels il a adressé une allocution d'orientation retransmise par visioconférence à l'ensemble des unités. À cette occasion, il a



insisté sur la nécessité de renforcer continuellement les relations avec les citoyens, soulignant que « la préservation de la confiance demeure l'une des principales sources de réussite dans l'accomplissement des missions » de la Gendarmerie nationale. Il a appelé les personnels à faire preuve de davantage de vigilance et à accorder à cette dimension toute l'attention qu'elle mérite. Saluant le rôle des unités de la Gendarmerie nationale dans la protection des frontières, la lutte contre le terrorisme et la subversion, ainsi que dans la lutte contre les stupéfiants et les crimes connexes, le général d'armée a également mis en avant leur contribution à la protection des zones stratégiques et des points sensibles. « J'exhorte les cadres et personnels de cette arme à redoubler d'efforts, avec détermination, persévérance et esprit de sacrifice, en honneur à

leurs missions et au service de leur patrie », a-t-il déclaré. Le général d'armée a, par ailleurs, souligné l'importance d'un commandement fondé sur la compétence professionnelle, l'intégrité et le dévouement. Il a appelé les responsables à faire preuve de discernement dans leurs relations avec leurs subordonnés et à veiller à leur accompagnement, à leur sensibilisation ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de formation, d'entraînement et de préparation, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, quelles que soient les circonstances. La rencontre s'est achevée par l'écoute des interventions des cadres et personnels de la Gendarmerie nationale et la prise en charge de leurs préoccupations, selon le communiqué du ministère de la Défense nationale.

Sarah O.

SECTEUR DE LA JUSTICE Un concours de recrutement ouvert pour 733 postes

Le ministère de la Justice a annoncé l'ouverture d'un concours de recrutement sur titre pour pourvoir 733 postes dans douze grades des corps communs et techniques, notamment des ingénieurs d'État, des administrateurs, des comptables administratifs et des documentalistes archivistes, a indiqué le ministère sur sa page Facebook officiel. Le concours prévoit notamment 329 postes de comptables administratifs, 233 de documentalistes archivistes, 54 d'administrateurs, 43 de techniciens supérieurs en informatique et 31 d'ingénieurs d'État en informatique. Les autres postes concernent plusieurs grades, dont les traducteurs-interprètes, les secrétaires de direction et les agents d'administration. Les conditions d'accès varient selon les grades et les diplômes exigés. Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces administratives et justificatives requises, conformément aux modalités précisées dans l'annonce. Les candidats disposent d'un délai de 15 jours ouvrables à compter de la première publication de l'annonce pour déposer leurs dossiers auprès des juridictions concernées ou au siège du ministère de la Justice, à El-Biar (Alger), pour les postes relevant de l'administration centrale. Les détails relatifs aux conditions de participation et à la répartition des postes sont disponibles sur le site du ministère, (<http://www.mjjustice.dz>).

L. Zeggane

IDENTITÉ ET SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Un levier pour bâtir un État moderne

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a affirmé que la transformation numérique constitue désormais un choix stratégique et souverain pour l'Algérie, soulignant son rôle central dans la modernisation de l'État et l'amélioration de la qualité du service public.

Intervenant jeudi, à l'ouverture du séminaire national consacré à l'identité numérique, le ministre a souligné que la numérisation ne saurait être réduite à une simple démarche technique ou à la modernisation des outils de gestion administrative. Elle représente, a-t-il indiqué, « un choix stratégique et souverain » et l'un des principaux leviers pour bâtir un État moderne, plus performant et mieux à même de s'adapter aux mutations accélérées que connaît le monde. Saïd Sayoud a également insisté sur la nécessité d'évaluer la réussite de la transition numérique à l'aune de ses effets concrets sur le quotidien des citoyens. Selon lui, celle-ci ne se mesure pas uniquement à la dématérialisation des procédures administratives, mais aussi à sa capacité à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de l'État, à garantir un accès équitable aux services publics et à assurer davantage de transparence, de rapidité et d'efficacité dans le traitement des demandes.

Le ministre a, par ailleurs, souligné que l'enjeu consiste aujourd'hui à construire un modèle national intégré de transformation numérique, fondé sur un équilibre entre innovation et sécurité, ouverture et souveraineté, ainsi qu'entre l'efficacité des services et les impératifs de protection des citoyens et de l'État. Cette approche vise à inscrire la transition numérique dans une dynamique conciliant modernisation de l'administration, amélioration des prestations publiques et préservation des intérêts nationaux, dans un contexte marqué par l'accélération des évolutions technologiques.

M. Seghilani

ÉLECTIONS LOCALES, INFRASTRUCTURES SANITAIRES, ÉMISSIONS DE MÉTHANE, BUDGET 2024 ET PROJETS FERROVIAIRES

Le Gouvernement examine cinq dossiers

Le Gouvernement a passé en revue, dans le cadre de la préparation et de l'organisation des élections locales de 2026, les différents aspects matériels et logistiques liés à l'organisation et au déroulement du scrutin, en mettant en place les conditions et les moyens nécessaires. L'exécutif a également examiné les moyens de renforcer les capacités nationales en matière de santé, notamment à travers la réalisation de grandes infrastructures sanitaires répondant aux normes modernes, selon un communiqué des services du Premier ministre publié à l'issue de sa réunion présidée par Sifi Ghrieb. Sans fournir davantage de précisions sur les projets concernés, le communiqué souligne la nécessité de « renforcer les capacités nationales dans le domaine des soins de santé, notamment à travers le développement et la réalisation de grandes infrastructures sanitaires dans le pays, conformément aux normes modernes ». Ces structures visent à améliorer l'efficacité

de la couverture sanitaire. Par ailleurs, le Gouvernement a étudié l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2024, avant sa présentation au Conseil des ministres. Ce texte constitue, selon le communiqué, un outil essentiel pour vérifier la concordance entre les prévisions des lois de finances et les résultats effectifs, ainsi que pour évaluer les conditions d'exécution des mesures liées aux objectifs fixés et leurs résultats. La réunion a également été consacrée à la présentation de l'instrument national de

détection, de mesure et de réduction des émissions de méthane. À cette occasion, le contrôle de ces émissions a été rappelé comme un enjeu stratégique pour l'Algérie, au regard de ses engagements climatiques internationaux, de la préservation de ses ressources énergétiques et du renforcement de la compétitivité de ses exportations.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, données lors du Conseil des ministres du 4 octobre 2026, le Gouverne-

ment a fait le point sur l'avancement des mesures de terrain relatives aux projets ferroviaires des tronçons Laghouat-El-Meniaâ-In Salah-Tamanrasset. Ces projets, considérés comme une priorité absolue dans le secteur des Travaux publics, nécessitent l'accélération des travaux et la mobilisation des moyens nécessaires. L'objectif fixé est d'assurer le lancement effectif des chantiers dans les délais prévus et la livraison de l'ensemble du projet à la fin de l'année 2028.

Ania N.

ÉLECTIONS LOCALES

Arous s'enquiert de l'opération de dépôt des candidatures à Alger

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saâd Arous, a effectué, jeudi, une visite de terrain au siège du coordinateur de wilaya de l'Autorité à Alger, coïncidant avec le dernier jour de dépôt des dossiers de candidature pour l'élection des membres des Assemblées communales (APC) et de wilaya (APW), prévue le 28 novembre prochain. Lors de cette visite, Arous s'est enquis des conditions de travail au niveau du siège du coordinateur de wilaya, ainsi que du déroulement de l'opération de dépôt des dossiers de candidature par les partis politiques et les listes indépendantes. À cette occasion, le président de l'ANIE s'est félicité des conditions de déroulement de l'opération de dépôt des dossiers de candidature.

S. O.

PLF - 2027

Des mesures fiscales pour protéger la santé des Algériens

Les mesures fiscales « ciblées » introduites dans le projet de Loi de finances pour 2027 (PLF-2027), qui a été adopté par le Conseil des ministres le 4 octobre, sont justifiées surtout par le souci de protéger la santé des Algériens.



Il s'agit de " limiter la consommation de produits considérés comme nocifs pour la santé". On devine quels sont ces produits : le tabac et les boissons alcoolisées. Le PLF-2027 prévoit une augmentation de la taxe additionnelle appliquée aux produits du tabac. Celle-ci passerait de 75 à 85 dinars par paquet, boîte ou sachet, soit une hausse de 10 dinars. Sur les 85 dinars, seuls 36 dinars sont prévus d'aller au budget de l'État, la répartition du reste de cette taxe est la suivante : 19 dinars au Fonds d'urgence et des activités de soins médicaux, 26 dinars au Fonds de lutte contre le cancer, 4 dinars à la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS). Selon les prévisions du projet de loi, cette hausse pourrait générer plus de 16,5 milliards de dinars de recettes fiscales supplémentaires. Sont concernées

également par l'augmentation de la taxe fiscale : les boissons alcoolisées. Le but est de renforcer les recettes fiscales et d'agir sur la consommation de ces produits, dans le cadre de la politique de prévention sanitaire, s'agissant de maladies graves, dont les cancers et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les troubles mentaux et la toxicomanie. Selon le PLF-2027, une baisse de consommation de ces produits contribue à la baisse de la mortalité et de la gravité des accidents de la circulation dus à la consommation de boissons alcoolisées par les conducteurs de véhicules.

Ainsi, le projet prévoit une augmentation de la taxe intérieure de consommation (TIC) pour la bière, selon que la teneur en alcool est plus ou moins de 5%. D'autres droits applicables aux boissons alcoolisées seront aussi relevés. Pour

les prix des carburants, en cas de besoin, précise le PLF-2027, ils peuvent faire l'objet de révision par les parties prenantes. Quant à la vignette automobile, seuls les véhicules de tourisme et véhicules aménagés en utilitaires de moins de six ans et d'une puissance de 10 CV et plus sont concernés par l'augmentation. L'explication est donnée par le PLF-2027: compte tenu de la valeur importante de ces véhicules, qui ne sont pas accessibles à tous les citoyens, il devient plus que nécessaire de relever le tarif de la vignette qui leur est applicable, afin qu'il soit en adéquation avec leur prix d'acquisition.

CRÉATION D'EMPLOIS

La préoccupation liée à l'emploi est prise en considération par le PLF-2027 qui prévoit l'ouverture de 82 948 nouveaux postes budgétaires, dont 31 112

postes au niveau des établissements publics à caractère administratif. La répartition sectorielle de ces créations de postes reflète les priorités sociales du gouvernement : l'Éducation nationale ; le secteur de la Santé ; l'Enseignement supérieur ; les Finances ; la Solidarité et le Commerce intérieur. À ces nouveaux postes s'ajoute le recrutement sur postes vacants pour 2027. Au total, le nombre global d'emplois à pourvoir en 2027, toutes catégories confondues, atteint 125 675 emplois. Le cadrage macroéconomique et budgétaire PLF-2027 repose sur un prix de référence fiscal du baril de pétrole brut fixé à 60 dollars, tandis que le prix de marché est arrêté à 70 dollars. La valeur du dinar est maintenue stable face au dollar, avec un taux de change projeté à 131 dinars pour un dollar sur la période triennale 2027 à 2029. Autres prévisions : les quantités exportées d'hydrocarbures : 88,4 millions de tonnes équivalent pétrole en 2027, 83,2 millions en 2028, 87,9 millions en 2029, taux d'inflation cible : 4 % ; niveau des dépenses budgétaires en hausse moyenne de 2,5 % sur la période ; croissance économique nationale à 4,2 % en 2027, 4,1 % en 2028, et 4,7 % en 2029 ; le Produit Intérieur Brut nominal : 53 122,0 milliards de dinars en 2027, 58 088,3 milliards de dinars en 2028, 63 833,6 milliards de dinars en 2029 ; Produit Intérieur Brut hors hydrocarbures, en valeur nominale : 47 492,0 milliards de dinars en 2027, 52 742,7 milliards de dinars en 2028, 58 194,4 milliards de dinars en 2029.

M'hamed Rebah

ALGÉRIENNE DES EAUX

Quatre partenariats pour moderniser la gestion de l'eau

L'Algérienne des eaux (ADE) a signé, jeudi, 4 accords et protocoles de coopération avec des partenaires nationaux, portant sur la numérisation, la gestion intelligente de l'eau, les compteurs intelligents et le soutien aux micro-entreprises et aux porteurs de projets. Ces accords ont été conclus en marge d'une rencontre nationale réunissant les cadres de l'entreprise, consacrée à l'évaluation de son parcours et de l'expérience acquise, ainsi qu'à la présentation de ses orientations pour la prochaine étape, axées sur l'amélioration des performances, le renforcement du numérique, l'innovation et le développement des partenariats. Sur le volet économique, une convention a été signée avec l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), afin de promouvoir les micro-entreprises et les porteurs de projets dans les activités liées notamment à la sous-traitance, à la formation et à l'accompagnement, à travers l'identification de domaines de coopération et la proposition de projets pilotes. 3 autres protocoles ont été conclus avec les entreprises DEO Electronique, IDE-NET et IPE Système.

Le premier porte sur l'installation et l'exploitation d'une solution informatique de gestion des données, dont la connexion expérimentale au système de télégestion de l'alimentation en eau potable permettra d'évaluer son adaptation aux besoins de l'ADE. Le protocole conclu avec IDENET concerne le

développement, l'installation et l'expérimentation d'un compteur intelligent, en vue d'évaluer sa précision, sa fiabilité et sa compatibilité avec les systèmes numériques de l'entreprise.

Quant au partenariat avec IPE Système, il porte sur le développement et l'expérimentation d'un système intelligent de gestion de l'eau par injection, afin d'évaluer son apport potentiel à l'exploitation des

réseaux, à leur rendement hydraulique et à la continuité de la distribution.

À travers ces initiatives, l'Algérienne des eaux entend privilégier l'expérimentation et l'évaluation des solutions sur le terrain avant toute décision d'adoption ou de généralisation, dans le but de retenir les dispositifs les mieux adaptés à ses besoins et à l'amélioration du service rendu au citoyen.

Ania N.

ALGÉRIE - NORVÈGE

Niveau des relations « privilégié » dans l'agriculture et la pêche

Les moyens de renforcer la coopération bilatérale ont été au cœur d'une rencontre à Oslo entre le ministre algérien de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, et le ministre norvégien des Affaires étrangères, Espen Barth Eide, qui ont souligné le « niveau privilégié » des relations entre l'Algérie et le Royaume de Norvège, a indiqué un communiqué du ministère. Tenu dans le cadre de la participation de l'Algérie, en qualité d'invitée d'honneur spéciale, à la

15e édition du Sommet Afrique-Pays nordiques, qui se déroule dans la capitale norvégienne, cette rencontre a permis aux deux ministres de passer en revue l'état des relations bilatérales, marquées par une concertation et un dialogue réguliers, a précisé la même source.

Chargé par le président de la République, le ministre Khaldi conduit la délégation algérienne à ce sommet, qui constitue une « opportunité pour mettre en avant les capacités de l'Algérie dans divers

domaines, dans le cadre de la dynamique actuelle visant à diversifier l'économie et à développer les exportations hors hydrocarbures ».

Lors de cette rencontre, les deux parties ont souligné leur volonté de tirer parti des opportunités prometteuses offertes par les deux pays en matière de coopération économique, en vue de la hisser à des niveaux supérieurs, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, a conclu le communiqué.

L. Zeggane

« FRUIT ATTRACTION 2026 »

Fructueuse participation algérienne au Salon de Madrid

La participation algérienne au Salon international des fruits et légumes «Fruit attraction 2026», organisé du 6 au 8 octobre au centre des expositions IFEMA Madrid, en Espagne, s'est soldée par la signature de huit mémorandums d'entente en vue de l'exportation de produits agricoles vers plusieurs marchés européens, a indiqué jeudi le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations.

Placée sous la supervision de ce département ministériel, la participation algérienne a réuni dix opérateurs économiques actives dans les secteurs des produits agricoles et agroalimentaires, en présence de l'ambassadeur d'Algérie en Espagne. Ces accords visent à établir de nouveaux partenariats commerciaux et à ouvrir des débouchés supplémentaires aux produits algériens sur les marchés extérieurs. La participation algérienne a également été marquée par la signature d'un contrat d'exportation de produits plastiques destinés à l'emballage vers le marché allemand, pour une valeur avoisinant les trois millions de dollars. Cette opération témoigne de l'intérêt porté aux produits industriels algériens liés aux chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires.

Au-delà des résultats commerciaux enregistrés, ce rendez-vous international a constitué une occasion de promouvoir les produits nationaux et de mettre en avant les capacités de production et d'exportation des entreprises algériennes, tout en facilitant leur mise en relation directe avec les marchés et les réseaux de distribution internationaux, notamment européens. Les opérateurs participants ont, par ailleurs, pu découvrir les dernières tendances et innovations dans les chaînes de valeur agricoles, particulièrement en matière de logistique, de stockage, de réfrigération, d'emballage, de transformation numérique et d'agriculture intelligente. La manifestation leur a également permis d'identifier de nouvelles perspectives de coopération et d'investissement à l'international.

Sarah O.

SECTEUR DE L'INDUSTRIE

À L'ÉCHELLE LOCALE

Gérer avec célérité et performance

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a présidé, jeudi une réunion d'évaluation par visioconférence avec les directeurs de l'industrie des wilayas, consacrée au suivi de l'avancement des dossiers et des programmes du secteur, ainsi qu'à l'examen des difficultés rencontrées sur le terrain. Cette rencontre, tenue au siège du ministère en présence de cadres de l'administration centrale, a permis de faire le point sur le fonctionnement du secteur au niveau local et d'identifier les obstacles nécessitant des solutions. À cette occasion, le ministre a appelé à l'adoption d'une nouvelle approche dans le travail des directeurs de l'industrie des wilayas, fondée sur la vigilance, l'innovation, la célérité dans l'exécution et l'amélioration des performances.

Cette démarche vise à renforcer la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (PIB), conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Farid Kourtel a également insisté sur la nécessité de renforcer la proximité avec les investisseurs et de les accompagner sur le terrain, tout en prenant en charge leurs préoccupations et en œuvrant à lever les contraintes entravant la réalisation de leurs projets.

Le ministre a, en outre, souligné l'importance de garantir un traitement équitable à l'ensemble des opérateurs économiques, à travers l'accueil de tous les intervenants dans les mêmes conditions et l'organisation de rencontres périodiques destinées à suivre l'évolution de leurs projets et à examiner leurs préoccupations.

S. O.

CANCER DU SEIN

Plus de 14 000 nouveaux cas chaque année en Algérie

L'Algérie enregistre chaque année 14 074 nouveaux cas de cancer du sein, qui représente 45 % des cancers diagnostiqués chez les femmes et constitue la première cause de décès lié au cancer dans cette catégorie, avec un âge moyen de survenue de 47 ans.



Des chiffres rappelés jeudi par le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, qui a souligné les efforts de l'État pour améliorer la prise en charge des malades, renforcer les structures de soins et intégrer des traitements innovants, parallèlement à l'intensification des campagnes de prévention et de sensibilisation. Dans une allocution lue en son nom par le secrétaire général du ministère, Mohamed Talhi, à l'occasion du lancement de la campagne nationale de renforcement du dépistage précoce du cancer du sein, à Alger, le ministre a réaffirmé « l'engagement de l'État algérien à poursuivre la mobilisation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'améliora-

tion de la qualité de la prise en charge, au rapprochement des services de santé des citoyennes et à la garantie de leur continuité ». Le mois d'« Octobre rose », célébré cette année sous le slogan « Tous unis contre le cancer », constitue, selon lui, « une étape nationale renouvelée pour réaffirmer l'engagement de l'État algérien dans la lutte contre le cancer, notamment celui du sein », à travers la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, une prise en charge de qualité et un accompagnement continu des patientes tout au long de leur parcours thérapeutique. S'agissant des capacités nationales de prise en charge, le ministre a indiqué que l'Algérie dispose actuellement de 15 centres de lutte contre le cancer, de 24 services de radiothérapie et de 61 accélérateurs linéaires. Plusieurs nouveaux

services de radiothérapie devraient être ouverts et 16 accélérateurs linéaires acquis à l'horizon 2028. Par ailleurs, 52 traitements innovants ont été intégrés dans l'arsenal thérapeutique national. Le ministre a également annoncé la mise en service, avant la fin de l'année, d'un appareil de tomographie par émission de positons (TEP) dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Sur le plan financier, une enveloppe de 73 milliards de dinars a été consacrée au Fonds de lutte contre le cancer, dont les ressources sont renforcées annuellement à hauteur de 40 milliards de dinars. Cette mobilisation traduit, a souligné Aït Messaoudène, « l'attention particulière accordée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la santé du citoyen et à la lutte contre le cancer, en tant que cause nationale nécessitant une

vision globale, une coordination permanente et la continuité des efforts ».

UNE PREMIÈRE CARAVANE MOBILE CONNECTÉE POUR LE DÉPISTAGE

En parallèle du renforcement des capacités de prise en charge, le ministre a rappelé que la prévention demeure « la première ligne de défense face au cancer ». Le secteur poursuit ainsi ses campagnes de prévention et de sensibilisation, notamment à travers la Semaine nationale de prévention et le recours aux cliniques mobiles. Dans le cadre du lancement de la campagne nationale de renforcement du dépistage précoce du cancer du sein, une première caravane mobile connectée dédiée à cette mission a également été mise en service. Équipée d'appareils modernes de mammographie numérique, elle est reliée, grâce à une connexion à haut débit, au centre Pierre-et-Marie-Curie d'Alger, permettant de bénéficier à distance de l'expertise médicale spécialisée. Les images radiologiques sont transmises aux médecins et spécialistes du centre pour une seconde lecture, en complément de celle effectuée par le médecin de la clinique mobile. Ce dispositif permet d'établir un compte rendu médical dans un délai ne dépassant pas 24 heures. La caravane sillonnera plusieurs wilayas selon un programme qui s'étend d'octobre en cours à janvier 2027.

Ania N.

DÉPENSES CONSACRÉS À L'ÉDUCATION

L'Algérie au deuxième rang mondial

L'Algérie se classe à la deuxième place mondiale pour les dépenses publiques consacrées à l'éducation en proportion du PIB, selon le rapport 2026 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), relevant des Nations unies. Un classement qui met en lumière la place accordée à l'éducation dans les choix de l'État, au lendemain de l'indépendance, et son rôle stratégique dans la formation des générations. D'après le rapport sur l'Indice mondial de l'innovation 2026, les dépenses publiques consacrées à l'éducation en Algérie avoisinent 9 % du Produit intérieur brut (PIB). Le pays occupe également la deuxième place mondiale pour le financement public par élève dans l'enseignement secondaire, rapporté au PIB par habitant, et la troisième place selon l'indice composite de l'éducation intégrée. Ces indicateurs soulignent l'importance des ressources mobilisées par l'État en faveur du secteur éducatif, considéré comme un domaine stratégique en raison de son rôle dans la société et de sa mission de garantir l'instruction des enfants, à travers notamment la scolarisation obligatoire. Cet engagement s'inscrit dans la politique de démocratisation de l'éducation et dans le choix de l'État social adopté par l'Algérie au lendemain de l'indépendance. Après des décennies de colonisation française, durant lesquelles des générations ont été privées d'accès au savoir et à l'instruction, la généralisation de l'enseignement a constitué un enjeu majeur pour permettre aux enfants d'accéder à l'école et contribuer au développement du capital humain.

A. N.

SALON INTERNATIONAL DU TOURISME ET DES SERVICES

Plus de 100 professionnels au « Annaba Siaha »

Plus de 100 professionnels et opérateurs du secteur du Tourisme, représentant plusieurs wilayas du pays, ainsi que des participants étrangers, ont pris part, jeudi, à l'ouverture de la cinquième édition du Salon international du tourisme et des services « Annaba Siaha ». La cérémonie d'ouverture de cette manifestation, organisée à l'hôtel Sheraton d'Annaba, a été présidée par l'inspecteur général de la wilaya, Nasreddine Belaïd, en présence du directeur local du tourisme et de l'artisanat, Kaïm Benamar Belabès, ainsi que de plusieurs cadres du secteur. La Palestine est l'invitée d'honneur de cette édition, qui enregistre également la participation de professionnels et d'opérateurs touristiques venus de Turquie, de Tunisie et d'Arabie saoudite, témoignant de la dimension internationale acquise par ce rendez-vous consacré au tourisme et aux voyages. Le commissaire du salon, Mohamed-Seddik Dida, a indiqué que cette manifestation, qui s'étale sur trois jours et dont la clôture est prévue samedi, constitue un espace professionnel d'échange d'idées et d'expériences entre les différents acteurs du secteur, de présentation des produits et des destinations touristiques, ainsi que d'exploration des opportunités de coopération et de partenariat entre les opérateurs algériens et étrangers. Il a ajouté que ce rendez-vous permet aux professionnels de présenter leurs programmes, d'explorer de nouvelles perspectives de développement de l'activité touristique et de renforcer les échanges directs entre les agences de voyages, les établissements hôteliers et les différents intervenants de la chaîne des services touristiques.

L. Z.

CLASSEMENT MONDIAL DE SHANGHAI

L'Université Djillali-Liabès distinguée en Afrique et au Maghreb

L'Université « Djillali-Liabès » de Sidi Bel Abbès a décroché la première place en Afrique et au Maghreb dans le classement mondial de Shanghai, dans le domaine du génie civil, a indiqué un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. L'Université Djillali-Liabès occupe la première place en Afrique et au Maghreb en génie civil, dans la catégorie des 201-300 meilleurs établissements universitaires au monde, et la première place au Maghreb et la deuxième en Afrique en génie mécanique, dans la catégorie des 301-400 meilleurs établissements universitaires au monde, a précisé le ministère. Ce résultat, relève le ministère, reflète « l'engagement constant en faveur de l'amélioration des performances de l'université algérienne et de la consolidation de sa place à l'échelle internationale ». Dans ce cadre, le recteur de l'Université, Bouziani Merahi, a souligné que cette distinction « vient s'ajouter aux réalisations internationales qui renforcent la place de l'université algérienne sur la carte de l'excellence académique et de la recherche scientifique et confortent sa présence parmi les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique de premier plan, grâce aux résultats particulièrement remarquables obtenus dans le classement mondial de Shanghai des spécialités académiques,

qui figure parmi les principaux classements internationaux de référence pour l'évaluation des performances des universités et des établissements de recherche scientifique dans les différentes spécialités ». Cette nouvelle distinction vient également confirmer que « les résultats obtenus par l'Université de Sidi Bel Abbès ne sont pas une réussite ponctuelle, mais le

fruit d'un travail académique et scientifique continu et du développement constant des systèmes de recherche, de formation et d'innovation, au service de son rayonnement mondial », a-t-il dit, ajoutant que ces efforts démontrent « la capacité de l'université algérienne à rivaliser sur la scène internationale ».

L. Zeggane

POUR TRAVAUX

L'axe autoroutier Alger – Tipasa fermé aujourd'hui de 9h00 à 18h00

Les services de la wilaya de Tipasa ont annoncé la fermeture temporaire, aujourd'hui samedi, de la circulation sur une partie de l'autoroute Alger-Tipasa, dans le sens menant vers Tipasa, de 9h00 à 18h00, afin de permettre la poursuite des travaux de pose de la couche de roulement en béton bitumineux. Selon un communiqué des services de la wilaya, « la fermeture concerne le tronçon compris entre les limites administratives de la wilaya

d'Alger et la commune de Bou Ismail ». Durant cette période, la circulation sera déviée à partir de l'échangeur du colonel Abbas, via la route nationale RN11, en passant par Douaouda Marine et Fouka Marine, avant de rejoindre l'autoroute au niveau de l'échangeur de Bou Ismail, à proximité de la station de l'Unité de développement des équipements solaires (UDES). Les services de la wilaya ont appelé les usagers de la route à faire preuve de vigilance, à

réduire leur vitesse et à respecter la signalisation et les consignes mises en place aux abords du chantier, afin de garantir la sécurité des citoyens et des travailleurs et d'éviter les accidents et les encombrements. Ils ont également présenté leurs excuses pour les désagréments occasionnés par ces travaux, tout en soulignant la nécessité de respecter les itinéraires de déviation indiqués durant toute la période de fermeture.

L. Z.

BLIDA. CHU FRANTZ-FANON

Réception d'un système de neuronavigation de dernière génération

Le service de neurochirurgie du Centre hospitalo-universitaire (CHU) « Frantz Fanon » de Blida franchit un cap technologique majeur en intégrant un équipement de neuronavigation de dernière génération.

Véritable « GPS » du bloc opératoire, cet outil novateur renforce la précision chirurgicale, sécurise les résections tumorales complexes et optimise la prise en charge des patients venus de tout le pays.

Le secteur de la santé publique en Algérie enregistre une avancée notable dans la prise en charge des pathologies neurologiques lourdes. Le CHU « Frantz Fanon » de Blida vient en effet de pourvoir son service de neurochirurgie d'une technologie de pointe : un système de neuro-navigation de pointe, une première pour l'infrastructure hospitalière de la wilaya. Destiné à sécuriser des interventions particulièrement délicates, cet équipement permet de cartographier avec une exactitude millimétrique les zones cérébrales ou médullaires à opérer, limitant considérablement les risques de séquelles postopératoires.

Selon les explications du chef de service, le Pr Souhil Tliba, ce dispositif repose sur un principe d'imagerie et de guidage tridimensionnel comparable à un système de géolocalisation. Au bloc opératoire, il



Ph. DR

génère une modélisation 3D détaillée de l'anatomie du patient — qu'il s'agisse de l'encéphale ou du rachis — et suit en direct la position des instruments chirurgicaux. Cette visualisation en temps réel offre aux équipes médicales la possibilité de tracer une véritable « feuille de route virtuelle » avant même d'inciser.

L'intérêt principal réside dans la définition de l'angle d'attaque optimal et du trajet le plus court vers la lésion, tout en épargnant rigoureusement les zones fonctionnelles critiques. En évitant les faisceaux nerveux responsables de la motricité et du langage, ainsi que le réseau vas-

culaire périphérique, le chirurgien peut intervenir sereinement sur des tumeurs situées dans des régions profondes du cerveau sans léser les tissus sains adjacents. Pour garantir une exploitation optimale de ce saut qualitatif, l'ensemble de l'équipe chirurgicale a bénéficié d'un programme de formation spécialisé. Cette acquisition, qui illustre la dynamique de modernisation des plateaux techniques médicaux nationaux, promet d'augmenter significativement le taux de réussite des chirurgies complexes tout en réduisant drastiquement les complications et la durée de convalescence des malades.

ORAN. INSTITUT DE CRIMINOLOGIE

Journée d'étude sur les nouveautés du code de la route

Les nouveautés apportées par la loi 26-09 portant sur le nouveau code de la route ont été au centre d'une journée d'étude organisée, jeudi à Oran, par l'Institut de criminologie de l'Université d'Oran 1 "Ahmed Ben Bella", en collaboration avec la Cour d'Oran.

La rencontre s'est déroulée en présence du président de la Cour d'Oran, Djillali Bouterfas, du procureur général près la même Cour, Mahboubi Noureddine, ainsi que d'enseignants et d'étudiants de l'Insti-

tut de criminologie, avec la participation de divers partenaires et acteurs de la sécurité routière, tels que les services de la Sûreté et de la Gendarmerie nationales, la Protection civile, ainsi que des représentants de la société civile.

Le directeur de l'institut, le Professeur Adda Amine Bouhadda, a souligné que cette loi "adopte une approche préventive en mettant en œuvre des mécanismes et des stratégies nationales, locales, numériques et éducatives afin de réduire les accidents de la cir-

culatation". Il a estimé qu'elle "ne s'est pas limitée à réviser certaines dispositions relatives aux infractions et aux sanctions, mais qu'elle incarne une nouvelle approche législative fondée sur le passage d'une simple logique de dissuasion au renforcement des mécanismes de prévention".

De son côté, la présidente du tribunal de Oued Tlelat, Brahimi Sihem, a rappelé que le nouveau code de la route a consacré, dans son volet préventif, l'utilisation des moyens technologiques modernes afin

de renforcer la sécurité routière et d'accompagner la transformation numérique de la stratégie sécuritaire et judiciaire dans le traitement des infractions routières.

Elle a précisé que la loi s'appuie sur des technologies modernes, telles que les radars intelligents, les caméras de surveillance routière et les systèmes de contrôle électronique, pour détecter et documenter les infractions avec précision, en plus de l'utilisation de moyens de dépistage de l'alcool, des drogues et des substances psychotropes, contribuant ainsi à la sécurité des conducteurs et des citoyens en général.

Cette journée d'étude a été marquée par la présentation de plusieurs communications par des représentants de la Sûreté nationale, de la Gendarmerie nationale et de la société civile, portant notamment sur "Le rôle des moyens techniques de dépistage de l'alcool, des drogues et des substances psychotropes à la lumière de du nouveau code de la route 09-26", "Les technologies modernes dans la lutte contre la criminalité routière : radar, vidéosurveillance et constatation automatique", ainsi que "Le rôle des associations dans la sensibilisation à la sécurité routière".

OULED-DJELLAL. OCTOBRE ROSE

Caravane médicale au profit des habitants des zones reculées

La direction de la Santé et de la Population (DSP) de la wilaya d'Ouled Djellal a lancé, jeudi, une caravane médicale qui sillonnera différentes zones reculées des six communes de la wilaya pour le dépistage précoce du cancer du sein, et ce, dans le cadre des activités du mois d'Octobre Rose. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts continus visant à ancrer la culture de la prévention et des examens périodiques, ainsi qu'à rapprocher les services de santé du citoyen, renforçant ainsi les chances de dépistage précoce et de prise en charge en temps opportun, a expliqué le directeur de wilaya du secteur, Khelifa Salmi, en marge du coup d'envoi de la caravane donné par le secrétaire général de la wilaya, Mohamed Tenfar. Le départ de cette caravane médicale, qui réunit des équipes médicales et paramédicales spécialisées, a été donné depuis la polyclinique Guesmi Brahim, située au chef-lieu de la wilaya. L'activité de cette caravane médicale, qui s'étalera sur une semaine, sera axée sur la réalisation d'examens de dépistage précoce du cancer du sein. Un contact direct sera établi avec les femmes afin de leur fournir les informations, conseils et orientations nécessaires, tout en les sensibilisant à la nécessité de maintenir des examens médicaux réguliers. De plus, elles seront orientées vers les services et structures sanitaires spécialisés pour bénéficier de prestations de dépistage, de diagnostic et de suivi. Par ailleurs, une exposition de sensibilisation a été organisée à la polyclinique Guesmi Brahim, avec la participation de divers établissements de santé de la wilaya. Cet événement a permis de mettre en lumière les efforts du secteur dans les domaines de la prévention, du dépistage précoce et de la sensibilisation sanitaire, ainsi que de faire connaître les différents services de santé destinés plus particulièrement aux femmes.

AÏN-TÉMOUCHENT.

DURANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 2026

Une production halieutique de plus de 20.000 tonnes

La wilaya d'Aïn-Temouchent a enregistré, durant les huit premiers mois de 2026, une production halieutique de plus de 20.000 tonnes au niveau des ports de Bouzedjar et de Béni-Saf, a-t-on appris jeudi auprès du directeur de la Pêche et de l'Aquaculture, Houari Kouissem. Les poissons bleus ont représenté la majeure partie de cette production, avec 17.000 tonnes, tandis que la production de poissons blancs a atteint 3.500 tonnes, a précisé le même responsable. La production halieutique enregistrée durant cette période a plus que doublé par rapport à celle réalisée durant la même période de l'année précédente, a indiqué M. Kouissem, précisant que la production enregistrée dans la wilaya en 2025 s'était établie à 10.084 tonnes. Cette hausse de la production est due, dans une large mesure, à la stabilité des conditions climatiques enregistrées durant l'année en cours, ainsi qu'aux opérations de modernisation et de renouvellement d'un certain nombre d'embarcations de pêche, a expliqué le responsable.

EL-TARF. SOUDURE SOUS-MARINE

Signature de deux conventions pour la formation des jeunes

La direction de la formation et de l'enseignement professionnels d'El Tarf a conclu deux conventions visant à former des jeunes à la spécialité de la soudure sous-marine, a-t-on appris, jeudi, auprès de cette direction. Le chef du service de la formation, Abdelhamid Merakeb, a précisé à l'APS que la première convention, conclue entre la direction de la formation professionnelle et celle de la pêche et de l'aquaculture, prévoit une formation théorique et pratique en soudure sous-marine, ainsi que la mise à profit de l'expertise et des ressources du secteur de la pêche au profit de la formation. La 2ème convention, tripartite, conclue entre le centre de formation professionnelle (CFPA) d'El Kala, la chambre de la pêche et de l'aquaculture et le Club de plongée

d'Annaba, permettra d'assurer une formation spécialisée en soudure sous-marine à l'intention des stagiaires et des jeunes souhaitant acquérir des compétences dans ce domaine, l'objectif étant de contribuer à qualifier une main-d'œuvre spécialisée dans les métiers et les techniques liés au milieu marin. Aux termes de cette convention, le CFPA d'El Kala se charge des aspects pédagogiques et théoriques ainsi que du suivi des stagiaires, tandis que la Chambre de la pêche et de l'aquaculture identifiera les besoins du secteur et assurera une coordination avec les professionnels, tandis que le Club de plongée d'Annaba se chargera de l'aspect pratique lié à la plongée et aux conditions de travail sous-marines.

BÉJAÏA. FÊTE DE LA FIGUE SÈCHE DE BENI MAOUCHE

La 20e édition célèbre 30 ans d'excellence et d'essor agricole

Placée sous le signe d'une affluence record et marquant le trentième anniversaire de sa création, la 22e édition de la Fête de la figue sèche de Beni Maouche s'est ouverte ce jeudi dans la wilaya de Bejaia.

Entre labellisation renforcée, expansion continue des vergers et diversification du terroir, cet événement confirme l'envergure nationale d'une filière en pleine modernisation.

Le marché hebdomadaire de Beni Maouche vibre au rythme de sa richesse la plus emblématique. Ouverte jeudi dans une ambiance festive et en présence des autorités locales, cette 22e édition réunit 220 exposants venus de 32 wilayas du pays. Une participation en nette progression par rapport à l'édition précédente — qui n'avait rassemblé que 160 exposants issus de dix wilayas —, témoignant de l'attractivité croissante du rendez-vous. Pour Omar Bekkouche, secrétaire général de l'Association des figuiculteurs de Beni Maouche, cet engouement constitue une véritable source de fierté alors que la manifestation célèbre le 30e anniversaire de son lancement en 1996.

Jusqu'au 10 octobre, près de 90 % de l'espace d'exposition est consacré à la figue sèche sous toutes ses déclinaisons, le reste faisant la part belle aux produits du terroir et à l'artisanat venus des quatre coins d'Algérie.

Le salon illustre également la reconnaissance du savoir-faire local : cette année, 23 producteurs de la région ont décroché le logo de l'Indication Géographique « Beni Maouche », attribué par



l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV) de Sidi Aïch. Cette labellisation, en vigueur depuis 2016, offre une plus-value déterminante qui a permis à la figue locale de conforter sa position sur le marché national.

Au-delà de la vitrine commerciale, les indicateurs économiques confirment la solidité du secteur. Selon le directeur des services agricoles (DSA) de la wilaya de Bejaia, Mohamed Boutiba Benkelaouz, la filière couvre actuellement 7 770 hectares pour une production annuelle moyenne de 148 000 quintaux.

L'arboriculture locale poursuit une expansion méthodique grâce à la plantation de 25 000 hectares supplémentaires sur les deux dernières années, tandis qu'un nouveau programme de reboise-

ment et de plantation débute ce mois-ci. Face aux récents feux de forêt de juillet et août, le responsable a tenu à rassurer les agriculteurs : l'ensemble des vergers touchés a été recensé afin d'engager les indemnités prévues.

L'événement s'affirme enfin comme un carrefour scientifique et gastronomique. Des spécialistes animent des conférences dédiées à la protection phytosanitaire et aux méthodes de lutte biologique appliquées aux maladies du figuier. Côté créativité, le concours culinaire « L'art de la figue » invite le public et les professionnels à redécouvrir les qualités gustatives de ce fruit, préparé aussi bien frais que séché, scellant le rôle incontournable de Beni Maouche dans le patrimoine agricole algérien.

NAÂMA. JEUNES PORTEURS DE PROJETS

Attribution d'un périmètre agricole de 80 ha

De jeunes porteurs de projets dans le domaine de l'investissement agricole dans la wilaya de Nâama ont récemment bénéficié de parcelles de terrain au sein d'un périmètre agricole d'une superficie totale de 80 hectares, dans le cadre de la concession agricole, a-t-on appris, jeudi, auprès de l'antenne locale de l'Office national des terres agricoles (ONTA). Le directeur de l'antenne, Moussouni Aïssa, a précisé que l'attribution de ces parcelles, dont la superficie varie entre 5 et 10 hectares chacune, au niveau du périmètre agricole "El Oueinat", dans la commune d'Aïn Sefra, au sud de la wilaya, intervient conformément aux dispositions du décret exécutif 21-432, fixant les conditions et modalités d'octroi des terres relevant du domaine privé de l'Etat destinées à la mise en valeur dans le cadre de la concession. Ces jeunes ont bénéficié de ces terrains agricoles après avoir déposé leurs dossiers via la plateforme numérique de l'Office national des terres agricoles, lesquels ont ensuite été soumis à une opération de sélection par la commission technique de wilaya chargée de la promotion de l'investissement agricole, a indiqué le même responsable. Plusieurs opérations d'aménagement se poursuivent au niveau de ce périmètre agricole, notamment le forage et l'équipement de puits, l'ouverture de pistes et le raccordement du périmètre au réseau électrique. Ces travaux devraient être achevés avant la fin de l'année en cours, selon la même source. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Office national des terres agricoles visant à développer des projets agricoles modernes, à contribuer à la création de richesses et à générer des emplois au profit des jeunes qualifiés, notamment les diplômés des instituts, des universités et des centres de formation professionnelle porteurs de projets. Ces jeunes investisseurs bénéficient également de mesures incitatives et d'un accompagnement de l'Etat, comprenant l'assistance technique et la formation dans la filière agricole ciblée, ainsi que l'assurance durant les phases d'exploitation et de production auprès de la Caisse de mutualité agricole.

SÉTIF. DURANT LES HUIT DERNIERS MOIS

Plus de 324 000 visiteurs enregistrés dans les stations thermales

Un total de 324 703 visiteurs a été enregistré dans les stations thermales réparties à travers le territoire de la wilaya de Sétif durant la période allant du 1er janvier à la fin du mois d'août 2026, a-t-on appris mercredi auprès du directeur local du tourisme et de l'artisanat.

Le nombre de visiteurs devrait atteindre 600 000 d'ici la fin de l'année en cours, soit une hausse de près de 280 000 curistes par rapport à l'année 2025, qui avait comptabilisé 482 362 visiteurs, a indiqué M. Moussa Zahed dans une déclaration à l'APS.

Le même responsable a souligné que les 13 stations thermales que compte la wilaya constituent l'un des atouts et des ressources touristiques prometteuses dans la région des Hauts-Plateaux, précisant que la fréquentation suit une "courbe ascendante" d'année en année, ce qui préfigure l'émergence d'un pôle touristique d'avenir dans la région.

Il a également affirmé que les vertus des eaux minérales thermales de ces stations, notamment leur rôle efficace

dans le traitement des affections rhumatoïdes, articulaires, respiratoires et cutanées, en font "une destination privilégiée pour les touristes et un créneau d'investissement attractif pour les opérateurs économiques".

M. Zahed a signalé, à cet égard, la réalisation en cours de deux (2) nouvelles stations thermales dans la région d'Ouled Tebben, en plus de travaux d'extension et de réhabilitation quasi totale des deux autres stations situées à Hammam Soukhna et Hammam Guergour.

Le directeur du tourisme a mis en avant le fait que, outre les stations thermales, la région dispose de nombreux monuments et sites touristiques, culturels et religieux, ce qui suscite un fort engouement pour les établissements hôteliers.

Il a détaillé que ces structures ont accueilli, entre le 1er janvier et la fin du mois de juillet 2026, un total de 97 096 touristes nationaux et 31 069 touristes étrangers au cours de la même période. La wilaya de Sétif compte actuellement 98 établissements hôteliers d'une

capacité d'accueil de plus de 7 000 lits, tandis que 47 projets hôteliers (d'une capacité de

3.000 lits) sont en cours de réalisation et devraient être livrés au cours de l'année prochaine.

TIZI OUZOU. RESSOURCES HYDRIQUES

1,5 milliard DA pour la réhabilitation de quatre barrages agricoles

Une enveloppe financière de 1,5 milliard de dinars a été consacrée à la réhabilitation de quatre (4) barrages hydrauliques destinés à l'irrigation agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a-t-on appris jeudi auprès des services de la wilaya. Cette enveloppe, annoncée lors d'une visite d'inspection du barrage de Djebba, situé dans la commune de Ouaguenoune et destiné à l'irrigation des terres agricoles de ce village et des zones limitrophes des communes de Timizart et Fréha, sera consacrée à la réhabilitation de ce barrage et de ceux de Tizi-Ghaniff, Draâ-El Mizan et Aïn-Zaouïa, selon les mêmes services. Lors de cette sortie, le représentant de l'Agence nationale des barrages et des transferts hydrauliques (ANBT), a présenté l'état d'avancement des études ainsi que des procédures administratives et juridiques, désormais en voie d'achèvement, en vue du démarrage prochain des travaux de réhabilitation des quatre ouvrages, pour un investissement global de 1,5 milliard de dinars, a-t-on précisé.

Les quatre barrages sont conçus pour répondre prioritairement aux besoins en eau d'irrigation et renforcer la sécurité hydrique des populations rurales. Ils revêtent une importance stratégique majeure pour

l'amélioration de la productivité des surfaces agricoles et la garantie d'un approvisionnement suffisant en eau pour les agriculteurs de la région, a-t-on souligné.

Pour rappel ces quatre barrages sont considérés comme des infrastructures stratégiques pour le secteur agricole. Celui de Djebba est dédié à l'irrigation agricole de la région de Ouaguenoune et des des localités voisines et celui de Tizi-Ghaniff est destiné à renforcer l'alimentation en eau potable (AEP) et l'irrigation des exploitations agricoles de la région.

Le barrage de Draâ El Mizan est un ouvrage de régulation et de stockage d'eau à vocation mixte (AEP et irrigation agricole), alors que celui de Aïn-Zaouïa est destiné à la sécurisation de l'approvisionnement en eau des populations et des exploitations agricoles de la région. Les travaux devraient être lancés prochainement dès l'achèvement des procédures administratives et juridiques, d'après les services de la wilaya. Ces infrastructures viennent compléter le dispositif hydraulique existant dans la wilaya, qui dispose déjà d'ouvrages majeurs comme le barrage de Taksebt d'une capacité de 180 millions de m³, alimentant Tizi-Ouzou, Boumerdès et Alger.

BULLETIN DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

El Niño apporte des températures plus élevées

Le bulletin saisonnier sur le climat, publié mensuellement par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), indique qu'El Niño devrait continuer de s'intensifier avant d'atteindre son pic en décembre.

Ce phénomène devrait générer des températures supérieures à la moyenne sur une grande partie du globe et modifier les régimes de précipitations, augmentant ainsi les risques de sécheresse et d'inondations dans différentes régions. Le bulletin saisonnier sur le climat fournit des informations faisant autorité sur les facteurs climatiques à grande échelle. Ces facteurs incluent notamment le phénomène El Niño oscillation australe (ENSO), le dipôle de l'océan Indien et les températures de surface de la mer de l'Atlantique tropical, qui ont tous une incidence sur les précipitations et les températures saisonnières. « El Niño est bien établi et s'intensifie rapidement. Selon les prévisions de l'OMM, la probabilité qu'il persiste jusqu'en février 2027 est proche de 100 %, ce qui pourrait en faire l'un des épisodes les plus intenses depuis au moins 1950 », a déclaré la Secrétaire générale de l'OMM, Mme Celeste Saulo. Ce chiffre, qui reflète une quasi-certitude, ne provient pas d'un seul modèle, mais d'un consensus entre treize centres nationaux et internationaux, de Washington à Tokyo, en passant par



Londres et Pune, fondé sur l'échange en temps réel de données provenant de bouées océanographiques, de satellites et de radiosondes, coordonné par l'OMM. « El Niño n'apporte pas de chaleur supplémentaire à la planète. Il libère la chaleur que l'océan a déjà emmagasinée sous la surface – c'est pourquoi un phénomène de forte intensité donne si souvent lieu à l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées (comme en 2024) », a déclaré Mme Saulo lors du Global Heat Forum (Forum mondial sur la chaleur), à Bangkok (Thaïlande). Et d'ajouter : « L'océan où il puise cette chaleur est le plus chaud que nous ayons jamais observé. Il y a tout simplement davantage de chaleur prête à être libérée ». Les anomalies de température de surface de la mer dans le centre-est du Pacifique équatorial, la région au cœur d'El Niño, sont mesurées par l'indice Niño 3.4, largement utilisé. Ces anomalies ont nettement augmenté, passant d'une moyenne de +1,6 °C au-dessus de la normale en juin 2026 à +2,5 °C au-dessus de la normale en août. Pour les mois d'octobre, novembre et décembre, l'anomalie saisonnière moyenne de la température de surface de la mer de l'indice Niño 3.4 devrait atteindre environ +3,7 °C et culminer autour du mois de décembre. Il s'agirait du niveau le plus élevé depuis le début des observations, loin devant le précédent record (+2,6 °C) enregistré entre novembre 2015 et janvier 2016. La Terre a connu son mois d'août le plus chaud jamais enregistré, selon les rapports mensuels du service Copernicus concernant le changement climatique relevant de l'Union européenne ainsi que de

l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA) et de l'Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace (NASA). La température de surface de la mer à l'échelle mondiale a également atteint en août son niveau le plus haut jamais enregistré. Selon le bulletin saisonnier sur le climat, d'octobre à décembre, il est extrêmement probable que les températures seront supérieures à la moyenne (de la période 1993-2009) dans de vastes régions. Cela ne signifie pas que chaque région connaîtra chaque jour des températures supérieures à la moyenne, mais cela indique un fort signal saisonnier qui augmente la probabilité d'extrêmes de chaleur et de répercussions liées à cette dernière. Le bulletin prévoit également des modifications importantes et homogènes des régimes de précipitations, compatibles avec un épisode El Niño de forte intensité. Ces signaux décrivent les endroits où des conditions saisonnières plus humides ou plus sèches que la normale sont davantage probables. Ils ne se substituent pas aux prévisions nationales et locales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les pâturages couvrent plus de la moitié de la surface terrestre et assurent directement les moyens de subsistance d'environ 500 millions de personnes, tout en contribuant de manière substantielle aux systèmes alimentaires mondiaux. Ils sont soumis à une pression croissante due à la dégradation et à la sécheresse.

INFO

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une réponse collective des pays du Sahel

Le Premier ministre mauritanien, El Moktar Ould Djal, a appelé mardi à Nouakchott les pays du Sahel et du golfe de Guinée à une réponse collective face aux défis liés au changement climatique, insistant sur la nécessité de renforcer la coopération régionale, a rapporté l'Agence mauritanienne d'information (AMI). M. Ould Djal a déclaré à l'ouverture d'un forum de haut niveau sur le climat, la paix et la sécurité dans les régions du Sahel et du golfe de Guinée qu'une réponse collective s'imposait pour relever les défis liés au changement climatique. Le Premier ministre mauritanien a appelé à "renforcer le rapprochement et la coopération entre les pays du Sahel et ceux du golfe de Guinée", notamment à travers l'intensification du dialogue, de la concertation, de l'échange d'informations et de l'harmonisation des positions. Il a également préconisé le partage des résultats des systèmes d'alerte précoce, une gestion intégrée et conjointe des ressources naturelles et la mobilisation d'investissements pour bâtir des zones plus résilientes. Il a souligné qu'"il n'est plus possible de dissocier l'action climatique des politiques de développement, de sécurité humaine et de consolidation de la paix", et appelé à intégrer l'action climatique au cœur des politiques publiques, des investissements et des stratégies de prévention et de gestion des crises.

INFO

ENERGIE

La Tunisie parie sur le renouvelable

La Tunisie a souligné mercredi l'importance stratégique de booster sa transition énergétique et de promouvoir les énergies renouvelables dans le but de renforcer sa sécurité énergétique, sa compétitivité industrielle et ses investissements. Le secrétaire d'Etat tunisien à la Transition énergétique, Wael Chouchane, a tenu ces propos lors de l'ouverture de la deuxième édition du Forum africain de l'énergie 2026, tenu à Tunis et placé sous le thème "Leadership et coopération pour un avenir sûr et durable". Le responsable tunisien a indiqué que les hydrocarbures continuent de jouer un rôle important dans le maintien de l'équilibre énergétique, tandis que les énergies renouvelables offrent d'importantes opportunités quant à la diversification de l'approvisionnement, le renforcement de l'indépendance énergétique et l'amélioration de la compétitivité de la production d'électricité à moyen et long terme. La Tunisie poursuit une transformation progressive de son système énergétique, en pariant sur le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que la gestion de la demande, a-t-il dit. Plusieurs centrales solaires sont entrées en service à travers le territoire tunisien durant ces dernières années, alors que de nouveaux projets d'énergie solaire et éolienne sont en phase de développement grâce à des investissements publics et privés, a ajouté M. Chouchane. La Tunisie vise à porter la part des énergies renouvelables à 35 % de son système électrique d'ici 2030 et à 50 % à l'horizon 2035, en s'appuyant sur un ensoleillement exceptionnel (variant de 1 800 kWh/m²/an dans le nord à 2 600 kWh/m²/an dans le sud).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un déficit de financement colossal

Une véritable asphyxie économique. Tel est le résultat des chocs climatiques, des perturbations des échanges et du déficit de financement du développement durable, a constaté ce mardi 6 octobre la Deuxième Commission (questions économiques et financières) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a consacré pas moins de deux jours de débat général à chercher des solutions à ce problème de financement du développement durable dans une économie mondiale en mutation. De fait, l'instabilité économique, l'insécurité alimentaire et énergétique, la pauvreté, les catastrophes climatiques, les tensions géopolitiques et les conflits, les inégalités et d'autres défis exercent une pression sans précédent sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le déficit annuel de financement des ODD dépasse 4 000 milliards de dollars, a rappelé lundi 5 octobre la Présidente de la Commission, l'Albanaise Suela Janina, à l'ouverture du débat. Ce déficit est bien l'un des principaux obstacles à la réalisation des 17 ODD, car ce ne sont pas les engagements internationaux en faveur du développement durable qui manquent, mais bien la volonté politique et les ressources pour les traduire en résultats tangibles. Les dégâts causés par les changements climatiques ont retenu toute l'attention des États Membres, à commencer par les plus vulnérables, qui ont souligné la nécessité d'un financement climatique prévisible et accessible. Ainsi, l'Afrique souffre beaucoup des chocs climatiques alors qu'elle contribue à moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pour les pays déjà confrontés à un lourd fardeau de la dette, la vulnérabilité climatique ne doit pas devenir une nouvelle source d'endettement, a insisté le Ghana. Par exemple, les changements climatiques et les catastrophes naturelles ont déjà coûté 0,4 % du PIB de Sri Lanka, qui s'attend à un triplement des dépenses d'ici à 2050. Le manque d'eau est un sujet de préoccupation majeur puisque l'insécurité hydrique menace désormais les systèmes alimentaires, l'énergie et la stabilité économique. Parallèlement au manque d'eau, l'Ouzbékistan accorde une grande importance à la restauration des sols dégradés et à l'extension du couvert forestier. À son initiative, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2027-2036 « Décennie internationale pour le boisement et le reboisement ». D'autres forêts sont en revanche de véritables poumons verts et des puits à carbone, tel le bassin du Congo qui rend chaque jour un service écologique irremplaçable. Mais leur conservation, leur entretien et la préservation de leur biodiversité sont coûteux, a rappelé le Congo. S'il est favorable au marché carbone et aux échanges dette-nature, le Suriname a mis en garde : ces mécanismes doivent être transparents, avoir une valeur environnementale et être utilisés à une échelle appropriée. L'autre cause anthropique qui vient entraver le développement durable tient à la multiplication des conflits et des tensions géopolitiques. De plus, il convient d'éviter le protectionnisme et les barrières superflues aux échanges, estime le Viet Nam.

Repéré pour vous

Les sécheresses ont augmenté de 30 % depuis 2000. La moitié des terres de pâturage sont dégradées à la fois par les changements climatiques et les activités humaines. La dégradation des terres augmente l'insécurité alimentaire, les pénuries d'eau, les migrations et l'instabilité économique.

S
T
R
O
B
S

ELLE A BONDI DE 200%

La valeur marchande de Belloumi passe de 1,5 à 18 millions d'euros

La valeur marchande de l'international algérien Bachir Belloumi a connu une progression spectaculaire, passant de 6 à 18 millions d'euros selon la dernière mise à jour de la plateforme spécialisée Transfermarkt.

Cette hausse remarquable récompense les performances convaincantes de l'ailier de Hull City, qui s'est illustré aussi bien avec son club qu'avec la sélection algérienne durant la trêve internationale.

Le jeune attaquant a particulièrement brillé sous les couleurs des Verts, inscrivant deux buts en deux rencontres. Il a d'abord trouvé le chemin des filets face au Burundi, lors d'un match nul spectaculaire conclu sur le score de 2-2, avant de récidiver contre le Niger, contribuant ainsi à la victoire algérienne sur le score de 2-1. Ces prestations ont confirmé son potentiel offensif et sa capacité à se montrer décisif dans les moments importants.

Au-delà de ses performances internationales, Belloumi réalise également un début de saison prometteur avec Hull City. En cinq rencontres disputées, il a inscrit deux buts et délivré deux passes décisives. Des statistiques encourageantes qui témoignent de son influence grandissante dans le secteur offensif du club anglais et renforcent sa réputation parmi les jeunes talents algériens évoluant à l'étranger.

UNE PROGRESSION FULGURANTE EN DEUX ANS

L'évolution de la valeur marchande de Bachir Belloumi illustre parfaitement sa montée en puissance au cours des der-



Ph: DR

nières saisons. En 2024, alors qu'il évoluait au sein du club portugais de Farense, sa valeur était estimée à seulement 1,5 million d'euros. Son transfert à Hull City et ses premières prestations en Angleterre lui ont ensuite permis de franchir un nouveau cap, avec une estimation atteignant 5 millions d'euros en 2025. En 2026, sa cote a connu une accélération spectaculaire pour atteindre 18 millions d'euros, soit une multiplication par douze par rapport à son estimation de 2024. Cette progression représente une augmentation de 1 100 %, un chiffre qui souligne l'ampleur de son évolution sur le marché des transferts.

IL EST PARMIS LES JOUEURS ALGÉRIENS LES PLUS CÔTÉS

Grâce à cette revalorisation, le fils de la légende du football algérien Lakhdar Bel-

loumi occupe désormais la sixième place du classement des joueurs algériens les plus chers en valeur marchande. Il reste toutefois derrière Ibrahim Maza, le milieu offensif du Bayer Leverkusen, qui domine cette hiérarchie avec une estimation de 50 millions d'euros.

Cette ascension constitue une reconnaissance importante pour le jeune international algérien. S'il parvient à maintenir son niveau de performance et à confirmer sa régularité avec Hull City comme avec les Verts, Béchir Belloumi pourrait encore voir sa cote progresser dans les prochains mois. Son évolution sera suivie de près par les observateurs du football algérien, qui voient en lui l'un des talents capables de s'imposer durablement sur la scène européenne.

Hakim S.

BLESSÉ À LA CHEVILLE POUR SA PREMIÈRE APPARITION AVEC LES VERTS :

Bourabaâ parti pour plusieurs semaines d'absence

Touché à la cheville lors du match amical face au Niger, Adil Bourabaâ pourrait être éloigné des terrains pendant plusieurs semaines. Le milieu de terrain du Mans, qui venait tout juste d'honorer sa première sélection avec l'équipe nationale, est déjà forfait pour le prochain match de son club. Des examens complémentaires doivent permettre de déterminer la durée exacte de son indisponibilité.

La première apparition d'Adil Bourabaa sous le maillot des Verts risque de laisser un goût amer au joueur algérien. Touché en fin de rencontre face au Niger, le milieu de terrain souffre d'une blessure à la cheville qui pourrait l'obliger à observer plusieurs semaines de repos.

Selon les informations de Foot Mercato, Bourabaâ est d'ores et déjà forfait pour le déplacement du Mans à Paris, prévu samedi prochain dans le cadre de la 6e journée de Ligue 1. Le club manceau devra ainsi se passer de l'un de ses joueurs les plus performants en ce



début de saison pour ce rendez-vous particulièrement attendu face au champion d'Europe. Une absence qui tombe mal pour le club français, mais également pour le joueur, qui avait jusque-là connu une ascension régulière et convaincante depuis le début de l'exercice. Si les premières informations ne sont pas particulièrement rassurantes, la durée exacte de l'indisponibilité de Bourabaâ reste encore à déterminer. Le joueur devrait effectuer de nouveaux examens

médicaux afin de connaître avec davantage de précision la nature de sa blessure et surtout son degré de gravité.

Ces examens permettront au staff médical de se prononcer sur la période de repos nécessaire avant une éventuelle reprise. À ce stade, plusieurs semaines d'absence sont envisagées, sans qu'une durée définitive puisse être avancée.

Cette blessure intervient surtout à un moment important de sa carrière internationale. Sa convocation chez les Verts était

venue récompenser ses prestations remarquées avec Le Mans et confirmer sa progression au plus haut niveau. Pour sa première expérience avec la sélection algérienne, le milieu de terrain espérait évidemment profiter de ce rassemblement pour gagner en confiance et s'installer progressivement dans le groupe. Sa blessure vient malheureusement interrompre cette dynamique. Le joueur devra désormais prendre son mal en patience et se concentrer pleinement sur sa récupération. L'objectif sera de revenir sans précipitation, afin d'éviter toute rechute et de retrouver rapidement son meilleur niveau.

En attendant les résultats des examens médicaux, l'incertitude demeure donc autour de la durée de son absence. Pour Bourabaâ, cette période pourrait constituer un premier véritable obstacle dans une carrière qui semblait jusque-là prendre une trajectoire particulièrement prometteuse.

H. S.

IL S'EST OFFICIELLEMENT ENGAGÉ AVEC LE CLUB QATARI

Mahrez tout proche de faire ses premiers pas avec Al-Shamal

Riyad Mahrez pourrait effectuer ses grands débuts sous les couleurs d'Al-Shamal dès la prochaine rencontre de son nouveau club, qui coïncide avec un rendez-vous asiatique.

C'est ce qu'a assuré le chargé de communication de la formation qatarie, précisant que les démarches administratives nécessaires à l'inscription de l'international algérien étaient actuellement en cours.

Une annonce qui laisse entrevoir une intégration rapide de l'ancien capitaine des Verts au sein de sa nouvelle équipe. Libre depuis la résiliation de son contrat avec Al-Ahli Djeddah en juin dernier, Mahrez s'apprête ainsi à entamer une nouvelle étape de sa carrière au Qatar, où il retrouvera son compatriote Baghdad Bounedjah, capitaine d'Al-Shamal.

Les responsables du club travaillent désormais à finaliser les formalités administratives afin de permettre au joueur d'être qualifié dans les meilleurs délais. Si la procédure aboutit à temps, le capitaine de la sélection algérienne pourrait donc découvrir ses nouvelles couleurs dès la prochaine échéance continentale. Comme attendu, Riyad Mahrez a rejoint Doha en fin

MAHREZ DÉJÀ PRÉSENT AUX CÔTÉS DE BOUNEDJAH

Mahrez a suivi cette affiche aux côtés de Baghdad Bounedjah, qui porte le brassard de capitaine d'Al-Shamal. Les deux internationaux algériens pourraient ainsi se retrouver sous le même maillot, une perspective qui suscite déjà l'intérêt des supporters algériens et des observateurs du championnat qatari.

Cette première apparition dans les tribunes s'est toutefois déroulée dans un contexte difficile pour Al-Shamal, lourdement battu par Al-Duhail sur le score de 4-0. Une défaite qui souligne les difficultés de la formation qatarie et renforce



PH. DR.

l'attente autour de l'arrivée d'un joueur de l'expérience de Mahrez.

UN RENFORT ATTENDU POUR AL-SHAMAL

Le recrutement de Riyad Mahrez représente un renfort de poids pour le club qatari. Fort de son expérience en Europe et de son parcours avec la sélection algérienne, l'ancien joueur de Manchester City possède des qualités techniques et une vision du jeu susceptibles d'apporter davantage de créativité au secteur offensif de sa nouvelle équipe.

Son association avec Bounedjah

constitue également une perspective intéressante, les deux joueurs ayant déjà partagé de nombreuses échéances avec les Verts.

En attendant la validation définitive de son inscription, tous les regards sont désormais tournés vers le prochain rendez-vous asiatique d'Al-Shamal. Si les démarches administratives aboutissent dans les délais, Mahrez pourrait rapidement faire ses premiers pas en compétition officielle avec sa nouvelle formation et lancer ainsi un nouveau chapitre de sa carrière au Qatar.

Hakim S.

L'ALGÉRIEN A SIGNÉ UN NOUVEAU CONTRAT

Farès Ghedjemis s'inscrit dans la durée avec Frosinone

Courtisé avec insistance par l'AS Monaco et le Besiktas durant le mercato estival, Farès Ghedjemis a finalement fait le choix de la continuité. L'ailier international algérien de 24 ans vient de prolonger officiellement son contrat avec la formation italienne de Frosinone, à laquelle il est désormais lié jusqu'au 30 juin 2030. Auteur d'une dernière saison particulièrement aboutie avec 15 buts et 3 passes décisives, le joueur avait logiquement suscité la convoitise de plusieurs équipes européennes. L'AS Monaco avait notamment tenté de forcer le verrou en formulant une offre avoisinant les 10 millions d'euros. Cependant, la direction de Frosinone s'est montrée intransigeante, refusant de céder l'un de ses éléments les plus décisifs depuis la montée du club en Serie A. En parvenant à conserver son attaquant face aux assauts des équipes européennes, la formation transalpine a affiché ses ambitions sportives et sa volonté de s'appuyer sur ses meilleurs talents. Cette signature pour un nouveau bail de longue durée représente d'ailleurs une excellente opération stratégique pour le club italien. Si elle permet à Farès Ghedjemis de poursuivre sa progression dans un environnement où il s'est imposé comme un cadre, elle offre surtout à Frosinone une sécurité financière primordiale. En blindant ainsi le contrat de son international algérien, l'équipe s'assure en effet d'être en position de force lors des futurs mercatos et garantit la perception d'une indemnité de transfert bien plus élevée en cas d'éventuel départ dans les mois ou années à venir.

APRÈS LA BLESSURE D'IBRAHIM

MAZA AVEC LES VERTS

Inquiétude au Bayer Leverkusen

De retour de la trêve internationale, le jeune meneur de jeu algérien Ibrahim Maza suscite l'inquiétude au sein du Bayer Leverkusen. Touché à la cheville droite lors d'un match amical avec sa sélection, sa participation à la prochaine rencontre de Bundesliga face à Mayence demeure incertaine, bien que les premiers examens médicaux se veulent rassurants. Le talentueux milieu offensif de 20 ans a dû quitter le terrain peu avant la mi-temps lors du match amical opposant l'Algérie au Niger, victime d'un coup appuyé et d'une légère torsion à la cheville droite. Revenu en Allemagne avec un bandage de compression, l'ancien joueur du Hertha Berlin a immédiatement passé des examens qui ont écarté toute blessure majeure, ne révélant finalement qu'une contusion. Toutefois, face à une douleur qui persiste, le Bayer Leverkusen a décidé de gérer la situation avec une extrême précaution. Le club ne veut prendre aucun risque avec son prodige, évalué à 50 millions d'euros, qui s'est déjà imposé comme une pièce maîtresse de l'attaque en disputant l'intégralité des quatre premiers matchs du championnat cette saison.

Dans cette optique, le staff médical et l'entraîneur Carles Martínez refusent catégoriquement de précipiter son retour ou de recourir à des infiltrations pour le match de samedi contre Mayence. Le club estime que le style de jeu particulièrement technique de l'international algérien exige qu'il conserve la pleine sensibilité de son pied fort, ce qu'une anesthésie locale viendrait altérer. La décision finale quant à sa participation sera donc prise à l'issue de l'ultime séance d'entraînement de vendredi, qui servira de test pour déterminer si la cheville de Maza est totalement rétablie et s'il est capable d'évoluer sans la moindre douleur.

H. S.

LIGUE 1 MOBILIS (4E JOURNÉE)

Le MCO cale à domicile, le MBR fait tomber l'USMA

Le MC Oran, tenu en échec jeudi soir à domicile par l'ES Sétif (0-0), a raté l'occasion de s'emparer de la position de dauphin, alors que le MB Rouissat a créé la sensation en s'imposant à domicile face à l'USM Alger (1-0), à l'occasion de la suite de la 4e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, devant se clôturer vendredi.

Après avoir remporté ses deux précédentes rencontres, le club oranais n'a pas réussi à prolonger sa série victorieuse et manque, par la même occasion, l'opportunité de s'emparer de la deuxième position de dauphin. Face à une équipe sétifienne appliquée sur le plan défensif, les locaux sont restés muets durant les 90 minutes, malgré leurs tentatives pour faire sauter le verrou adverse. L'Entente a terminé la partie en infériorité numérique, après l'exclusion de son défenseur jordanien El-Hourani (85'). Ce point permet néanmoins à l'ESS de poursuivre sa remontée au classement, quelques jours après son retentissant succès contre le CS Constantine (5-1). Les Sétifiens occupent désormais la 7e place avec quatre points.

Au stade du 18-Février de Ouargla, le MBR a signé son deuxième succès de la saison, en s'offrant cette fois-ci l'USMA, grâce à un penalty transformé par El-Orfi en seconde période (58'). Après avoir concédé une défaite lors de la précédente journée au stade de Douera face au MC Alger (2-0), le MBR a retrouvé le chemin du succès devant son public, au terme d'une rencontre longtemps indécise. Cette victoire permet aux gars du MBR de totaliser six unités et de s'installer provisoirement à la cinquième position du classement. Pour l'USMA, cette sortie au sud-est s'est soldée par le premier revers de la saison. Avec sept points, les Usmistes ratent l'opportunité de rejoindre le leader belouizdad.

L'OA TIENT BON À BÉCHAR

A Béchar, la JS Saoura et l'Olympique Akbou se sont neutralisés sur un score vierge (0-0), au terme d'un duel qui n'a pas permis aux deux formations de se départager. Les Sudistes signent leur deuxième nul de suite, après celui obtenu en déplacement contre l'US Biskra (0-0).

La JSS, qui a enregistré l'arrivée du nouvel entraîneur Majdi El-Kourdi, porte son total à deux points en trois matchs. L'Olympique Akbou, de son côté, a réussi à stopper l'hémorragie après deux défaites consécutives. Ce résultat permet à l'équipe d'Abdelkader Amrani de remonter provisoirement à la septième place avec quatre points. En ouverture de cette journée, disputée mercredi, le CR Belouizdad s'est

« ON N'A PAS FAIT LE MATCH QU'IL FALLAIT »

La déception de Lamine N'Diaye après le revers de l'USMA à Ouargla

L'USM Alger a concédé sa première défaite de la saison ce jeudi à Ouargla, s'inclinant sur la plus petite des marges (1-0) face au MB Rouissat lors de la 4e journée du championnat de Ligue 1.

Après cette contre-performance, l'entraîneur sénégalais Lamine N'Diaye a dressé un constat lucide, pointant du doigt un manque d'efficacité et des erreurs évitables tout en appelant ses joueurs à réagir rapidement. Visiblement déçu par la prestation de ses hommes, l'ancien coach du TP Mazembe n'a pas cherché

d'excuses à l'issue de la rencontre, avouant d'emblée : « On n'a pas fait le match qu'il fallait ». S'il espérait une réaction globale en affirmant qu'il attendait « mieux du collectif », le coach a surtout déploré l'erreur fatale ayant conduit à l'unique but de la partie. « Le pénalty qu'on concède... jamais on ne doit tacler dans la surface de réparation, surtout qu'il n'y avait aucun danger », a-t-il fustigé, qualifiant cette intervention de « fautes de jeunesse ». L'amertume est d'autant plus grande pour Lamine N'Diaye qu'il estime que

son équipe ne méritait « pas de perdre » sur l'ensemble de la rencontre, soulignant qu'elle n'avait « pas concédé d'occasions pratique ». Finalement, le constat se résume à un cruel manque de réalisme, l'entraîneur regrettant que ses joueurs aient « manqué d'efficacité, et devant et derrière ». Malgré cette désillusion, le Sénégalais refuse de s'attarder sur cet échec et se projette déjà sur la suite du championnat avec un message clair : « Le foot est ainsi fait, on a perdu, il faut se relever » et « continuer à travailler ».

LITIGE ENTRE LE CRB ET SLIMANI

Djaber Naâmourne appelle à un règlement à l'amiable

Après la précieuse victoire du CR Belouizdad face à l'USM Khenchela (1-0) mercredi soir, le directeur sportif du club, Djaber Naâmourne, s'est longuement exprimé sur le litige juridique et financier qui oppose le Chabab à son ancien attaquant, Islam Slimani. Loin de fuir ses responsabilités, le nouveau dirigeant a tenu à clarifier l'évolution de ce dossier porté devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), tout en tendant publiquement la main au meilleur buteur historique de l'équipe nationale pour trouver une issue favorable aux deux parties. Dès sa prise de fonction, Djaber Naâmourne avoue s'être retrouvé confronté à une situation adminis-

trative et financière très complexe, héritée de la direction précédente. « Dès mon premier jour, on m'a laissé une bombe », a-t-il déclaré, faisant référence aux nombreux dossiers de litiges avec d'anciens joueurs et entraîneurs. Concernant spécifiquement le cas de Slimani, le directeur sportif a précisé que le club avait initialement eu gain de cause en Algérie avant que l'affaire ne prenne une dimension internationale. Tout en reconnaissant que l'attaquant s'appuie sur un contrat « en béton » signé avec l'ancienne administration, Naâmourne s'est montré confiant : « Avec la société propriétaire Madar et la présidence, je trouverai des solutions ». Malgré les procédures en cours,

le directeur sportif refuse de rompre le dialogue et privilégie une approche conciliante avec celui qui reste une figure marquante du club algérois. Souhaitant éviter que ce bras de fer ne se prolonge inutilement dans les couloirs du TAS, il a adressé une invitation très claire au joueur. « J'adresse un message à Islam : viens, on négocie. Tu es un enfant du club, le public scandait ton nom et moi-même je t'encourageais avec l'équipe nationale. Viens au bureau et on règle cela de la meilleure des manières au lieu d'aller vers d'autres instances », a-t-il lancé. Une déclaration qui démontre la volonté de la direction actuelle d'éteindre l'incendie dans le respect mutuel.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE ET ARABES D'HALTÉROPHILIE

Trois médailles d'or pour l'altérophile algérien Salim Anes

L'altérophile algérien de la catégorie cadets, Salim Anes, a remporté, jeudi, trois médailles d'or lors de la deuxième journée des Championnats arabes d'haltérophilie, organisés à Mostaganem (ouest de l'Algérie) jusqu'au 13 octobre. L'athlète algérien s'est imposé dans la catégorie des 55 kg chez les cadets, en terminant en tête des épreuves de l'arraché, de l'épaulé-jeté et du total, offrant ainsi à l'Algérie trois nouvelles médailles d'or dans le championnat arabe. La sélection nationale algérienne avait entamé sa participation à cette compétition de manière remarquable, après que l'altérophile Lamis Driss eut décroché, mercredi soir, trois médailles d'or dans la catégorie des moins de 45 kg. La jeune Algérienne s'est adjugé l'or dans les compétitions africaine et arabe de l'arraché, de l'épaulé-jeté et du total, avec des performances de 50 kg à l'arraché, 61 kg à l'épaulé-jeté et 111 kg au total. Avec ces résultats, le bilan de l'Algérie dans le championnat arabe s'élève désormais à six médailles d'or, auxquelles s'ajoutent trois médailles d'or dans le championnat d'Afrique. Les compétitions de la catégorie masculine des 60 kg, ainsi que celles des moins de 49 kg chez les femmes, dans les différentes catégories d'âge, sont programmées jeudi soir, selon le programme général des championnats continental et arabe. Cette double compétition, qui se déroule jusqu'au 13 octobre à la salle "El Bab El Habib" du complexe sportif "Commandant Ferradi" de Mostaganem, réunit plus de 340 haltérophiles, hommes et femmes, représentant 29 pays africains et arabes, a-t-on précisé.

HANDBALL/CHAMPIONNAT DE L'EXCELLENCE A (MESSIEURS)

La saison 2026-2027 débutera le 16 octobre

Le coup d'envoi du championnat de l'Excellence A, de handball (messieurs) saison 2026-27, sera donné vendredi prochain, 16 octobre, a annoncé la Fédération algérienne de handball (FAHB) jeudi. 16 clubs dont le champion d'Algérie en titre, le HBC El-Biar, et les promus, le MC Oran et l'A.Sidi-Okba, répartis en deux groupes (A et B), prendront part à la 1ère phase de la compétition qui prendra fin le 9 avril 2027, avant de laisser place aux "Play-off" prévus du 16 avril au 4 juin 2027, date du déroulement de la finale. Le championnat observera une trêve du 18 décembre 2026 au 5 février 2027, durant laquelle l'équipe nationale masculine prendra part au championnat du Monde qu'organiserait l'Allemagne du 13 au 31 janvier 2027. L'instance fédérale a programmé la Super-coupe de handball le 4 décembre prochain. Le championnat de l'Excellence A dames démarrera le 23 octobre 2026. - Voici par ailleurs la composition des deux groupes.

- **Groupe A:** HBC El-Biar (tenant du titre), AC Ras El-Oued, MBB Arreridj, OM, Annaba, IC Ouargla, JSE Skikda, CS Bir-Mourad Rais, MC Oran (nouveau promu).

- **Groupe B:** O.El-Oued, ES Ain-Touta, JS Saoura, CRB Mila, MC Alger, AB Barika, MC Oued-Tillat, A.Sidi-Okba (nouveau promu).

Programme de la 1ère journée:

Vendredi 16 octobre 2026:

- **Groupe A:** MCO- HBCEB, CSB-ASR, MBBA-JSE, ICO-OMA

- **Groupe B:** ASO-OEO, MCOT-ESAT, JSS-ABB, MCA-CRBM.

OCTOBRE ROSE

Le cancer du sein n'épargne pas les jeunes femmes

Longtemps associé à l'âge, le cancer du sein peut pourtant toucher les femmes bien avant la cinquantaine. À l'occasion d'Octobre Rose 2026, la question de la vigilance chez les jeunes femmes revient au premier plan, alors que les données disponibles dans plusieurs pays font état d'une progression des diagnostics à des âges plus précoces.

Le cancer du sein demeure le cancer le plus fréquent chez les femmes dans le monde. Selon les dernières données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2,4 millions de femmes ont été diagnostiquées en 2024 et 694.000 en sont décédées. Si le risque augmente avec l'âge, la maladie peut survenir chez une femme après la puberté. Cette réalité contribue à remettre en question une idée encore largement répandue : celle selon laquelle une jeune femme serait, par son âge, quasiment à l'abri du cancer du sein. Or, les statistiques disponibles montrent que les diagnostics chez les femmes plus jeunes ne sont pas inexistantes et évoluent dans certains pays. Aux États-Unis, par exemple, l'incidence chez les femmes de moins de 45 ans a augmenté en moyenne de 0,7% par an entre 2001 et 2022, avec une accélération à partir de 2012.

POURQUOI PEUT-IL APPARAÎTRE À UN ÂGE JEUNE ?

Il n'existe pas une cause unique permettant d'expliquer l'apparition d'un cancer du sein chez une jeune femme. Plusieurs facteurs peuvent augmenter le risque, notamment les antécédents familiaux, certaines mutations génétiques héréditaires, l'exposition aux rayonnements, l'obésité, la consommation d'alcool ou encore certains facteurs liés à l'histoire reproductive et hormonale. Mais l'absence de ces facteurs ne signifie pas qu'une femme est totalement protégée. L'OMS souligne qu'environ 80 % des cancers du sein surviennent chez des femmes ne présentant pas de facteur de risque spécifique autre que le sexe et l'âge. De nombreuses

femmes diagnostiquées n'ont ainsi aucun antécédent familial connu. C'est précisément ce qui rend la vigilance importante. Une jeune femme qui constate une modification inhabituelle de son sein ne doit pas attendre d'atteindre un certain âge pour demander un avis médical.

UNE BOULE NE SIGNIFIE PAS FORCÉMENT CANCER

La découverte d'une masse dans le sein peut naturellement inquiéter. Pourtant, la majorité des masses mammaires ne sont pas cancéreuses. Mais une masse ou un épaississement inhabituel, même indolore, doit être évalué par un professionnel de santé.

D'autres changements peuvent également nécessiter une consultation : modification de la taille ou de la forme du sein, changement de l'aspect de la peau, apparition de rougeurs ou d'un aspect en « peau d'orange », modification du mamelon ou écoulement anormal, notamment sanglant. L'objectif n'est donc pas de pousser les femmes à s'alarmer au moindre changement, mais de leur permettre de ne pas banaliser une anomalie persistante.

DÉPISTAGE : TOUTES LES FEMMES NE SONT PAS CONCERNÉES DE LA MÊME MANIÈRE

La question du dépistage doit également être distinguée de celle du diagnostic. La mammographie de dépistage concerne généralement des femmes appartenant à certaines tranches d'âge, selon les recommandations et les dispositifs de santé en vigueur. Chez les femmes plus jeunes, la



conduite à tenir dépend notamment des symptômes, des antécédents personnels et familiaux et du niveau de risque individuel.

Autrement dit, avoir moins de 40 ans ne signifie pas qu'il faut systématiquement réaliser une mammographie, mais cela ne signifie pas non plus qu'il faut ignorer une anomalie du sein.

OCTOBRE ROSE, UN RAPPEL À LA VIGILANCE

En Algérie, les actions de sensibilisation se multiplient à l'occasion d'Octobre Rose 2026. Plusieurs wilayas de l'Est, notamment Oum El Bouaghi, El Tarf et Sétif, ont organisé ces derniers jours des opérations destinées à promouvoir la prévention et le dépistage précoce du cancer du sein. Cette mobilisation intervient alors que l'OMS place cette année encore la détection précoce et l'accès rapide aux soins au cœur de la lutte contre le cancer du sein. Son message est clair : connaître les signes, consulter rapidement en cas d'anomalie et permettre un diagnostic et un traitement dans les meilleurs délais peuvent contribuer à réduire la mortalité. Pour les jeunes femmes, le message d'Octobre Rose est donc surtout celui-ci : le cancer du sein n'est pas une maladie réservée à leurs mères ou à leurs grands-mères. Il reste moins fré-

quent à un jeune âge, mais une anomalie inhabituelle ne doit jamais être écartée au seul motif de l'âge.

Ania N

CHOLÉRA, MÉNINGITE, PESTE Les trois alertes de l'OMS

Dans son dernier bilan mondial, publié le 29 septembre 2026, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relève des évolutions contrastées du choléra, de la méningite et de la peste, trois maladies bactériennes à potentiel épidémique. Le choléra demeure le principal sujet d'inquiétude. En 2025, 451.499 cas et 7.870 décès ont été signalés dans 47 pays. Si le nombre de cas déclarés a reculé, les décès ont augmenté de 30 %, atteignant leur niveau annuel le plus élevé depuis 1999. Sept pays – Angola, Bangladesh, République démocratique du Congo, Nigeria, Soudan, Soudan du Sud et Yémen – ont concentré environ 90 % des cas et décès rapportés. En Afrique, les cas ont progressé de 34 % et les décès de 58 % par rapport à 2024. L'OMS souligne également les difficultés d'accès aux soins : plus d'un décès déclaré sur cinq est survenu en dehors d'un établissement de santé. Parallèlement, la production de vaccins anticholériques oraux a fortement progressé, passant d'environ 30 millions de doses en 2022 à près de 80 millions en 2025.

LA VACCINATION FREINE LA MÉNINGITE

Pour la méningite, certains indicateurs sont en revanche encourageants. En 2025, 24 des 26 pays de la « ceinture africaine de la méningite » ont enregistré 21.526 cas suspects et 971 décès. Dans les pays disposant de données comparables, les cas ont diminué de 5,9 %. L'OMS attribue notamment cette évolution aux progrès de la vaccination. Depuis l'introduction du vaccin contre le méningocoque A en 2010, les cas liés à ce sérotype ont chuté de plus de 99 % dans les populations vaccinées. Un nouveau vaccin couvrant cinq sérotypes est désormais introduit dans la région, le Niger ayant été le premier pays à mener une campagne nationale avec ce vaccin en 2025.

LA PESTE RESTE SOUS SURVEILLANCE

La peste, moins fréquente, continue également de faire l'objet d'une surveillance. Entre 2019 et 2025, dix pays ont signalé des cas humains suspects à l'OMS, pour un total de 3.847 cas et 423 décès. La majorité a été enregistrée à Madagascar et en République démocratique du Congo. À travers ce bilan, l'OMS souligne que la prévention demeure essentielle : surveillance épidémiologique, vaccination, accès rapide aux soins, mais aussi amélioration de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène restent indispensables pour limiter la propagation de ces maladies.

Ania N

PERTE DE POIDS

La majeure partie des graisses est éliminée par la respiration

Lorsque le poids diminue, une question peut naturellement se poser, où vont les graisses perdues par l'organisme ? La réponse peut surprendre, puisque la majeure partie des graisses est transformée en dioxyde de carbone (CO₂) et éliminée par l'expiration, et non par la transpiration, comme beaucoup peuvent le penser. Deux chercheurs de l'Université de Birmingham expliquent, dans un article publié par la plateforme Science Tech Daily, citant le site The Conversation, que la perte de graisse intervient lorsque l'organisme dépense

davantage d'énergie qu'il n'en reçoit à travers l'alimentation. Il puise alors dans ses réserves de graisse afin de répondre à ses besoins énergétiques. Les graisses consommées sont d'abord acheminées vers le système digestif, où elles sont décomposées en acides gras. Une partie est utilisée par l'organisme pour assurer différentes fonctions essentielles, notamment la construction des cellules, la régulation hormonale et la protection des organes. L'excédent est transformé en triglycérides et stocké dans les cellules adipeuses afin d'être utilisé ulté-

rieurement comme source d'énergie. L'organisme stocke principalement les graisses sous deux formes : les graisses sous-cutanées, situées sous la peau, et les graisses viscérales, qui s'accumulent plus profondément autour des organes.

DES RÉSERVES DE GRAISSE TRANSFORMÉES EN ÉNERGIE:

Lorsque l'organisme se trouve en déficit calorique, des signaux hormonaux et nerveux stimulent les cellules adipeuses afin de décomposer les graisses stockées, dans un processus appelé lipolyse. Après la décomposition des triglycérides, les acides gras sont transportés vers les mitochondries, considérées comme les « centrales énergétiques » des cellules, où ils subissent un processus appelé bêta-oxydation. Au cours de cette étape, les acides gras sont progressivement décomposés en composés permettant à l'organisme de produire de l'énergie. Ces réactions métaboliques génèrent notamment du dioxyde de carbone et de l'eau comme produits finaux.

C'est à ce stade que se situe la principale particularité du processus : selon l'article, la plus grande partie des graisses perdues par l'organisme ne disparaît pas par la transpiration, mais est éliminée par les poumons lors de la respiration.

UNE GRANDE PARTIE DES GRAISSES QUITTE L'ORGANISME PAR LES POUMONS :

Ainsi, contrairement à une idée largement répandue, la graisse ne « fond » pas simplement sous l'effet de l'exercice et ne quitte pas principalement le corps par la sueur. Lorsqu'elle est utilisée comme source d'énergie, ses composants sont transformés au cours de différentes réactions métaboliques, dont les produits finaux sont principalement le dioxyde de carbone et l'eau. Les chercheurs précisent toutefois que ces proportions restent des estimations, les différents produits issus du métabolisme étant difficiles à mesurer avec une précision absolue au cours du processus de perte de graisse.

Lydia Zeggane

BON À SAVOIR :

Marcher quelques minutes après le repas peut aider à réguler la glycémie

Après un repas, une petite marche pourrait être plus bénéfique qu'on ne le pense. Des recherches ont montré qu'une activité physique légère réalisée peu après avoir mangé peut contribuer à limiter la hausse de la glycémie. Une étude récente a notamment observé que 10 minutes de marche après une prise de glucose réduisaient le pic de glycémie par rapport au fait de rester au repos. D'autres travaux ont également montré que bouger après un repas pouvait avoir un effet favorable sur la glycémie postprandiale.

L.ZEGGANE

COMMERCE ÉLECTRONIQUE EN ALGÉRIE

Un écosystème en pleine expansion ; un tour dans le salon « Ecsel Expo 2026 »

Au-delà de la vente en ligne, le secteur mise sur le paiement électronique, l'intelligence artificielle et la livraison pour accélérer sa transformation.

La cinquième édition du Salon du commerce électronique et des services en ligne, « Ecsel Expo 2026 », met en lumière les opportunités offertes par cette activité, mais aussi les défis liés à la confiance des consommateurs et à la qualité des prestations.

Le commerce électronique poursuit son développement en Algérie, porté par la diversification des entreprises, l'évolution des habitudes de consommation et l'émergence de solutions numériques conçues localement. Cette dynamique était au centre des échanges organisés dans le cadre de la cinquième édition du Salon du commerce électronique et des services en ligne, « Ecsel Expo 2026 », qui se tient au Palais des expositions des Pins maritimes, à Alger. Pour les participants, l'évolution du secteur est appelée à contribuer à la construction d'un écosystème numérique intégré, dépassant les simples opérations d'achat et de vente sur Internet. Celui-ci englobe désormais plusieurs activités complémentaires, notamment le paiement électronique, les services de livraison, l'intelligence artificielle et les solutions numériques à valeur ajoutée développées par des entreprises algériennes. À la veille de l'ouverture officielle du salon, son organisateur, Chems Eddine Habboub, a souligné que la progression enregistrée ces dernières années pourrait avoir des retombées positives sur différents secteurs d'activité. La multiplication des entreprises présentes sur ce marché témoigne, selon lui, de son potentiel de développement, tout en constituant un levier de promotion du produit local. L'enjeu consiste ainsi à faire du commerce électronique un instrument de modernisation de l'économie, en facilitant l'accès des entreprises aux consommateurs et en ouvrant de nouvelles perspectives aux porteurs de projets. Le secteur offre notamment des possibilités aux jeunes entrepreneurs qui souhaitent



développer des plateformes de vente, proposer des prestations numériques ou créer des activités spécialisées. Le programme du salon accorde, dans cette perspective, une place importante aux conférences et aux débats consacrés au commerce électronique, à l'entrepreneuriat numérique, à la cybersécurité et à la souveraineté numérique. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux différentes dimensions de cette activité, qui ne se limite pas à la commercialisation de marchandises en ligne, mais s'étend à la conception de services, au développement de solutions technologiques et à la création d'entreprises.

LA LIVRAISON, UN MAILLON ESSENTIEL DE LA CHAÎNE NUMÉRIQUE

Le développement du commerce électronique repose également sur la capacité des opérateurs à assurer une livraison fiable et à répondre aux attentes des consommateurs. La croissance des commandes en ligne a ainsi conduit les entreprises spécialisées à adapter leurs prestations et à investir dans de nouveaux outils de suivi. Tewfik Oumahou, représentant d'une société spécialisée dans la livraison express, a expliqué que ce secteur connaît lui aussi une évolution destinée à accompagner les besoins du commerce électronique. Son entreprise travaille notamment au développement d'une application permettant au client de suivre son colis depuis

l'enregistrement de la commande auprès du vendeur en ligne jusqu'à sa réception à domicile. Cette fonctionnalité répond à une attente centrale des consommateurs : disposer d'informations précises sur l'acheminement de leurs achats. Le suivi des colis contribue également à améliorer la transparence des opérations et à renforcer la relation entre les vendeurs, les prestataires de livraison et les clients.

L'expansion du commerce électronique depuis la pandémie de Covid-19 a accentué cette évolution. L'augmentation de la demande a poussé les sociétés de livraison à développer leurs services afin de répondre à des besoins plus importants et plus diversifiés. La prochaine étape pourrait être marquée par l'apparition d'entreprises spécialisées dans l'acheminement de catégories précises de produits. Une telle évolution permettrait au secteur de diversifier ses offres et de mieux répondre aux particularités de certaines commandes. Parallèlement, plusieurs exposants présentent des solutions destinées à faciliter l'acquisition de produits algériens, notamment des bicyclettes, des motos, des ordinateurs et des équipements électroménagers, selon une formule de financement par mourabaha. Le principe consiste pour le client à déposer un dossier. Une fois le financement accepté, le produit est acheté puis livré à son domicile. Les entreprises proposant ces services mettent également en avant des dispositifs permettant au client de consulter l'historique des différentes étapes de son acquisition. La traçabilité des opérations constitue ainsi un moyen de rassurer les acheteurs et de rendre le processus plus transparent.

LA CONFIANCE, CONDITION DE LA CROISSANCE

Malgré les perspectives prometteuses, plusieurs défis demeurent. Le renforcement de la confiance des consommateurs et l'amélioration de la qualité des services de livraison figurent parmi les priorités évoquées par les professionnels. La multiplication des plateformes et des entreprises actives dans ce domaine témoigne de l'élargissement du marché, mais elle impose également une attention accrue à la qualité de l'expérience proposée aux clients.

La fiabilité des informations sur les produits, la transparence des transactions et le respect des délais de livraison représentent autant de facteurs susceptibles d'influencer les décisions d'achat. Sabrina Chikouch, représentante d'une plateforme spécialisée dans le commerce électronique, a indiqué que son entreprise travaille à l'amélioration des services destinés aussi bien aux commerçants qu'aux consommateurs, notamment dans les domaines du paiement électronique et de la livraison.

SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES

Dzair Digital Services s'enrichit de deux nouvelles prestations universitaires

La reconnaissance des diplômes étrangers et les candidatures au post-doctorat sont désormais intégrées à la plateforme nationale des services numériques gouvernementaux. Cette extension s'inscrit dans les efforts visant à simplifier les démarches administratives et à faciliter l'accès des citoyens et des chercheurs aux services publics. La numérisation des services publics se poursuit en Algérie avec l'intégration de deux nouvelles prestations relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique à la plateforme natio-

nale des services numériques gouvernementaux, Dzair Digital Services. Selon un communiqué du Haut-Commissariat à la numérisation, cette opération concerne la reconnaissance des diplômes étrangers et l'octroi des équivalences, ainsi que les candidatures au post-doctorat. Elle s'inscrit dans la démarche visant à élargir progressivement le champ d'utilisation de cette plateforme et à faciliter l'accès aux prestations administratives. L'intégration de ces deux services intervient dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, relatives à l'extension de l'offre numérique publique et à la simplification des procédures au profit des citoyens.

En coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Haut-Commissariat à la numérisation poursuit ainsi l'enrichissement du portail national par de nouvelles prestations sectorielles. L'objectif est de regrouper progressivement davantage de services sur une même plateforme et de favoriser un accès unifié aux démarches administratives.

NEW

CYBERSÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Djezzy et BortoCall lancent Relay, une solution de messagerie professionnelle sécurisée

Développée par la start-up algérienne BortoCall et commercialisée par Djezzy sous forme de logiciel en tant que service (SaaS), la solution Relay propose une messagerie professionnelle chiffrée, des communications audio et vidéo ainsi que des outils de gestion des accès. Hébergées sur Djezzy Cloud, les données sont traitées en Algérie, selon les deux partenaires. La sécurisation des communications professionnelles et la maîtrise des données occupent une place croissante dans les stratégies de transformation numérique des entreprises. C'est dans ce contexte que Djezzy et la start-up algérienne BortoCall ont annoncé le lancement de Relay, une solution destinée à permettre aux organisations de communiquer dans un environnement privilégiant la confidentialité des échanges et le contrôle des informations. Présentée dans un communiqué de Djezzy, cette plateforme a été développée par BortoCall et est commercialisée par l'opérateur sous la forme d'un logiciel en tant que service, ou SaaS. Elle repose sur une messagerie professionnelle entièrement chiffrée, conçue pour répondre aux besoins des entreprises en matière de confidentialité des communications et de protection des données. La solution est hébergée sur Djezzy Cloud et proposée à travers la place de marché applicative de l'opérateur. Les offres sont adaptées aux besoins et à la taille des différentes organisations, selon le communiqué. Relay permet aux collaborateurs d'une même entreprise d'échanger des messages individuels ou collectifs, de passer des appels audio et vidéo et de créer des espaces de discussion dédiés aux équipes, aux projets ou aux activités professionnelles. La plateforme autorise également le partage de fichiers et la création de réseaux de communication entre différentes organisations afin de faciliter les échanges d'informations. En regroupant plusieurs fonctionnalités au sein d'un même environnement, le service entend simplifier les communications internes et les interactions professionnelles entre entreprises. Les équipes peuvent ainsi disposer d'espaces de discussion organisés en fonction de leurs activités, tout en utilisant les outils de communication et de partage proposés par la plateforme. La gestion des utilisateurs constitue un autre volet de la solution. Relay comprend un tableau de bord centralisé destiné aux responsables informatiques des organisations utilisatrices. Celui-ci leur permet de gérer les comptes, les droits d'accès, les licences et les autorisations, conformément aux règles et aux politiques internes de chaque entreprise. Cette fonctionnalité vise à donner aux administrateurs une meilleure maîtrise de l'environnement de communication de leur organisation. La gestion centralisée des accès permet notamment d'organiser les autorisations selon les besoins des différents utilisateurs et les exigences propres à chaque structure.

L'HÉBERGEMENT LOCAL AU CŒUR DE L'OFFRE

L'un des éléments mis en avant par les partenaires concerne la localisation de l'hébergement et du traitement des données.

DIX ANS APRÈS LE VOTE DU BREXIT

Paris multiplie les appels du pied à Londres pour un retour dans l'UE

Après les propos d'Andy Burnham sur un éventuel retour britannique, le président français Emmanuel Macron a lancé un «Welcome back!» et le ministre de l'Économie Roland Lescure a déclaré aux Britanniques : «Revenez quand vous voulez!» Paris reste ferme face à tout partenariat à la carte.



PH : DR

L'exécutif français multiplie les signaux d'ouverture en direction de Londres, alors que le Premier ministre britannique Andy Burnham évoque ouvertement un possible «Bretun», c'est-à-dire un retour dans le giron de l'Union européenne (UE), dix ans après le vote du Brexit. Fin septembre, le dirigeant travailliste a rompu un tabou en envisageant plusieurs scénarios pour les relations futures avec l'UE : «le statu quo, un retour dans l'union douanière ou le marché unique», voire «aller jus-

qu'au bout», autrement dit une réintégration complète.

EMMANUEL MACRON «SI LES BRITANNIQUES VEULENT REVENIR ET SI LE PREMIER MINISTRE VA DANS CE SENS, C'EST UNE TRÈS BONNE NOUVELLE».

Il n'a pas exclu qu'un nouveau référendum figure dans le manifeste travailliste pour

les législatives de 2029 » si l'opinion publique évolue. Emmanuel Macron a réagi sans attendre et lance «Welcome back!», estimant que «si les Britanniques veulent revenir et si le Premier ministre va dans ce sens, c'est une très bonne nouvelle». Jeudi, le ministre de l'Économie Roland Lescure a enfoncé le clou sur la BBC : «Si [les Britanniques]

souhaitent revenir, ce sera à eux de décider. Mais ce que je peux leur dire, c'est : revenez quand vous voulez ! » Paris accompagne toutefois ces ouvertures d'un rappel : le chef de l'État a prévenu qu'«on ne peut pas décider de prendre ce qui nous arrange et pas le reste».

Un éventuel retour se ferait sans les opt-out historiques (euro, Schengen, rabais budgétaire), ce qui constituerait une rupture avec le statut qu'avait Londres avant le Brexit. Juridiquement possible via l'article 49 du traité sur l'UE, le processus exigerait l'unanimité des Vingt-Sept et s'étalerait sur plusieurs années. Selon un sondage YouGov de fin septembre, 55 % des Britanniques seraient favorables sur le principe à un retour, mais ce soutien chute à 35 % s'il implique l'euro ou Schengen. Les partisans du Brexit, comme Richard Tice (Reform UK), y voient une «trahison». Du côté européen, la méfiance persiste : le divorce de 2020 a laissé des traces, et personne n'envisage un statut sur mesure. Les appels du pied lancés par Paris pourraient bien rester lettre morte.

R. I.

VERS DAVANTAGE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

La Turquie et la France signent une feuille de route

La Turquie et la France ont signé une feuille de route pour développer davantage leurs relations bilatérales en matière de défense et de sécurité, a déclaré jeudi le ministère turc de la

Défense. Lors d'un point de presse hebdomadaire, le porte-parole du ministère turc de la Défense, Zeki Akturk, a déclaré que la feuille de route signée entre son pays et la France «visait à renforcer les liens bilatéraux de défense sur la base d'intérêts communs et à créer un cadre de coopération plus institutionnalisé».

La feuille de route prévoit des «consultations régulières en matière de défense et de sécurité», une coopération contre les menaces hybrides, le partage de renseignements, une coordination plus étroite de la défense aérienne et une interopérabilité accrue des systèmes, a déclaré Akturk. Il préconise également des activités coordonnées de formation et de renforcement des capacités dans les pays tiers, a-t-il ajouté. Dans ce cadre, les réunions se tiendront alternativement à Paris et à Ankara, la première session étant prévue pour le quatrième trimestre 2026.

Parallèlement, le ministère turc de la Famille et des Services sociaux et la délégation de l'Union européenne (UE) en Turquie ont signé jeudi à Ankara un protocole visant à renforcer la coopération en matière d'intégration sociale et de programmes éducatifs pour les ressortissants étrangers en Turquie. Selon le quotidien turc Daily Sabah, dans le cadre du programme d'aide à la cohésion sociale et à l'éducation des étrangers signé par les deux parties, l'UE fournira 402 millions d'euros (449 millions de dollars américains) pour soutenir les familles étrangères vulnérables dans le pays. «Nous continuerons à soutenir les besoins fondamentaux des familles, tels que l'alimentation, le logement et l'éducation, par le biais d'une aide financière régulière», a déclaré Mahinur Ozdemir Goktas, ministre turc de la Famille et des Affaires sociales.

R.I.

ALORS QUE LE MOUVEMENT DES LYCÉENS SE POURSUIT

Des policiers se retournent contre Macron et son gouvernement

Face à la suspension des grenades assourdissantes et des critiques et faits avérés sur les violences policières contre les manifestations dans leur mission de maintien de l'ordre, des syndicats de police demandent «le droit de retrait» et s'en prennent à l'exécutif, alors que 18 enquêtes de l'IGPN restent, pour la plupart, sans aboutissement. Après le drame de Lens, où un lycéen de 15 ans a perdu une main, le ministre de

l'Intérieur Laurent Nuñez a suspendu l'usage des grenades assourdissantes dans le cadre du mouvement lycéen. Cette décision a provoqué la colère des forces de l'ordre, qui se sentent désarmées face aux violences. Axel Ronde, président national de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) Police, a immédiatement réagi sur X : «Nous proposons l'arrêt des opérations de maintien de l'ordre. Le droit de retrait, vu les risques d'être blessé

sans pouvoir riposter. Au vu de la position du Syndicat des magistrats qui nous accusent de répression, nous demandons ce droit de retrait également.» Il a ajouté que les policiers «ne sont pas les défouloirs de la République» a-t-il déclaré à des médias français. Cette fronde vise directement le président français Emmanuel Macron et le gouvernement, accusés «céder aux pressions tout en laissant les agents exposés».

R.I.

NOUVEAU CYCLE DE DIALOGUE STRATÉGIQUE SINO-FRANÇAIS

Le conseiller diplomatique du président français à Pékin pour un dialogue stratégique sino-français

Le conseiller diplomatique du président français, Emmanuel Bonne, en visite depuis jeudi en Chine, jusqu'au 13 octobre courant, pour un nouveau cycle de dialogue stratégique sino-français a annoncé jeudi un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. Wang Yi, membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois et directeur du Bureau de la Commission centrale des affaires étrangères, tiendra un nouveau cycle de dialogue stratégique sino-français avec le conseiller diplomatique du président français, selon le porte-parole du Mae chinois.

R. I.

RUSSIE CHINE

Un conseiller du président russe en visite à Pékin du 8 au 13 octobre

Nikolaï Patrouchev, conseiller du président russe et président du Conseil maritime, est en visite en Chine du 8 au 13 octobre, a annoncé le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. Selon le porte-parole, Wang Yi, membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois (PCC) et directeur du Bureau de la Commission centrale des affaires étrangères, s'entretiendra avec Patrouchev.

R. I.

A L'ORIGINE DE PERTURBATIONS D'INTERNET EN RUSSIE

Une attaque de drone contre un centre de données de Yandex à Riazan

Une attaque de drone contre un centre de données de Yandex dans la région de Riazan en Russie jeudi a provoqué un incendie et forcé l'installation à suspendre ses opérations, perturbant certains des services numériques de la société en Russie, a déclaré Yandex, tandis que les autorités russes ont attribué l'attaque à l'Ukraine. Un incendie s'est déclaré dans le centre de données de Yandex, situé dans la ville de Sasovo, à la suite de l'attaque, affectant une partie de l'infrastructure du site, a indiqué Yandex, une entreprise technologique russe de premier plan. Aucun blessé n'a été signalé, mais l'exploitation du centre de données a été totalement interrompue, a indiqué la société. Des spécialistes travaillaient à la remise en état des systèmes affectés. Par ailleurs, des utilisateurs russes ont également signalé des perturbations temporaires d'autres services Internet, de plateformes bancaires et de réseaux de télécommunications.

R. I.

DÉPASSANT L'OBJECTIF ANNUEL DE L'EXÉCUTIF

Les achats de riz des agriculteurs locaux atteignent 4,11 millions de tonnes en Indonésie

Les autorités indonésiennes ont acheté 4,11 millions de tonnes de riz aux agriculteurs locaux au 8 octobre, dépassant ainsi l'objectif annuel du gouvernement de 4 millions de tonnes, a déclaré vendredi la société de logistique publique Bulog. Le directeur général de Bulog, Ahmad Rizal Ramdhani, a déclaré que le taux d'absorption avait atteint 102 % de l'objectif fixé par le gouvernement pour 2026. Rizal a déclaré que les achats de cette année ont dépassé les 3,19 millions de tonnes atteints en 2025 et ont battu le précédent record historique de Bulog, qui s'élevait à 3,65 millions de tonnes en 2012. Rizal a déclaré que Bulog continuera d'optimiser les instruments d'approvisionnement en renforçant les réseaux d'achat sur les sites de production et en modernisant les installations de stockage afin de mieux soutenir les achats pendant les périodes de récolte et de stabiliser les prix des céréales pour les agriculteurs.

R.I.

APRÈS UNE ERREUR D'UPS

Des pièces sensibles de l'avion Américain F-35 se retrouvent en Chine

Un simple courriel non consulté a suffi à compromettre le transport de matériel militaire américain. Selon Bloomberg, des pièces du F-35 expédiées d'Australie vers les États-Unis ont été réacheminées via Hong Kong malgré les restrictions en vigueur.

Les autorités chinoises les ont saisies, déclenchant plusieurs enquêtes à Washington. L'agence Bloomberg a détaillé le 7 octobre les circonstances dans lesquelles des éléments du chasseur F-35 ont fini entre les mains des autorités chinoises. Selon ses sources, un employé du transporteur United Parcel Service (UPS) n'aurait pas pris connaissance d'un courriel interdisant le passage du chargement par Hong Kong. Le colis contenait une verrière de cockpit et une trappe de soute à armement du F-35, un avion de combat de cinquième génération fabriqué par le groupe américain Lockheed Martin. Recouvertes de matériaux absorbant les ondes radar, ces pièces participent aux capacités de furtivité de l'appareil. Elles provenaient d'un F-35 australien et avaient été expédiées en mai vers les États-Unis pour inspection, réparation éventuelle ou mise au rebut. Le chargement devait rejoindre San Francisco en passant par la Corée du Sud et Taïwan.

UNE ERREUR MALGRÉ LES RESTRICTIONS AMÉRICAINES ET WASHINGTON EXAMINE LES DÉFAILLANCES DE SA CHAÎNE LOGISTIQUE

Le transport a toutefois pris du retard au départ de l'Australie. Pour accélérer la



livraison, un employé d'UPS a décidé de modifier l'itinéraire et de faire transiter les composants par Hong Kong, après une escale en Corée du Sud.

Cette décision allait à l'encontre des consignes transmises par la société de logistique DSV A/S. Celle-ci avait signalé que les pièces étaient soumises à la réglementation américaine sur le commerce international des armes (ITAR), qui impose des restrictions sur leur transit par certains territoires. Les composants ont finalement été saisis par les autorités chinoises à Hong Kong. Ils n'ont pas été restitués à ce jour. L'affaire met en évidence une faille dans l'acheminement de matériels militaires américains sensibles. L'examen des pièces pourrait permettre aux spécialistes chinois d'obtenir des informations sur les matériaux et les procédés utilisés pour réduire la détection radar du F-35. L'inci-

dent a provoqué l'ouverture d'enquêtes au Pentagone et au département d'État américain. Des membres du Congrès ont par ailleurs demandé un examen des chaînes internationales d'approvisionnement en armements américains, tandis que les autorités australiennes ont engagé leurs propres vérifications. Le 18 septembre, le département américain de la Défense avait fait savoir qu'il travaillait à la récupération des composants et à la clarification des circonstances de leur acheminement. Il avait aussi annoncé des mesures destinées à éviter la répétition d'un tel incident. Ce texte intègre toutes les corrections, y compris la suppression de la redondance du \$5. Les points de fait-check de ma dernière réponse restent valables, en particulier la date du 18 septembre, que je n'ai pas pu confirmer.

R. I.

L'ACCÈS AUX CRYPTOMONNAIES VA RANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE EN RUSSIE

La Bourse de Moscou et les banques russes lanceront leurs services en cryptomonnaies dès décembre

En Russie, l'accès aux cryptomonnaies s'apprête à franchir une nouvelle étape. La Bourse de Moscou et Sberbank ont engagé des tests en vue d'un lancement de leurs services à partir du 1er décembre.

Ces initiatives s'appuient sur la loi signée en août par le président russe Vladimir Poutine, qui définit les règles applicables aux établissements financiers. La Bourse de Moscou (MOEX) a annoncé, son intention de lancer les échanges de cryptomonnaies dès le 1er décembre 2026. Cette nouvelle activité s'inscrit dans la mise en œuvre de la réglementation russe entrée en vigueur pour l'essentiel en septembre. Boris Blokhine, l'un des principaux dirigeants de la Bourse, a indiqué que « les premiers tests avaient débuté une semaine auparavant, avec la participation de professionnels du marché ». « Nous prévoyons de permettre les échanges de cryptomonnaies à partir du 1er décembre, conformément à la nouvelle législation », a-t-il déclaré, ajoutant que « les essais se poursuivront jusqu'au lancement des échanges ». La Bourse de Moscou pourra s'appuyer sur son infrastructure actuelle, sans avoir à obtenir de licence supplémentaire.

Elle travaillera également avec un dépositaire numérique partenaire, chargé d'assurer la conservation et le suivi des cryptomonnaies.

SBERBANK POURSUIT LE DÉVELOPPEMENT DE SES SERVICES NUMÉRIQUES ET LE TEXTE AUTORISE L'ACHAT ET LA VENTE DE CRYPTOMONNAIES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ACTEURS RÉGLEMENTÉS

Sberbank, première banque russe, développe parallèlement ses services en cryptomonnaies.

L'établissement a commencé à tester un dispositif permettant d'acheter, de vendre, de déposer et de retirer ces actifs. Présenté le 8 octobre lors du forum d'investissement « Présent - Futur », ce service prend notamment en charge, durant les essais, le bitcoin (BTC), l'ether (ETH) et le stablecoin Tether (USDT). Les opérations devraient être accessibles via Sberbank Online, SberInvestissements et SberBusiness. La banque prévoit de proposer ces services à l'ensemble de ses clients à partir du 1er décembre, sous réserve de l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires nécessaires. La Banque centrale de Russie déterminera la liste définitive des cryptomon-

naies autorisées. D'autres établissements financiers russes participent à la mise en place de cette nouvelle infrastructure. Sberbank et VTB figurent déjà au registre des dépositaires numériques, tandis que plusieurs structures du groupe T-Bank ont obtenu des autorisations pour exercer des activités de conservation ou d'échange de cryptomonnaies. Le développement de ces services repose sur la loi signée le 4 août 2026 par le président Vladimir Poutine. Entrée en vigueur pour l'essentiel le 1er septembre dernier, elle établit, selon les médias russes, « un cadre réglementaire national pour les opérations en cryptomonnaies et définit les conditions d'activité des différents acteurs du secteur ». Le texte autorise l'achat et la vente de cryptomonnaies par l'intermédiaire d'acteurs réglementés. Les investisseurs non qualifiés peuvent acquérir certaines cryptomonnaies dans la limite de 300 000 roubles (3 152 euros) par an et par intermédiaire. Les investisseurs qualifiés ne sont pas soumis à ce plafond, mais les deux catégories doivent passer un test de connaissances. La législation maintient l'interdiction d'utiliser les cryptomonnaies pour régler des biens et services sur

le territoire russe, tout en prévoyant des exceptions, notamment pour certaines opérations de commerce extérieur. Ce cadre juridique permet aux établissements financiers russes d'élargir progressivement leurs services dans un marché organisé selon les nouvelles règles nationales.

R. I.

DES PIRATAGES RÉCURRENTS EN FRANCE Décrit comme une « véritable hémorragie » des coordonnées de Lecornu dans la nature

Selon Le Canard enchaîné, des informations personnelles de l'actuel Premier ministre français figureraient parmi celles des 1,5 million de clients concernés par une cyberattaque subie en 2024 par une marque française de sous-vêtements et la même source ajoute que « la majorité des membres du gouvernement ont été affectés par des piratages ». Des infos personnelles du chef du gouvernement d'Emmanuel Macron « sont parties dans les méandres d'internet », rapportent des médias français, l'information révélée par Le Canard enchaîné, assurant qu'« on tombe également assez facilement » sur le numéro du téléphone de Lecornu. France Travail, Urssaf, Éducation nationale, Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), Bloctel et même le fisc : depuis des mois ont été la cible de piratage de grande envergure et les piratages d'agences étatiques ainsi que de ministères qui « se multiplient en France », défrayant la chronique et exposant les données de millions de Français, à jour. Mi-août, dernier, après que l'administration fiscale a reconnu « avoir subi un piratage deux mois plus tôt et que le hacker a annoncé la mise en vente des données volées sur le darknet », le gouvernement français avait indiqué que Lecornu avait « demandé à l'ANSSI [l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information] de conduire un audit approfondi pour établir précisément les circonstances et les causes de l'incident ».

R. I.

WALL STREET JOURNAL SUR

KIMBERLY GUILFOYLE

« L'ambassadrice américaine en Grèce avait demandé à un riche soutien de Donald Trump de lui effacer une dette de 100.000 dollars »

Avant d'être confirmée à la tête d'une Ambassade des États-Unis, l'actuelle ambassadrice américaine en Grèce, Kimberly Guilfoyle, « a demandé à un riche soutien de Donald Trump de lui effacer une dette de 100.000 dollars », révèle le Wall Street Journal. « Cela ne se verra pas si tu vires l'argent à American Express », a écrit le 3 juillet 2025 sur la messagerie Signal l'ex-fiancée de Don Junior, le fils aîné du président américain, selon la même source. Interrogé jeudi à Athènes sur ces allégations, le secrétaire d'État Marco Rubio « a botté en touche » écrit le journal américain. « Je ne vais pas commenter une histoire qui a littéralement été publiée il y a quelques heures », a déclaré le chef de la diplomatie américaine, selon des médias occidentaux chargés de couvrir sa tournée européenne qui le conduira en Islande et au Portugal. Selon toujours la même source « des captures d'écran à l'appui », révélant que Kimberly Guilfoyle a échangé durant des mois avec Eric Deters, un juriste et ancien candidat au Congrès pour l'État du Kentucky, qui « cherchait une intervention de l'administration Trump afin de résoudre ses problèmes avec le fisc ». Depuis 2020, ce riche donateur républicain « a versé des centaines de milliers de dollars à la famille Trump et en soutien au camp du candidat vainqueur de la présidentielle 2024 ». Mais la demande de juillet 2025 de Kimberly Guilfoyle « semble être plus personnelle, elle consistait à régulariser la balance de sa carte de crédit », révélant que la concernée avait écrit « j'ai besoin que tu me fasses cela aujourd'hui », a-t-elle écrit et qu'Eric Deters « n'avait pas donné suite », selon le Wall Street Journal qui précise qu'« un avocat de l'ambassadrice Guilfoyle a contesté l'authenticité des messages publiés, sans autres détails ». La presse américaine s'est fait l'écho ces derniers jours d'autres possibles conflits d'intérêts impliquant Kimberly Guilfoyle, une ancienne procureure et animatrice de plateau de Fox News et également ex-épouse du gouverneur démocrate de Californie Gavin Newsom.

R. I.

LE COMMANDANT DU GROUPE DES FORCES SPÉCIALES DES FSR ANNONCE SA DÉFECTION

Mise en lumière du rôle principale des Emirats à violer l'embargo sur les armes au Darfour

Le commandant du groupe des forces spéciales relevant des Forces de soutien rapide (FSR) au Soudan, le lieutenant-colonel Mohamed Azraq al-Fanjri, a annoncé jeudi sa « rupture avec la milice », ont rapporté des médias locaux et étrangers.

Il a dénoncé dans ses déclarations sur sa décision précitée « les atteintes commises contre les civils soudanais », évoquant « des violations touchant leur vie, leurs biens et leur honneur » selon la même source.

Dans une déclaration, le responsable militaire a annoncé son retrait et renoncement à ses fonctions et responsabilités au sein des FSR », suivi dans sa décision par « quelque 300 officiers et soldats, ainsi que par 30 véhicules de combat ». Le lieutenant-colonel Mohamed Azraq al-Fanjri a notamment dénoncé « les atteintes commises contre les civils soudanais, évoquant des violations touchant leur vie, leurs biens et leur honneur ». L'annonce du désormais ex-commandant du groupe des forces spéciales des FSR, intervient après la perte de terrain de ces derniers face à l'armée soudanaise et les révélations dans de nombreux médias, dont occidentaux du « sale rôle » des Emirats arabes Unis, avec son allié l'entité sioniste, dans le maintien du Soudan dans ce conflit dont le peuple du Soudan est meurtri et ses richesses visées par la dilapidation d'acteurs étrangers, à leur tête les Emirats et l'entité sioniste.

UNE ANALYSE AMÉRICAINE MET EN LUMIÈRE LE RÔLE PRINCIPAL DES EMIRATS À VIOLER L'EMBARGO SUR LES ARMES AU DARFOUR

Une nouvelle analyse américaine a placé les Emirats arabes unis au premier rang des parties accusées de violer l'embargo sur les armes imposé à la région du Darfour, mettant en garde contre le fait



que « la poursuite de l'acheminement d'armes et de matériel militaire à travers les frontières constitue l'un des facteurs alimentant le conflit au Soudan ».

Le site américain « Just Security », dans une analyse publiée mercredi, intitulée « Comment mieux faire respecter l'embargo sur les armes au Darfour », par les chercheurs Mutasim Ali et Yonah Diamond, a indiqué que les crimes commis dans le cadre du conflit soudanais par les Forces de soutien rapide (FSR) se poursuivent avec le soutien direct de l'afflux d'armes et de matériel militaire à travers les frontières, estimant que « perturber ces réseaux devrait être une priorité pour les décideurs ». L'analyse place précisément les Emirats au cœur de ce dispositif, les décrivant comme « le principal contrevenant » à l'actuel embargo sur les armes imposé au Darfour, soulignant que le Groupe d'experts des Nations unies chargé du suivi de la mise en œuvre de l'embargo a documenté, depuis le déclenchement du conflit en avril 2023, d'importantes violations, notamment en retraçant les principales lignes d'approvisionnement des FSR jusqu'aux Emirats. Dans l'un des éléments les plus graves rapportés par

l'analyse, les deux auteurs ont affirmé que, lors de réunions à huis clos avec des diplomates aux Nations unies, ils avaient confirmé que le Groupe d'experts avait subi de fortes pressions afin de supprimer ou d'atténuer ses accusations concernant les Emirats. Cette évaluation ne se limite pas à l'analyse de « Just Security ».

Elle rejoint également les estimations de l'ancien analyste de la Central Intelligence Agency (CIA) et ancien directeur des affaires africaines au Conseil de sécurité nationale américain, Cameron Hudson, lors d'un entretien accordé mardi au site « Drop Site News », au cours duquel il a affirmé que les Emirats fournissent désormais les FSR. L'analyse américaine ne s'arrête pas aux itinéraires d'approvisionnement, mais soulève également la question de la capacité des mécanismes des Nations unies à surveiller ces réseaux et à demander des comptes aux parties qui y sont liées, estimant que l'embargo sur les armes perd de son efficacité en l'absence d'outils suffisants permettant de retracer les cargaisons, leurs sources et les itinéraires qu'elles empruntent.

R.I

DES MÉDIAS SUR LA DESTINATION DES MEMBRES DES RÉSEAUX DE TRAFIC DE COCAÏNE

«Le Maroc un refuge pour les criminels et les trafiquants de drogue recherchés en Europe»

Le Maroc apparaît à nouveau sur la trajectoire de fuite de criminels liés aux réseaux de trafic de cocaïne et à la criminalité organisée en Europe, après que le nom du belgo-marocain Mounir « Gino » El Bartali, recherché par la justice belge dans de grandes affaires liées aux stupéfiants à Anvers, a refait surface.

Le quotidien belge Het Nieuwsblad a indiqué qu'El Bartali, âgé de 31 ans, était recherché depuis longtemps par la justice anversoise et qu'il faisait l'objet de condamnations à plusieurs dizaines d'années de prison, tout en ayant été la cible d'une série d'attaques liées au milieu de la criminalité organisée dans la ville. « Il avait vécu plusieurs années à Dubaï avant de s'installer au Maroc en 2024, où il résidait depuis lors dans différentes villes marocaines ». Le quotidien belge a rapporté qu'El Bartali a été « arrêté au Maroc », la semaine passée,

précisément, vendredi dernier, sur la base d'une notice internationale dans le cadre d'un dossier judiciaire à Anvers, après avoir été condamné dans au moins six affaires de stupéfiants et dans une affaire de corruption, pour un total de 52,5 années de prison. Le journal a ajouté que son nom était également associé à une affaire portant sur le vol d'environ 800 kilogrammes de cocaïne, tandis qu'une récompense de 100.000 euros avait été proposée auparavant pour toute information permettant de le retrouver.

Selon le quotidien belge Het Laatste Nieuws, El Bartali n'est pas un nom anodin dans le milieu de la drogue à Anvers, son nom étant associé à plusieurs dossiers judiciaires majeurs liés aux stupéfiants et aux violences qui y sont liées, tandis que plus de 15 millions d'euros lui ont été confisqués par la justice.

Younes « El Magico » El Ballouti, condamné en Belgique à

plus de 20 ans de prison dans différentes affaires de drogues, libéré de la prison marocaine après avoir été jugé et condamné par la justice marocaine, à un an de prison pour une affaire de faux passeport.

L'affaire El Bartali revêt une importance supplémentaire dans la mesure où l'arrestation d'un criminel recherché au Maroc ne signifie pas nécessairement son transfert vers la Belgique. En août dernier, Younes « El Magico » El Ballouti, l'un des noms importants des réseaux de drogue liés à Anvers, a ainsi été libéré après avoir passé un an dans une prison marocaine dans le cadre d'une affaire portant sur un faux passeport. Le quotidien Het Laatste Nieuws a indiqué qu'El Ballouti, âgé de 31 ans, avait été condamné en Belgique à plus de 20 ans de prison dans différentes affaires de stupéfiants, mais qu'il avait été libéré de la prison marocaine après avoir purgé la peine prononcée à son rencontre au

Maroc. Les autorités belges n'étaient pas, jusqu'à la publication du rapport, officiellement informées de sa libération. Des sources médiatiques ont souligné que la peine purgée par El Ballouti au Maroc était distincte des condamnations prononcées à son rencontre en Belgique, lesquelles « comprenaient de nouvelles peines dans des affaires de trafic de cocaïne ». Il a été précisé que « la Belgique avait transmis, fin 2025, deux dossiers de stupéfiants le concernant à la justice marocaine, afin qu'il fasse l'objet de poursuites au Maroc, mais que le sort de ces deux dossiers demeurait incertain » ce qui a amené des experts à s'interroger sur le non-respect par Rabat des engagements notamment dans le cadre de ses relations avec l'Union européenne, ou sur le plan bilatéral, dans le domaine de la justice et la lutte contre les réseaux de drogue.

R. I.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'IVRY-SUR-SEINE EN FRANCE

Il réclame la «libération des détenus politiques sahraouis des prisons de l'occupant marocain»

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine a réaffirmé, jeudi soir, son soutien à la cause du peuple Sahraoui et aux prisonniers politiques Sahraouis, en adoptant un vœu de solidarité avec Naâma Asfari, citoyen d'honneur de la ville et détenu politique Sahraoui dans les prisons marocaines. Présenté par le maire d'Ivry-sur-Seine, Philippe Bouyssou, au nom de la majorité municipale « Front populaire ivryen », ce vœu soutient la grève de la faim menée par Naâma Asfari et huit autres prisonniers Sahraouis du groupe de Gdeim Izik, qui réclament le respect de leurs droits fondamentaux et l'application des engagements pris par l'administration pénitentiaire marocaine. Dans son vœu, la municipalité réaffirme son attachement au droit international, aux résolutions des Nations unies et au droit du peuple Sahraoui à l'autodétermination. Elle renouvelle également son soutien à la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO), dont le mandat s'inscrit dans la recherche d'une solution durable au conflit. Le Conseil municipal demande la libération des prisonniers politiques sahraouis détenues arbitrairement en raison de l'exercice pacifique de leurs libertés fondamentales, dont Naâma Asfari, emprisonné par la justice de l'occupant marocain au Sahara Occidental, depuis novembre 2010 et condamné à trente ans de réclusion. Le vœu rappelle que le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, dans son avis n° 23/2023 du 27 mars 2023, a conclu au caractère arbitraire de sa détention et recommandé sa libération immédiate. La municipalité exprime également sa vive inquiétude face à la dégradation des conditions de détention des prisonniers politiques Sahraouis, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins, les visites familiales et les communications avec leurs proches. Elle souligne que la nouvelle grève de la faim intervient après une précédente mobilisation de 46 jours menée par Naâma Asfari, suspendue à la suite d'un dialogue avec l'administration pénitentiaire marocaine qui avait fait naître des engagements restés sans suite. Le texte dénonce par ailleurs le transfert de force de Naâma Asfari vers la prison de Marrakech, le 30 septembre dernier, huit jours après le début de sa grève de la faim, estimant que cette mesure pourrait viser à disperser les détenus et à affaiblir leur mobilisation. Le Conseil municipal exhorte « les autorités compétentes à garantir aux prisonniers politiques Sahraouis des conditions de détention respectueuses de leur dignité et de leurs droits fondamentaux » demandant également que le droit de visite de Claude Mangin-Asfari, épouse de Naâma Asfari, « soit respecté » par les autorités coloniales marocaines. En outre, les élus appellent à « la poursuite des efforts en faveur d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au Sahara Occidental », conformément au droit international et aux résolutions des Nations unies, afin, souligne le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, « de permettre au peuple Sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination ».

R. I.

« LOUISA IGHILAHRIZ, MES DERNIERS SOUVENIRS »

La mémoire vive d'une combattante portée à l'écran

Projeté mercredi à la Cinémathèque d'Alger, le documentaire de Mohamed Ouali retrace l'itinéraire poignant de la moudjahida Louisa Ighilahriz, de son engagement précoce au sein du réseau familial de résistance jusqu'aux épreuves de la détention, érigeant le devoir de mémoire en ultime acte de combat face aux silences de l'histoire coloniale.



La Cinémathèque d'Alger a accueilli la projection du long métrage documentaire « Louisa Ighilahriz, mes derniers souvenirs », signé par le réalisateur Mohamed Ouali. Présenté sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts et du Centre algérien de développement du cinéma (CADC), en présence de personnalités du septième art et de représentants institution-

nels, ce docu-film de 54 minutes offre une immersion bouleversante dans le parcours de l'une des figures majeures de la guerre de libération nationale.

Produite par le ministère des Moudjahidine et des Ayants-droit, l'œuvre s'inspire directement du livre autobiographique de Louisa Ighilahriz, écrit avec la journaliste Anne Nivat et paru en 2001. À travers un récit intime et sans

fard, la militante revient sur les traumatismes causés par les violences et la torture perpétrées par l'armée coloniale française, une douleur indélébile qu'elle a choisie de documenter pour la postérité.

Le film explore les prémices d'un engagement né dès l'âge de 15 ans au sein de la boulangerie paternelle, plaque tour-nante clandestine du Front de libération nationale où toute la famille prenait part au trans-

port de tracts et d'armes. Cette trajectoire militante culminera avec son arrestation le 28 septembre 1957, prélude à un long calvaire carcéral à travers plusieurs centres d'interrogatoire et de torture, où elle croi-sera notamment sa mère et sa sœur. Pour enrichir cette parole vive, le documentaire croise les souvenirs de la moudjahida avec les analyses d'historiens, d'universitaires et de journa-listes, dont Benjamin Stora, Mohamed El Korsou, Malika Belatrous, Florence Beaugé et le cinéaste Mohamed Rachedi. Ensemble, ils replacent ce témoignage au cœur de la déconstruction de la propa-gande coloniale que Louisa Ighilahriz n'a cessé de défier.

Déjà dévoilé en avant-pre-mière lors du Festival du film méditerranéen d'Annaba, le film s'est conclu à Alger par une ovation debout du public et la remise d'un trophée honorifique à Louisa Ighilahriz, saluant une femme qui a fait de la mémoire un acte de résis-tance permanent.

R. C.

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DE LA CRÉATION FÉMININE

C'est parti pour la 11e édition

La 11e édition du Festival culturel national de la création féminine (8-12 octobre), organisée sous le slogan "Quand les métiers renaissent, les racines se renouvellent", s'est ouverte jeudi à Alger, en présence de figures artis-tiques et d'artistes venues de différentes wilayas. La cérémonie d'ouverture, orga-nisée au Musée africain "Villa Boukine" à Hussein Dey, a été marquée par la présen-tation d'un spectacle visuel évoquant des éléments de l'identité nationale, à travers un mélange d'images, de musique et de récit populaire (conte populaire), ainsi que par un hommage rendu à un groupe de créatrices ayant consacré leur parcours à faire connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel et artistique, à l'instar de Houria Aïchi, Leïla Borsali, Bahdja Rahal et Lydia Larini. Quelque 80 exposantes, artisanes et créatrices, participent à cette édition avec leurs productions artistiques et leurs créations dans divers domaines tels que la bijouterie, le tissage, la poterie, la gastronomie et la musique, outre des associations nationales actives dans le domaine de l'artisanat traditionnel, venues notamment des wilayas de Constantine, Tlemcen, Tamanrasset, Oran et Alger. Dans une allocution lue en son nom par la conseillère auprès du ministè-re, Nadia Cheriet, la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a affirmé que ce festival était "une célébration sin-cère des coutumes, des pratiques et des métiers algériens authentiques qui ont façonné notre mémoire collective, et une préservation de ce patrimoine contre les risques d'altération ou d'oubli". Mme Ben-douda a ajouté qu'à travers les différents espaces du festival, "nous renouons avec des pratiques que la femme algérienne s'est toujours employée à préserver et à transmettre de génération en généra-tion", saluant, dans ce contexte, l'homma-ge rendu par le commissariat du festival à des "figures artistiques exceptionnelles", à l'instar de Houria Aïchi, qui "incarne la voix de la mémoire de l'Algérie...", et Bahdja Rahal, qui "porte le parfum de la musique andalouse...". Pour sa part, le commissaire du festival, Sid Ali Benmerabet, a insisté sur l'importance de "retrouver les

anciennes formes et pratiques artistiques et culturelles et de les réinscrire dans la mémoire vivante, au regard des connais-sances et du savoir-faire qu'elles recèlent, soulignant que "chaque métier porte l'his-toire d'un lieu, l'empreinte d'un être humain et une part de l'identité qu'il importe de sauvegarder et de trans-mettre".

La préservation de ce patrimoine "ne saurait se réduire à sa seule célébration, mais requiert sa documentation, son étude et l'intégration des savoirs qui lui sont inhérents dans les parcours acadé-miques et de formation", outre "la mise à disposition de véritables opportunités d'apprentissage, de pratique et de perfec-tionnement de ces métiers", a-t-il dit. Le festival prévoit également des ateliers de formation de type "master class" consa-crés aux métiers et à l'artisanat, avec la participation d'artistes qui y présentent directement aux visiteurs leurs œuvres ainsi que leurs techniques traditionnelles, parallèlement à l'organisation d'une for-

mation consacrée aux métiers tradition-nels menacés de disparition, outre la tenue d'une exposition de costumes tradi-tionnels algériens rares datant de la pério-de allant du XVIIe au XIXe siècle, ainsi qu'un espace baptisé "Musée numérique", qui consiste en une plateforme numé-rique dédiée au patrimoine matériel algé-rien. Dans l'espace "Café littéraire", seront également présentées des publications de créatrices dans le domaine du patri-moine, parallèlement à la programmation d'interventions et de rencontres intellec-tuelles autour de thématiques telles que "l'UNESCO et la protection du patrimoine" et "la musique féminine oubliée et son rôle social", outre la projection de deux films consacrés au patrimoine à la Ciné-mathèque d'Alger.

Le Festival culturel national de la créa-tion féminine, organisé depuis 2010 sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, a pour objectif de promouvoir les créations et les innovations des femmes algériennes dans les domaines de l'art et de l'artisanat.

PUB

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DU THÉÂTRE AMATEUR

Lancement des représentations théâtrales en compétition officielle

Les représentations théâtrales ins-crites dans le cadre de la compéti-tion officielle de la 57e édition du Festival culturel national du théâtre amateur ont débuté, jeudi soir à Mosta-ganem et se poursuivront jusqu'à lundi. Les spectacles ont été inaugurés par la pièce "Wahed min el-jomhour" (Un parmi le public), présentée par la troupe de l'atelier théâtral "Hilm El Fen" de la wilaya d'Oran, sur la scène du Théâtre régional Djilali-Benabdelhalim. Inspirée de "La Vie de bohème", cette œuvre a été interprétée par les comédiens ama-teurs Amine Houha, Bendiaf Rezkallah, Oussama Remache et Amine Ouraghi. La mise en scène et la scénographie ont été assurées par le metteur en scène Sofiane Ahd. A l'issue d'une séance de débat consacrée à cette première pièce en compétition, la troupe "Noujoum El Fen", regroupant des artistes des wilayas de Blida et d'Alger, est montée sur scène pour présenter "Fi el-jerh" (Dans la bles-sure), une pièce produite en 2026 et écrite et mise en scène par Talal Hemila. Les membres de la troupe, notamment Hicham Hemila, Wassim Chekrouni, Lamis Khalil, Imad Assal, Nourhane Mekachmi et Maroua Bessadi, ont tra-vailé pendant quatre mois à la réalisa-tion de cette œuvre consacrée à la ques-tion palestinienne, avant sa représenta-tion en avant-première le 1er mai der-nier. Parallèlement, le public du quatriè-me art a pu assister, jeudi, à des spec-tacles présentés hors compétition. La pièce "Qif" (Stop), du Théâtre "El-Mawja" de Mostaganem, a été jouée à la Maison de la culture de Sidi-Ali, tandis que "La Dernière danse", de l'association El Gou-wala de Relizane, a été présentée au Théâtre "El-Mawja", à Salamandre. Le programme de la deuxième journée de compétition, prévue vendredi, com-prend deux représentations : "Error 404", de l'association Ouarsenis pour la créa-tion, de la wilaya de Tissemsilt, et "El Ghoula" (L'Ogresse), de l'association Saï-dia, de la wilaya de Mostaganem. Hors compétition, la programmation prévoit également la pièce "L'Aventurier", avec le clown Titi, dans la commune de Sidi-Ali, ainsi que "Houria", de l'association Amazday, au Théâtre "El-Mawja", à Sala-mandre, dans la commune de Mostaga-nem. Cette édition prévoit, par ailleurs, des ateliers de formation consacrés à la préparation de l'acteur, encadrés par cinq spécialistes des arts de la scène théâtrale.

Recette du jour



El mhawet

Ingrédients pour 4 personnes:

- 1 blanc de poulet
- 1 oignon découpé en 4 ou 6
- 1 poignée de pois chiches
- 1 feuille de laurier
- 1 rondelle de citron
- 1/2 c à c de curcuma
- Sel, poivre
- 1 bâton de cannelle
- 1 c à s de smen ou de beurre
- 1 à 2 œufs en fonction de leur taille
- Un peu de persil haché finement
- De la farine
- Huile pour friture

Préparation

préparez la sauce blanche
Dans une marmite, mettez le smen, le blanc de poulet découpé en morceau, l'oignon ainsi que les épices. Faites revenir quelques minutes.
Ajoutez la feuille de laurier, la rondelle de citron et la poignée de pois chiches. Mouillez à hauteur, salez, Laissez cuire.
Une fois la viande cuite, retirez la viande et hachez la. Mettez la viande hachée dans un saladier.
Ajoutez-y le persil et l'œuf battu. Rectifiez l'assaisonnement. Faites des petits boudins.
Chauffez l'huile.

Enrobez les boudins de viande dans la farine, Faites frire.

Une fois que vos boudins ont pris une belle couleur dorée, retirez les.
Laissez égoutter sur du papier absorbant.

Pour lier la sauce
Battez le jaune d'œuf.
Ajoutez une louche de sauce. Bien mélangez
Ajoutez cette liaison à votre sauce.
Mettez les boudins dans la sauce. Laissez mijoter quelques minutes.
Servez dans une assiette les boudins avec les pois chiches. Nappez les de sauce et saupoudrez de persil haché.

Note du chef

Certaines régions cuisinent en sauce blanche, tandis que d'autres cuisinent en sauce rouge, vous pouvez ajouter des tomates (concentrées ou fraîches).



Gâteau du Jour

Tcharek corne de gazelle

Ingrédient :

Pour la pâte.

- vanille ou zeste de citron
- 3 mesure de farine rase,
- 1 mesure de sucre glace
- une pincée de sel
- 1 œuf
- 1 verre à thé d'eau de fleur d'oranger = 130ml
- 1 mesure de beurre clarifié
- Pour la farce.
- zeste d'1 citron ou de la vanille
- 1/2 c à c de cannelle
- 3 mesure d'amande émondées grillées moulu
- 1 mesure de sucre = 100g
- 1 cuil à s de beurre fondu
- fleur d'oranger
- pour la décoration
- Un non jaune d'œuf
- De la vanille
- 2 c à s de lait
- Amandes grossièrement hachées

Pour la pâte

Mettez la farine et le sucre avec

le beurre fondu et frottez bien
Ajoutez l'œuf, la vanille, le sel
Arrosez petit à petit avec l'eau et la fleur d'oranger jusqu'à l'obtention d'une pâte souple.

Pour la farce

Mettez les amandes, le sucre, la cannelle
Ramassez avec la fleur d'oranger
Réaliser des boudins fin à leur extrémités et réserver
Étalez un peu de pâte
Placer la farce et à l'aide d'une roulette dessiner un triangle
Rabattre les bords pour former un croissant
Faites ainsi jusqu'à épuisement de la pâte et la farce
Badigeonnez la surface à l'aide d'un pinceau
Parsemez d'amandes
Préchauffez le four à 180 °C
Enfournez pour 16 mn jusqu'à ce qu'ils prennent une légère couleur dorée sur la base
Retirer du four et laisser refroidir
Saupoudrer avec du sucre glace



Conseil du jour

Romarin + vinaigre de cidre de pomme + d'eau.
Appliquez le mélange des racines aux pointes.



Le saviez-vous ?



- régule le taux de cholestérol.
- régule le taux de sucre dans le sang.
- stimule l'appétit et la digestion.
- renforce les défenses immunitaires.
- antibacérienne.
- tonifiante.



On attribue aussi à la cannelle un pouvoir coup-faim qui agit directement sur l'envie de sucré. Ainsi, de nombreux nutritionnistes conseillent de respirer des bâtons de cannelle pour calmer les envies de grignotage!

Bon à savoir !

Pourquoi faut-il dormir sur le côté gauche?

- Renforcer le système lymphatique.
- Améliore la digestion.
- Réduit les brûlures d'estomac.
- Facilite la circulation sanguine.
- Soulage aux le mal de dos.
- Permet aux femmes enceintes de mieux dormir.



Astuce du jour:



Les pinces de cintre = de parfaites pinces à chips

Si vous avez cassé un cintre en plastique, oui, il vous en faudra un nouveau pour suspendre votre robe. Mais la bonne nouvelle, c'est que vous pouvez récupérer et recycler les pinces qui servaient autre fois à maintenir les pantalons et les jupes. Retirez-les de la partie principale du cintre et utilisez-les pour

CITATION DU JOUR
« Quand on ose, on se trompe souvent. Quand on n'ose pas, on se trompe toujours. »

fermer les sacs de chips, de granola et de biscuits afin de les garder frais.

Le Courrier
d'Algérie

Quotidien national d'information
Edité par l'Eurl Millénum Presse

Siège social :

Maison de la presse Kouba - Alger

R.C. : N° 01 B 00 151 30

Compte bancaire :

BNA Zirout Youcef N° 300 101 600

Directeur de la publication-gérant :

Ahmed TOUMIAT

Administration-publicité :

Tél. / Fax. : 023 70 94 27

Rédaction :

Tél. : 023 70 94 35

023 70 94 22

023 70 94 30

023 70 94 31

Fax. : 023 70 94 26

Composition :

PAO Le Courrier d'Algérie

« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »

Agence ANEP : 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : 020-05-20-91 / 020-05-10-42

Fax : 020-05-11-48/020-05-13-45 / 020-05-13-77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

Impression :

- Centre : SIA - Est : SIE

- Ouest : SIO

Nos bureaux régionaux

Tizi Ouzou :

3, Rue Capitaine Si Abdellah, immeuble Belhocine

Tél. / Fax. : 026 20 20 66

Oran :

6, avenue Khedim Mustapha

Tél. / Fax. : 041 39 45 73

Bouira :

Rue Gherbi Guemraoui - Immeuble Kheerouf - Bouira. Tél. / Fax. : 026 94 20 76

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

Le Courrier d'Algérie informe ses lecteurs du changement de ses adresses électroniques et leur communique les nouvelles : lecourrierdalgerie@yahoo.fr redaction_courrier@yahoo.fr

Les courses en direct



HIPPODROME PARC DES LOISIRS - LAGHOUAT
SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 - PRIX : TOURATH - PS.AR.NEE
DISTANCE : 1 400 M - DOTATION : 350.000 DA - DÉPART : 16H00
QUARTÉ - QUINTÉ

Veliane Borix, une course à sa portée

La condition de la course du jour, pour chevaux de 3 ans et plus de race arabe pure n'ayant pas gagné une course depuis le 1er avril 2026, regroupe 12 coursiers de la même valeur de qualité physique et technique, qui en découdront sur un parcours semi classique de 1400 mètres, ce jour à l'hippodrome Parc des Loisirs de Laghouat dans le prix Tourath, qui servira de support PMU aux deux formes de pari quarté et quinté, un pari réservé aux chevaux moyens. En parcourant la liste des concurrents en lice la majorité des coursiers gardent de bonnes prestations dans la distance proposée par la condition de la course du jour, et peuvent venir terminer dans la bonne combinaison, et cela par rapport à leurs dernières tentatives durant ce début de ce meeting et même durant les meetings précédents, à part les deux femelles la pouliche de 3 ans Jinamola pour le manque d'expérience et la vieille jument de 12 ans Barihane qui est engagée uniquement pour faire le nombre. Donc, vu la composante des concurrents présents et dans une situation pareille, ce pari reste vraiment difficile et va nous donner du fil à retordre afin de dégager les cinq lauréats de ce pari PMU, donc, il faut s'attendre à une grosse arrivée et de gros rapports PMU et particulièrement dans l'ordre, pour cette raison nous vous conseillons : premièrement de chercher du côté des professionnels., les entraîneurs et plus encore les jockeys les plus expérimentés, et deuxièmement de multiplier vos martingales et de jouer large.

LES PARTANTS AU CRIBLE

- 1. JINAMOLA.** Manque visiblement d'expérience. À revoir.
- 2. EL ZAEME DE DILMI.** Ce vaillant coursier de 8 ans semble avoir conservé de grands moyens, il peut venir de par l'expérience de son jockey T. Megouci occuper une place de choix à l'arrivée.

PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	JOCKEYS	POIDS	COR	ENTRAÎNEURS
AL. BOUSBAA	1	JINAMOLA	B. BAGUIRA	56	10	B. MAHBOUB
MT. CHAOUCHE	2	EL ZAEME DE DILMI	T. MEGOUCI	56	5	M. SEMMAHI
MED. BENSAAD	3	CHAMIZA	M. SEMMAHI	55	1	M. SEMMAHI
AL. BOUSBAA	4	RAID LAKRAD	AM. BENDJEKIDEL	55	4	EH. BENDJEKIDEL
M. BENKOUIDER	5	VELIANE BORIX	R. BAGUIRA	54	2	B. MAHBOUB
M. BENKOUIDER	6	SARA AL DJANOUB	O. CHEBBAH	54	3	B. MAHBOUB
A. CHETTIH	7	SAHRARIX	MA. AIDA	54	11	PROPRIÉTAIRE
A. CHETTIH	8	JIMMY	B. THAMEUR	54	12	PROPRIÉTAIRE
SY. BENAMAR	9	CHAKIF	AB. SEMGHOUNI	54	8	M. BENDJELLALI
A. HADEF	10	HAMAM (0)	A. ATTIA	54	7	A. NASRI
T. AIDA	11	BARIHANE	AB. SEMAHI	54	9	PROPRIÉTAIRE
HARAS ROMH ERIF	12	GAMRET EL DJANOUB	D. BOUBAKRI	53	6	A. BENGANA

- 3. CHAMIZA.** Elle vient de réaliser de bonnes performances durant les meetings précédents. Elle conserve des chances non négligeables pour figurer dans la combinaison royale.
- 4. RAID LAKRAD.** Il faudra surveiller de près ce mâle alezan de 7 ans, car deux atouts plaideront en sa faveur, la stabilité de son partenaire et l'efficacité de son entraîneur du jour, n'engage guère pour jouer les seconds rôles.
- 5. VELIANE BORIX.** C'est sans aucun doute le favori de l'épreuve du jour, car il possède de bonnes performances qui le prédisposent à remporter l'épreuve du jour.
- 6. SARA AL DJANOUB.** L'absence de cette jeune femelle reste le seul handicap pour occuper une belle place mais elle misera sur le métier de son jockey du jour pour tenter de créer l'exploit au sprint final.
- 7. SAHRARIX.** Tous les atouts plaident

- en sa faveur, le profil de la course la stabilité de son jockey et le sérieux de son écurie, ce jeune mâle de 4 ans jouera les premiers rôles de ce pari.
- 8. JIMMY.** Au-dessous du lot.
- 9. CHAKIF.** Ce jeune poulain de 3 ans n'a pas réalisé de grandes courses, il intéressera uniquement les amateurs de la pêche au gros.
- 10. HAMAM.** Le battant jockey A. Attia

- lui renouvelle sa confiance malgré ses échecs, c'est là une piste à ne pas négliger pour l'inclure dans vos larges combinaisons.
- 11. BARIHANE.** Rien de probant à son actif.
- 12. GAMRET EL DJANOUB.** Cette pouliche de 3 ans reste sur un sans faute et vu la composante, son efficace jockey D. Boubakri visera les plus hautes marches du podium.

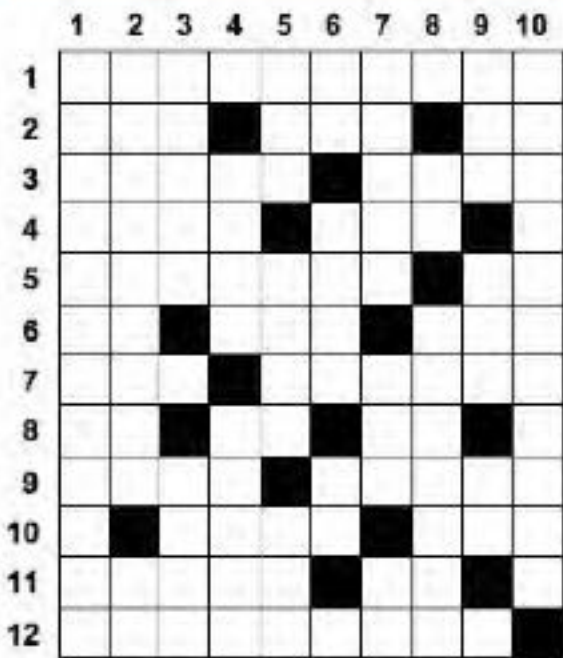
DANS LE CREUX DE L'OREILLE MON PRONOSTIC

5. VELIANE BORIX - 7. SAHRARIX - 12. GAMRET EL DJANOUB - 3. CHAMIZA - 2. EL ZAEME DE DILMI

LES CHANCES

6. SARA AL DJANOUB - 4. RAID LAKRAD

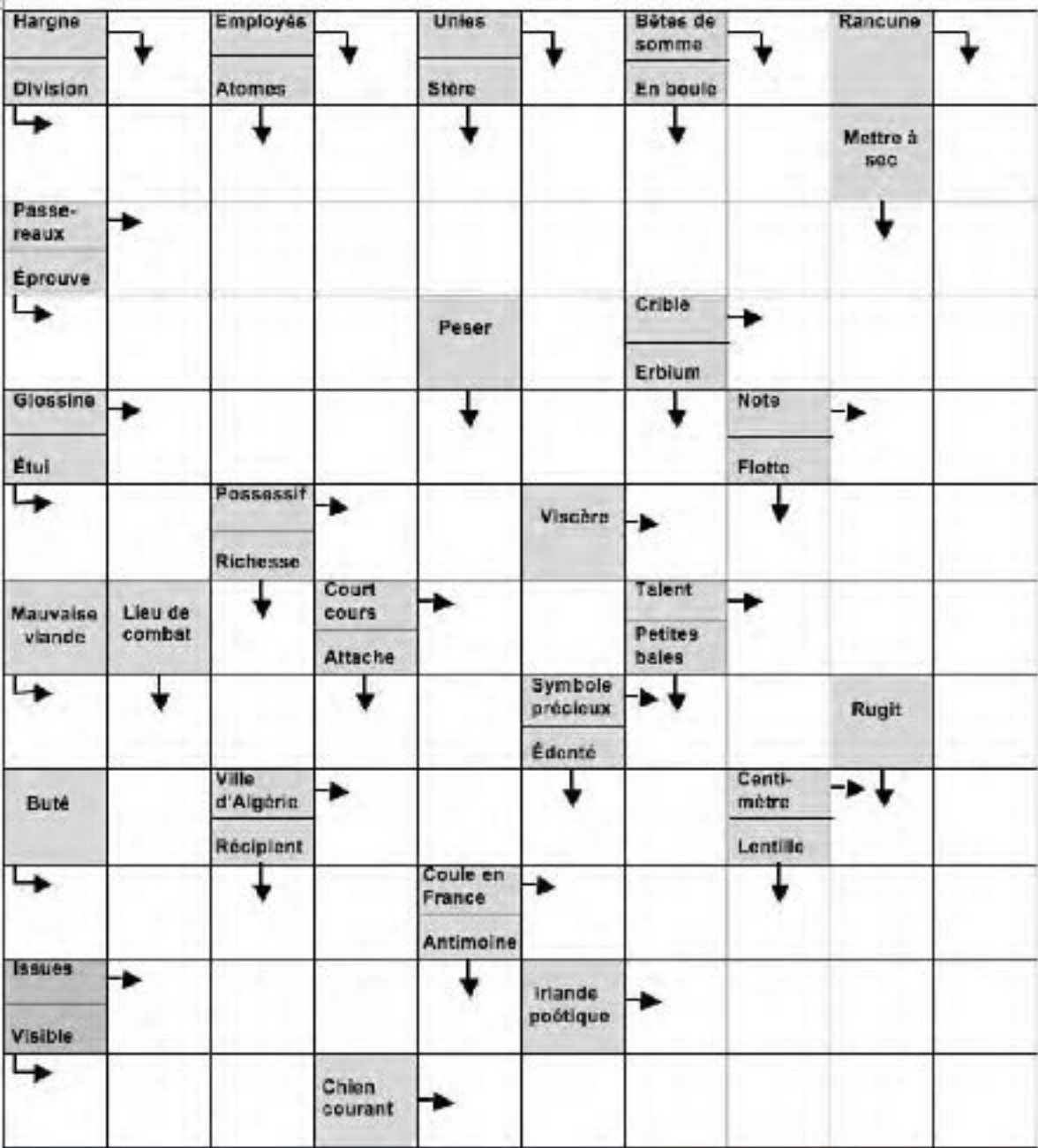
Mots croisés



HORIZONTALEMENT
1 - Ordures ménagères - 2 - Au cœur de la flûte - Langue - Tantale - 3 - Accroches - Pays islamique - 4 - Désignée - Souverain - 5 - Ville d'Algérie - Astate - 6 - Fin de participe - Échauffait la bile - Le moi - 7 - Terme de tennis - User par frottement - 8 - Partisans d'Hitler - Laize - De trop - 9 - Victoire de Napoléon - Chat mâle - 10 - Arrêté - Romains - 11 - Canal - Drame à Hiroshima - 12 - Impression.

VERTICALEMENT
1 Fougues 2 Douceur Pronom 3 Mince - Lilliputien - 4 - Footballeur - Cordon - 5 - Possessif - Tire du néant - Service postal - 6 - En dinar - Effectif - Réfléchi - 7 - Un des noms de Troie - Convindra - Néon - 8 - Participe gai - Trouble - 9 - Grecque - Démodé - Langue - 10 - Établissements sanitaires.

Mots fléchés



Mots masqués

Cette grille masque tous les mots de la liste. Rayez ces mots dans tous les sens, de haut en bas, de bas en haut, de gauche à droite et de droite à gauche, horizontalement, verticalement ou diagonalement. Les lettres restantes vous donneront la solution qui correspond à la définition suivante :

Décours (6 lettres)

E	L	L	A	I	R	E	S	E	U	Q	S	E	R	V	I	L	E
L	G	A	X	U	E	I	C	I	L	A	M	E	S	H	R	N	T
O	R	A	I	E	R	P	R	U	O	P	M	J	I	T	E	O	U
P	E	U	M	V	E	D	R	O	H	U	S	A	C	O	S	I	A
O	L	T	E	M	O	R	V	E	T	D	I	M	E	G	I	T	H
G	L	I	E	T	E	J	E	R	R	E	R	A	R	O	L	G	F
I	I	U	D	I	A	E	E	G	E	E	G	I	P	R	A	E	O
L	U	R	R	R	E	M	S	T	A	S	I	S	M	T	M	R	R
O	O	F	U	E	A	R	A	O	N	N	U	L	I	S	R	I	C
E	N	U	O	U	B	F	T	E	L	A	I	E	E	O	O	D	E
I	E	S	S	R	O	L	V	A	S	U	R	A	R	T	N	L	T
R	U	U	A	R	I	I	C	L	I	S	L	I	R	E	A	I	N
E	Q	V	M	M	C	O	U	R	I	R	U	L	T	R	N	R	E
S	E	E	I	I	E	N	I	V	I	D	A	O	E	T	A	O	M
I	R	E	E	M	S	I	R	I	P	M	E	C	R	C	A	P	U
A	R	U	E	T	E	R	C	S	I	D	S	U	A	B	I	N	N
I	X	D	R	A	D	N	E	T	E	I	S	I	A	L	E	R	O
N	T	I	D	R	E	T	N	I	V	E	E	T	I	S	I	V	M

N. B. : une même lettre peut servir plusieurs fois

ACARIATRE - AMATEUR - AMERTUME - ATTIRANT - BRAVE - BROUSSE - CELLULOSE - COURIR - DIRECTION - DISCRETE - DIVINE - EMPIRISME - ETENDARD - FORCE - FORMER - GAMME - GRIS - HAUTE - HORDE - IMPRECIS - INTERDIT - INTRUSE - JAMAIS - JOVIAL - LIMIER - LIVRESQUE - MALICIEUX - MONUMENT - NIAISERIE - NORMALISER - OLIGOPOLE - ONEREUSE - ORVET - OSTROGOTH - PARRAINAGE - POURPRE - QUENOUILLE - RATELIER - RELAIS - SERIAL - SOURDE - TIREUR - USUFRUIT - VICIEUX - VISCERAL - VISITE.

Solutions du précédent numéro

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT :
1. Fier-à-bras - 2. Inter - Avis - 3. An - Épi - 4. Dilettante - 5. Ère - EE - Rue - 6. Fomentée - 7. Énéide - Sel - 8. Rendues - Ti - 9. Tee - Oses - 10. Se - Proue - 11. Tua - Mutilé - 12. Étapes - Res.

VERTICALEMENT :
1. Fildefériste - 2. In - Irone - Eut - 3. Étalement - AA - 4. Rêne - Eider - 5. Ar - Tendue - Me - 6. Étêtée - Pus - 7. Râpa - Sort - 8. Avinées - Soir - 9. Si - Tu - Éteule - 10. Stérilisées.

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT :
Malicieuse - Ti - Reus - Rallés - Ré - Gilet - Ase - Réa - Ct - Ce - Ares - Arénicoles - Aéré - Sept - Os - Osés - le - Ému - Vêlar - Osier - Sise.

VERTICALEMENT :
Ratage - Rasés - Liliacée - Mi - Ci - LL - Enroué - Crler - les - Aÿ - Et - Ac - E.V - Ers - Crosses - Mue - Atèle - Li - Surs - Sépias - Lésées - Stère.

MOTS MASQUÉS ISARD

Près de 300.000 personnes menacées par les crues au Népal

Près de 300.000 Népalais vivent dans des zones qui les mettent sous la menace d'inondations catastrophiques similaires à celle qui a dévasté l'extrême nord du pays, faisant plus de 1.500 morts et 5.000 disparus, selon une étude de paraître jeudi. Le 26 août, l'effondrement d'un glacier et d'un pan d'une montagne ont créé une gigantesque vague d'eau glacée, de boue et de roches qui a dévasté plusieurs vallées, détruisant villages, ponts, routes et barrages hydro-électriques sur plusieurs dizaines de kilomètres en aval. Le désastre a été largement attribué par les experts et les autorités népalaises au changement climatique, qui accélère la fonte des glaciers et déstabilise la chaîne de l'Himalaya. Les auteurs de l'étude publiée dans Scientific Reports ont passé en revue les rives des cours d'eau situées jusqu'à 50 km en aval des 1.361 lacs du pays ou de l'autre coté de ses frontières immédiates avec la Chine et l'Inde. Leurs travaux ont permis de recenser 293.000 personnes habitant à moins de 50 m au-dessus du niveau normal des eaux, et que le nombre de bâtiments construits dans cette zone inondable avait augmenté de 46% entre 2016 et 2023.

Séisme de magnitude 2,7 près d'Aïn Djasser dans la wilaya de Batna

Un léger tremblement de terre d'une magnitude de 2,7 sur l'échelle de Richter a été enregistré le jeudi 8 octobre 2026 à 20h17, dans la wilaya de Batna en Algérie. Selon le Centre de Recherche en Astronomie, Astrophysique et Géophysique (CRAAG), l'épicentre de la secousse a été localisé à 5 kilomètres au nord de la commune d'Aïn Djasser. Fort heureusement, cet événement sismique de faible intensité n'a provoqué aucun dégât matériel ni perte humaine, les services de la Protection civile ayant confirmé qu'aucune intervention n'a été nécessaire à la suite de cette secousse.

Saisie de plus de 176 kg de mercure argenté à Constantine

Le Service régional de lutte contre la criminalité organisée (SRLCO) de l'Est du pays, basé à Constantine, a démantelé deux (2) réseaux criminels spécialisés dans le trafic de substances sensibles, dangereuses et interdites, avec la saisie de plus de 176 kg de mercure argenté et l'arrestation de neuf (9) suspects, a-t-on appris jeudi auprès du bureau de communication de la sûreté de wilaya de Constantine. Les investigations menées par les enquêteurs dudit service, sous la supervision du procureur de la République territorialement compétent, ont permis d'identifier les suspects ainsi que le mode opératoire adopté par ces derniers, précise la même source. La première opération s'est soldée par l'arrestation de sept (7) individus et la saisie de 110,50 kg de mercure argenté, outre la récupération d'un véhicule et d'une somme d'argent provenant des revenus criminels. La seconde opération a, quant à elle, permis l'arrestation de deux (2) autres individus et la saisie d'une quantité supplémentaire estimée à 65,85 kg de cette substance. La même source a indiqué qu'à l'issue de la procédure d'enquête, les personnes concernées ont été présentées devant le procureur de la République près le tribunal d'Azzaba.

Mort de Margaret Hamilton, pionnière américaine en science de l'informatique

Margaret Hamilton, scientifique américaine ayant dirigé l'élaboration du système informatique utilisé par le programme lunaire Apollo, est décédée à l'âge de 90 ans, a annoncé mercredi le Massachusetts Institute of Technology (MIT), où elle a travaillé près de vingt ans. "Margaret Hamilton, une informaticienne d'une grande influence, connue pour avoir dirigé l'équipe" chargée du développement du système informatique au "MIT pendant le programme Apollo de la Nasa, est décédée le 30 septembre. Elle avait 90 ans", a écrit la prestigieuse institution sur son site internet. Le chef de la Nasa, Jared Isaacman, a salué sur X une "pionnière dont le travail a contribué à rendre possibles le programme Apollo et les premiers voyages de l'homme vers la Lune". "La meilleure façon d'honorer son héritage est de reprendre là où sa génération s'est arrêtée et de ne jamais cesser d'aller de l'avant", a-t-il ajouté. Le célèbre programme Apollo avait permis aux Américains de battre l'Union soviétique durant la première course à la Lune, dans les années 60 et 70. La mission de la Nasa Artémis 3, qui doit renvoyer des astronautes sur la Lune pour la première fois depuis la dernière mission Apollo en 1972, est prévue pour 2027, après plusieurs retards. Née en 1936 dans l'Indiana, Margaret Hamilton a étudié les mathématiques avant de travailler au département de météorologie du MIT, puis sur le premier système de défense aérienne américain. En 1965, elle postule à un laboratoire de l'université, "the Instrumentation Lab", spécialisé dans la conception d'instruments aéronautiques et alors à la recherche d'experts pour développer un programme informatique afin "d'envoyer un homme sur la Lune". "Intriguée par ce défi", Margaret Hamilton "a été embauchée comme première programmeuse d'Apollo au MIT, devenant ainsi la première femme programmeuse du projet", peut-on lire dans le communiqué de l'université lui rendant hommage. En 1968, elle dirigeait l'équipe chargée de mettre au point le logiciel du programme lunaire.

L'ENIE obtient l'accréditation d' "ALGERAC" dans le domaine de l'étalonnage électrique

L'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE) de Sidi Bel-Abbès a obtenu une décision d'accréditation délivrée par l'Organisme algérien d'accréditation "ALGERAC", dans le domaine de l'étalonnage électrique, pour une durée de trois ans, a-t-on appris, jeudi, auprès des responsables de l'entreprise publique. Dans une déclaration à l'APS, le président-directeur général (PDG) de l'ENIE, Bouab Abdesselam, a indiqué que cette accréditation constitue "une reconnaissance officielle de la compétence des cadres techniques de l'entreprise et de la conformité de ses performances aux normes en vigueur", estimant qu'elle vient également couronner les efforts déployés en vue d'améliorer les standards de qualité et de maîtriser les services technologiques de haute précision. Il a souligné que



cette accréditation "ouvre de larges perspectives à l'entreprise pour renforcer son positionnement sur le marché national et proposer des services d'étalonnage conformes aux normes internationales aux différents acteurs industriels et économiques". Le même responsable a, à ce titre, relevé que la fiabilité des équipements et des services constitue l'un des axes prioritaires de la stratégie de l'entreprise. M. Bouab a, par ailleurs, précisé que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle dynamique engagée par l'ENIE, visant à développer ses capacités internes et à améliorer ses performances industrielles et techniques, de manière à répondre aux besoins de ses partenaires et clients. Cette démarche traduit également, a-t-il ajouté, l'engagement de l'entreprise à consacrer le principe de "l'excellence technologique au service de la qualité".

Un mort et deux blessés dans une collision entre une voiture et un camion

Un tragique accident de la route s'est produit ce vendredi aux alentours de 2h52 du matin sur l'autoroute, au niveau de la commune de Djabahia dans la wilaya de Bouira. L'incident, impliquant une violente collision entre une voiture et un camion, a malheureusement coûté la vie à une personne dont la dépouille a été transférée à la morgue par les éléments de la Protection civile dépêchés sur les lieux. Le drame a également fait deux blessés qui, après avoir reçu les premiers secours sur place, ont été évacués en urgence vers l'hôpital local pour y être pris en charge médicalement.

Un réseau criminel démantelé à Chlef et saisie de près de 12,5 kg de kif traité en provenance du Maroc

Les services de la sûreté de la wilaya de Chlef ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans le trafic de drogues, composé de six (6) personnes, et saisi près de 12,5 kg de kif traité en provenance du Maroc, indique jeudi un communiqué du même corps de sécurité. La source a précisé que, "dans le cadre des efforts continus déployés par les services de la Sûreté nationale pour lutter contre les réseaux criminels actifs dans le trafic illicite de drogues, la Brigade mobile de la police judiciaire de Bensouana (sûreté de la wilaya de Chlef) a démantelé un réseau criminel organisé de trafic de drogues, arrêté six (6) de ses membres et saisi près de 12,5 kg de kif traité en provenance du Maroc". Cette opération de grande envergure, fruit d'un travail de renseignement minutieux et d'investigations sur le terrain, a permis, dans un premier temps, de déjouer une tentative de transit d'une quantité de can-



nabis traité estimée à 1,5 kg, en provenance d'une wilaya de l'ouest à destination de la wilaya de Chlef, et d'arrêter trois (3) membres du réseau. La poursuite des enquêtes, sous la supervision du parquet compétent, a permis d'identifier les

autres membres du réseau et de mettre au jour l'extension de leurs activités criminelles vers l'une des wilayas frontalières de l'ouest du pays, où trois (3) autres personnes ont été arrêtées et près de 11 kg de cannabis traité ont été saisis. La même source a également signalé la saisie d'une paire de jumelles diurne, d'une arme blanche, d'un vélo électrique, ainsi que de trois véhicules touristiques utilisés dans le cadre de ces activités criminelles. Les individus arrêtés ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal de Chlef, pour "détention, transport et trafic de drogues au sein d'une organisation criminelle", selon le communiqué.

EXPRESS- HISTORIQUE

Sel de vie (4)



AUX POINGS

« Deux responsables, deux mandats, deux institutions, mais la même accusation de Rabat dès que leur discours ne correspond plus aux attentes et aux désirs de Rabat. Boulos devient contestable. De Mistura devient partial. »

Amar Belani, ancien diplomate algérien





Dans la journée : Nuageux
Vent : 17 km/h
Humidité : 61 %



Dans la nuit : Nuageux
Vent : 13 km/h
Humidité : 72 %

Dohr : 12h35
Assar : 15h49
Maghreb : 18h22
Îcha : 19h40

Dimanche 29
Rabi' al-thani
Sobh : 05h26
Chourouk : 06h52

SOMMET AFRIQUE - PAYS NORDIQUES

L'Algérie aspire à un "véritable partenariat"

Chargé par le président Abdelmadjid Tebboune, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, qui conduit la délégation algérienne à la 15e édition du Sommet Afrique-Pays nordiques, à Oslo (Norvège), a fait une intervention à un panel de haut niveau intitulé "L'unité africaine aujourd'hui", organisé dans le cadre de la séance d'ouverture du sommet.



Rf : DR

Il a souligné que l'Algérie aspire à un "véritable partenariat" avec les pays nordiques, fondé sur l'investissement, le transfert de technologies et le renforcement de la formation dans divers secteurs, assurant que l'Algérie, avec ses atouts économiques, constitue aujourd'hui une destination de partenariat et d'investissement. Il a, en outre, relevé que "l'expérience norvégienne, pionnière en matière de gestion durable des ressources et de préservation des droits des générations présentes et futures, constitue un exemple inspirant", selon le communiqué du ministère. Sid Ali Khaldi a également affirmé que l'engagement de l'Algérie en faveur de l'intégration africaine "se traduit par la réalisation de mégaprojets structurants, à l'instar de la route transsaharienne, du gazoduc transsaharien et du projet de dorsale à fibre optique". Par ailleurs, le ministre a précisé que l'Algérie a fait de la sécurité alimentaire une "priorité nationale majeure et une partie intégrante de sa sécurité et de sa souveraineté nationale". Il a, à ce titre, indiqué que les travaux du Sommet, auquel l'Algérie prend part en qualité d'invité d'honneur, constitue "une opportunité pour réaffirmer l'attachement de

l'Algérie à la nécessité de parachever la souveraineté politique de l'Afrique par la souveraineté économique, conformément aux aspirations des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA)". Au terme de son intervention, le ministre a rappelé que "l'Algérie, qui fut hier la Mecque des révolutionnaires et des Hommes libres, aspire aujourd'hui à devenir une destination de partenariat et d'investissement", ajoutant que si le slogan politique du continent est "L'Afrique aux Africains", son slogan économique devrait être "L'Afrique, partenaire de tous". Par ailleurs, Sid Ali Khaldi, accompagné de la ministre de la Pêche et de la Politique océanique de Norvège, Marianne Sivertsen Naess, a présidé, à la veille du sommet, l'ouverture officielle de l'événement «Algeria Day», qui met en avant les potentialités économiques et culturelles de l'Algérie, un événement qui intervient dans un contexte marqué par la volonté de l'État de renforcer la diversification de l'économie nationale et d'atti-

rer davantage d'investissements dans de larges secteurs productifs. La journée «Algérien Day» réunit des représentants des gouvernements norvégien et algérien, des chefs d'entreprise, des investisseurs et des diplomates. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que l'Algérie avait concrétisé plusieurs projets de partenariat avec les cinq pays nordiques (Danemark, Suède, Norvège, Finlande, et Islande) avec lesquels elle entretient de forts liens économiques, de partenariat et d'investissement. Il s'agit notamment des projets concrétisés dans l'industrie pharmaceutique (Danemark) ; de la présence de plusieurs entreprises suédoises dans divers secteurs, notamment les télécommunications, les équipements industriels, l'automobile, les technologies et la santé ; partenariat avec la Norvège davantage marqué par les hydrocarbures et partenariat avec la Finlande dans la fabrication de moissonneuses-batteuses. Les travaux du sommet avaient été ouverts par le ministre des Affaires étrangères de Norvège, Espen Barth Eide, avec la participation de plus de 250 responsables gouvernementaux et de 200 opérateurs économiques activant dans différents secteurs, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. Pour l'Algérie, il constitue une « opportunité » pour mettre en avant ses capacités dans divers domaines, dans le cadre de la dynamique actuelle visant à diversifier l'économie et à développer les exportations hors hydrocarbures". Le sommet s'est conclu jeudi.

M'hamed Rebah

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

L'Algérie élue à la vice-présidence

L'Algérie, représentée par la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, a été élue, à la majorité des voix, au poste de Vice-présidente du Conseil scientifique de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), a indiqué, hier, un communiqué de la Cour constitutionnelle. L'élection de l'Algérie s'est déroulée en marge des travaux de la 148e session de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), où la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, a obtenu la majorité des voix, précise le communiqué. "Cette élection méritée vient consacrer la place prestigieuse dont jouissent l'Algérie et la Cour constitutionnelle au sein des instances internationales", et constitue "une haute considération internationale de la compétence et de l'expertise de l'institution constitutionnelle algérienne, ainsi qu'une reconnaissance explicite du rôle central et de l'expérience pionnière de l'Algérie dans la consolidation de l'État de droit et de la justice constitutionnelle", ajoute la même source. Pour rappel, l'Algérie avait adhéré à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) en 2007, dans le but de renforcer la coopération et le partage des expertises, des normes et des meilleures pratiques dans les domaines de la démocratie, des droits de l'Homme et de la justice constitutionnelle, conclut le communiqué.

R. N.

POUR SON COMBAT CONTRE L'IMPUNITÉ POUR LES CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Navi Pillay, Nobel de la paix 2026

La juge et défenseure sud-africaine des droits humains, Navi Pillay, a reçu, ce jour, le prix Nobel de la paix 2026 pour ses efforts en faveur de la promotion de la paix et de la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

L. Z.

PLATEFORMES ÉLECTRONIQUES FRAUDULEUSES Naftal appelle les citoyens à être vigilants face à ces pratiques

La société Naftal a mis en garde contre les plateformes numériques et les pages frauduleuses des réseaux sociaux, a indiqué un communiqué de la société. Ces plateformes et pages usurpent l'identité de la société pour demander ensuite les informations des cartes bancaires ou effectuer des paiements en ligne, a expliqué Naftal, qui a ainsi appelé les citoyens à être vigilants face à ces pratiques. « Naftal ne demande jamais les informations de vos cartes bancaires via sa plateforme officielle », a assuré la société, invitant ses clients à vérifier l'adresse du site avant de donner leurs informations et à n'utiliser que sa plateforme officielle, à savoir: e-mahata.naftal.dz. « Protégez vos données et vérifiez avant de cliquer », a conclu la même source.

L. Z.

SON CONSEILLER HAMID LOUNAUCI N'EST PLUS Le président Tebboune présente ses condoléances

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présenté, jeudi, ses sincères condoléances et exprimé sa profonde compassion à la famille du conseiller à la présidence de la République, le défunt Hamid Lounaoui. « Allah, le Très-Haut, a rappelé auprès de Lui le défunt Hamid Lounaoui. Avec sa disparition, nous perdons l'un des cadres connus pour leur engagement sur la scène politique, avant d'assumer de hautes fonctions en qualité de parlementaire, de ministre, puis de conseiller à la Présidence de la République », a écrit le président de la République dans son message de condoléances. « En ces moments où je partage avec vous votre chagrin et douleur, je tiens à vous adresser mes sincères condoléances et mes profonds sentiments de compassion, implorant Dieu, Tout-Puissant, de l'accueillir en Son Vaste Paradis et d'accorder à tous patience et réconfort. "À Allah nous appartenons et à Lui nous retournons" », a ajouté le président de la République.

Ania N.

SOUS-RIRE

